

422607 B

don

ÉTUDE CRITIQUE

SUR

JEAN D'OUTREMEUSE

PAR

Godefroid KURTH

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE

Rue de Louvain, 112

—  
1910

ÉTUDE CRITIQUE

SUR

JEAN D'OUTREMEUSE

PAR

Godefroid KURTH

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE

Rue de Louvain, 112

1910



---

Extrait des *Mémoires* publiés par la Classe des lettres et des sciences morales  
et politiques de l'Académie royale de Belgique. Deuxième série, collection in-8°,  
tome VII, 1940.

---

## ÉTUDE CRITIQUE

SUR

# JEAN D'OUTREMEUSE

---

### CHAPITRE PREMIER.

#### La place de Jean d'Outremeuse dans l'historiographie liégeoise.

Jean d'Outremeuse est la source principale de l'histoire du pays de Liège au moyen âge. On peut dire que, depuis cinq siècles, cette histoire est ce qu'il en a fait. Depuis Fisen jusqu'à Daris, tous les historiens ont été ses tributaires, et c'est lui en réalité que nous lisons dans leurs livres. Il est telle *Histoire du pays de Liège*, celle de Polain par exemple, qui repose exclusivement sur lui : ôtez ce qu'elle a emprunté à Jean d'Outremeuse, et il n'en restera rien <sup>(1)</sup>. Peu de

---

(1) M. BORMANS, Introduction, p. CLVIII, constate cette influence de Jean d'Outremeuse et écrit : « C'est lui qui a fourni à M. Polain la principale matière de son *Henri de Dinant* et des autres épisodes que cet historien a racontés avec tant de charme. On pourrait dire que c'est Jean d'Outremeuse qui a décidé du genre dans lequel Polain a excellé. » Cela est bien vrai, malheureusement pour Polain.

chroniqueurs ont eu, comme lui, le privilège de dominer de si haut et de si loin le domaine qu'ils se sont choisi, et d'être à ce point l'inspirateur de ceux qui l'on exploité après eux.

A y regarder de près, on s'explique cette bonne fortune.

De tous nos narrateurs locaux, Jean d'Outremeuse est de beaucoup le plus complet, le plus riche, le plus dramatique. Là où ses prédécesseurs ne nous ont donné que de courtes et sèches notices dénuées d'intérêt, il nous offre, lui, de vrais tableaux pleins de couleur et de vie. Il sait tout ce que les autres chroniqueurs ignorent, il met en lumière tout ce qu'ils ont laissé dans l'ombre. Avec lui, nous pénétrons jusque dans les profondeurs les plus ténébreuses de l'histoire, nous voyons agir et nous entendons parler les personnages comme si nous étions de leur intimité, nous sommes initiés aux mobiles les plus secrets de leurs actions, nous suivons les événements dans leur détail quotidien, nous sommes, en un mot, promenés à travers tous les aspects du passé par un guide qui semble le ressusciter sous nos yeux au moyen d'une baguette magique (1).

Comment, dès lors, les historiens qui sont venus à la suite de Jean d'Outremeuse auraient-ils pu résister à sa séduction et ne pas puiser à pleines mains dans le trésor des renseignements qu'il leur offrait avec tant de libéralité? Sans doute, ils se sont

---

(1) ADOLPHE BORGNET, dans la préface de son édition de *Jean de Stavelot*, p. 4, va jusqu'à l'appeler « le père de l'histoire de Liège ». — FISEN, t. II, p. 142, l'appelle le principal historien de Liège. POLAIN, *Recherches sur la vie et les œuvres de Jean Desprez dit d'Outremeuse*, écrit pp. 378-379 : « C'est surtout vers la fin du XI<sup>e</sup> et au commencement du XII<sup>e</sup> siècle que la chronique de Jean d'Outremeuse devient intéressante, non seulement pour l'histoire de Liège, mais aussi pour celle de la France, de l'Angleterre et de la Flandre. Il s'occupe de tous les événements un peu importants qui se passèrent dans ces différents pays, et les renseignements qu'il nous donne sont d'autant plus précieux qu'ils ont été puisés aux chroniques de Hugues de Pierrepont et d'Enguerrand de Bar, manuscrits historiques inconnus jusqu'aujourd'hui et qui sont peut-être perdus pour toujours ».

aperçus à plus d'une reprise que tout, dans ces fabuleuses richesses, n'était pas or pur. Avec la crédulité la plus complaisante, il était impossible de ne pas remarquer les extravagances et les absurdités qui abondaient sous sa plume. On s'est rendu compte, de bonne heure, que sur les temps les plus reculés il racontait des vrais romans, qui n'avaient pas même le mérite d'être vraisemblables. On a vu aussi que, même là où il aborde le terrain de l'histoire proprement dite, il ne se prive pas d'accréditer les fictions les plus audacieuses.

Mais cette constatation n'a pas ouvert les yeux des historiens sur sa valeur comme source et ne les a pas acheminés à une étude sérieuse de l'homme et de l'œuvre. Soit que les procédés critiques à employer dans cette recherche leur fussent trop peu familiers, soit qu'ils tremblissent d'anéantir eux-mêmes les matériaux avec lesquels ils édifiaient leurs histoires, ils se cantonnaient dans un empirisme qui était aux antipodes d'une méthode scientifique. Ils écartaient avec une indulgence souriante tous ceux de ses récits dont l'invéraisemblance sautait aux yeux et tous ceux qui étaient en contradiction avec les résultats fournis par leurs recherches personnelles, mais ils gardaient pieusement tout le reste (1). La crédulité totale valait presque autant.

Dans les derniers temps, il est vrai, il s'est rencontré quelques esprits clairvoyants qui ont bien compris que cet électionisme ne suffisait pas et qu'il fallait se défier de Jean d'Outremeuse en principe. En conséquence, chaque fois qu'ils ont

---

(1) C'est ainsi que FISEN, t. I, p. 109, écrit en parlant de notre chroniqueur : « Leviculo homini fidem non facile habeo, cui miram magnitudinem antiquitati affingere ludus fuit, sed tum maxime, cum Pratanorum opes et fortia facta commemorat, a quibus genus trahebat ». Ce qui n'empêche pas que FISEN insère dans son histoire une immense quantité de fables inventées par Jean d'Outremeuse, et le passage même que je cite en reproduit une qui n'est pas la moindre, ainsi qu'on le verra plus loin.

remarqué une contradiction entre lui et les sources dignes de foi, ils n'ont pas hésité à écarter ses dires, quoi qu'il pût leur en coûter de se priver des éléments d'intérêt que leur offraient ses récits.

C'est ainsi que déjà sur plus d'un point il a été possible de rétablir la vérité en passant purement et simplement sur le corps du peu scrupuleux chroniqueur. Mais, si méritoire que soit ce travail, il est nécessairement fragmentaire, occasionnel et, en somme, peu concluant. Il ne fournit pas au lecteur une norme universelle et permanente d'après laquelle il puisse apprécier la gigantesque chronique de Jean d'Outremeuse; aussi n'est-il pas étonnant que, parmi les bons esprits qui honorent l'érudition liégeoise de nos jours, il n'y en ait pas un seul qui, malgré sa juste défiance, ne se soit laissé reprendre plusieurs fois aux mystifications de notre auteur.

Que faut-il donc faire pour mettre définitivement les choses au point? Faut-il suivre l'auteur pas à pas à travers les six gros volumes in-quarto de son interminable récit et démonter celui-ci page par page, en faisant sur chacune le travail d'impitoyable vérification auquel s'est livré M. l'abbé Balau sur l'une d'elles, celle qui contient l'histoire de l'élection d'Henri de Gueldre<sup>(1)</sup>? Un pareil labeur, outre qu'il coûterait un temps infini et serait fastidieux à l'excès, n'est nullement nécessaire. Il y a un procédé plus expéditif et plus sûr à la fois. C'est le témoin et non le témoignage qu'il faut étudier. Pour pouvoir apprécier celui-ci avec sécurité dans chaque cas donné, il faut être fixé sur la valeur de celui-là. Si je parviens à établir que le témoin n'est qu'un mystificateur ou qu'un romancier, et à montrer sur quel patron sont taillés tous ses récits, point ne sera besoin de contrôler séparément chacun de ceux-ci : ils seront récusés en bloc, *in odium*

---

(1) S. BALAU, *Comment Jean d'Outremeuse écrit l'histoire* (BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, t. LXXI [1902], pp. 227-259).

*auctoris*, comme dit l'Index, ou du moins ils le seront jusqu'à preuve du contraire. Car les défenseurs de Jean d'Outremeuse seront forcés de renverser la preuve. Pour qu'ils puissent faire passer un de ses dires pour digne de foi, ils devront commencer par démontrer que, exceptionnellement, il ne l'a pas falsifié ou inventé de toutes pièces.

Telle est la méthode, la seule efficace à mon sens, que je me propose d'employer dans le présent travail.

Donc, que vaut le témoin?

Au moment d'aborder l'examen de cette question, je dois dire un mot de la manière dont elle a été résolue par le savant éditeur de Jean d'Outremeuse, M. Stanislas Bormans. Reprenant des mains de Borgnet mourant la tâche difficile de publier l'immense compilation qui s'appelle *Ly Myreur des Histors*, M. Bormans n'a pas voulu se contenter de nous en donner le texte. Il l'a enrichi d'une table des plus précieuses sans laquelle il serait impossible de manier l'ouvrage avec fruit, il y a joint une introduction qui nous donne sur l'auteur et sur ses écrits les renseignements les plus étendus. C'est à ces méritoires travaux de M. Bormans, que nous devons de pouvoir entreprendre une étude systématique sur le *Myreur*, et je tiens à déclarer ici que mon mémoire n'aurait jamais vu le jour, si je n'avais pu, à chaque pas que je faisais, m'appuyer sur le résultat des fructueuses recherches de mon savant confrère et ami. Dire que c'est à lui que je dois de pouvoir faire faire un progrès à notre connaissance de Jean d'Outremeuse n'est que l'accomplissement d'un devoir de reconnaissance. Au moment où je me permets de combattre son opinion sur la valeur scientifique du célèbre chroniqueur, il ne verra dans la liberté que je prends qu'un hommage de plus à son érudition et à sa probité scientifique.

M. Bormans n'est pas le dernier à reconnaître que bon nombre de récits du *Myreur* sont du roman plutôt que de l'histoire. Mais, cette concession faite, il cherche à sauver la plus grande partie des récits qui contiennent l'histoire des

trois derniers siècles, avec lesquels, à son sens, nous mettrions le pied « sur le terrain ferme et solide de l'histoire » (1). Il se félicite des détails nombreux et intéressants que, d'après lui, Jean d'Outremeuse ajoute, sur l'histoire des troubles de Liège depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, à ce que nous savons par Hocsem et par Warnant. Il ne doute pas que ces renseignements soient puisés dans d'autres sources qui seraient aujourd'hui perdues, ou encore dans des informations orales (2).

Tout en convenant qu'il est crédule à l'excès (3), que sa manie de dramatiser, de colorer et d'embellir aboutit trop souvent à déformer la vérité (4), il reste convaincu de sa sincérité absolue et de sa bonne foi. Ses protestations réitérées de ne vouloir rien dire qui ne soit rigoureusement vrai lui semblent, sous ce rapport, une garantie suffisante de sa véracité : « Lorsque donc on fait peser sur sa mémoire l'accusation d'avoir volontairement altéré la vérité des faits, je ne puis m'associer à ces critiques. Non, l'indignation qu'il témoigne contre les procédés d'Enguerrand de Bar et autres « faussés de chroniques » ne nous permet pas d'admettre qu'il ait voulu en imposer à ses contemporains et à la postérité. Sans vouloir prétendre qu'il soit exempt d'exagération et même de partialité et de préventions, j'incline à croire qu'il a puisé ces fausses relations dans des sources aujourd'hui perdues (5) ».

Ces dernières lignes nous donnent la formule de l'opinion mitoyenne par laquelle M. Bormans prend position entre les crédules historiens caudataires de Jean d'Outremeuse et ceux qui ne veulent accepter ses dires que sous bénéfice d'inventaire. M. Bormans, en un mot, fait bon marché du témoignage, mais il cherche à sauver le témoin. Par là, il a du moins le mérite d'indiquer le vrai terrain de la discussion

---

(1) Introduction, p. CLVI.

(2) Ibid., p. CLIX.

(3) Ibid., p. CLXVII.

(4) Ibid., p. CLXVI.

(5) Ibid., p. CLXV.

à ceux qui veulent reprendre après lui l'examen de la question. C'est aussi celui que je choisis.

On voit d'ici l'importance capitale du débat.

Si, comme le croit M. Bormans, Jean d'Outremeuse n'invente pas et qu'il se borne à parler d'après des documents aujourd'hui perdus, alors son *Myreur* reste une source de premier ordre pour l'historien du pays de Liège. Si, au contraire, comme je me propose de le prouver, Jean d'Outremeuse a purement et simplement inventé tous les événements dont il est pour nous le seul garant — et Dieu sait s'ils sont nombreux! — alors le *Myreur* disparaît tout entier comme source historique. Par conséquent, toute l'histoire du moyen âge liégeois dépend de la solution qui sera donnée au problème en litige. C'est la justification de ce mémoire et mon excuse pour les proportions considérables qu'il a prises malgré moi.

Je ne me dissimule d'ailleurs nullement la mauvaise humeur que soulèveront mes conclusions. Dire aux gens que l'histoire de leur pays, telle qu'on la leur raconte depuis des siècles, est faussée par un imposteur, c'est les atteindre au vif de leurs habitudes intellectuelles et de leurs prédilections patriotiques. Ils sont naturellement disposés à ne pas vous écouter, et tous ceux d'entre eux qui sont incapables de comprendre votre méthode critique vous contesteront purement et simplement vos résultats. Sous ce rapport j'ai fait, à plusieurs reprises, des expériences instructives. Le jour où j'ai renvoyé Lambert Patras dans le royaume des fictions et rendu à René de Huy la paternité des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy de Liège, il plut des protestations de la part des archéologues. Quelques-uns ne m'avaient pas même lu, mais tous, avec une ardeur combative digne d'une meilleure cause, firent une garde d'honneur à Lambert Patras et se persuadèrent qu'ils l'avaient mis à l'abri de mes coups. Mais qu'importe? La vérité n'a pas besoin de plaire; elle s'impose à ceux-là mêmes qui ferment les yeux pour ne pas la voir.

## CHAPITRE II.

### Jean d'Outremeuse est un romancier et non un chroniqueur.

Avant d'entreprendre la démonstration annoncée dans l'en-tête de ce chapitre, je crois utile de rappeler brièvement les principales données certaines que nous possédons sur la vie de Jean d'Outremeuse (1). Né le 2 janvier 1338, il entra dans la cléricature, c'est-à-dire qu'il fut tonsuré et porta le costume ecclésiastique, sans d'ailleurs jamais recevoir les ordres. Mari de Catherine Martial, qui lui survécut, il en eut un fils qui devint « chanoine de Liège » (2).

Lui-même se dit « clerc liégeois, notaire public, audancier et comte palatin », et il remplissait auprès de la cour de l'official des fonctions qui, dit M. Bormans, « devaient présenter une certaine analogie avec celles de greffier » (3).

Il habitait, au moins à partir de 1393, une maison claustrale de la cathédrale Saint-Lambert, tout proche de l'hôpital à la Chaîne, dans la paroisse Saint-Michel (4). Sa vie s'écoula

---

(1) Je renvoie à BORMANS, Introduction de son édition de *Jean d'Outremeuse*, pp. vi et suivantes; le même dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> sér., t. I, pp. 282 et suivantes; BALAU, *Étude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liège au moyen âge*, pp. 560 et suivantes. La notice consacrée à notre auteur dans la *Biographie Nationale* (art. Desprez) n'est, du moins en ce qui concerne sa vie, qu'un tissu de données controuvées. Celle qu'on trouve dans LORENZ, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, t. II, p. 37, manque de tout renseignement sur sa biographie.

(2) « Le nom de Desprez dit d'Outremeuse ne se rencontre pas, au XV<sup>e</sup> siècle, dans la liste connue des chanoines de Saint-Lambert. Peut-être était-il simplement chanoine d'une des sept collégiales de la Cité. C'est un point qui reste à éclaircir. » BORMANS, *BCRH*, 5<sup>e</sup> sér., t. I, p. 283.

(3) BORMANS, Introduction, p. XI, et la correction dans *BCRH*, volume cité, p. 283, note 4.

(4) BORMANS, dans *BCRH*, volume cité, p. 284.

obscur et sans incidents dramatiques. Nous savons qu'en 1383 il fut nommé par le prince-évêque Arnoul de Horne membre d'une commission d'enquête contre les partisans de Persand de Rochefort et de l'antipape Clément VII (1), et que, trois ans après, il reçut la même mission lors de l'enquête contre les échevins concussionnaires (2).

Il mourut le 23 novembre 1400, comme on le voit par l'obituaire de la paroisse Saint-Michel (3).

Jean d'Outremeuse paraît ne pas avoir fait d'études régulières et devoir toutes ses connaissances à des lectures vastes mais mal digérées. Sa connaissance du latin est rudimentaire et les contresens qu'il commet dans la traduction des textes écrits dans cette langue ne se comptent pas. Son ignorance en matière de chronologie est étonnante; le vocabulaire latin de la géographie est, pour lui, hérissé d'énigmes qu'il ne parvient pas à résoudre (4); les grands faits de l'histoire universelle ne lui sont connus qu'à travers le prisme des romans de chevalerie; il n'a pas la moindre idée du développement historique de la société et se persuade que le monde a toujours existé sous une forme féodale: au sortir de l'Arche, les trois fils de Noé sont pour lui de preux chevaliers.

Mais, s'il est dénué de toute préparation au métier de chro-

---

(1) Nous ne le savons que par FISEN, t. II, p. 142, et celui-ci a évidemment puisé son renseignement dans la partie aujourd'hui perdue de la chronique de Jean d'Outremeuse lui-même. C'est cette provenance qui rend suspects les détails ajoutés par Fisen, à savoir que ce fut lui qui mena toute l'enquête, pendant que les tréfonciers s'y dérobaient, que pour cette raison les Clémentins voulurent le faire périr, mais que l'évêque le garda auprès de sa personne pour le protéger et pour lui permettre de se mieux documenter en vue de sa chronique.

(2) Voy. l'acte du 26 novembre 1386 dans KURTH, *La Cité de Liège au moyen âge*, t. II, pp. 331-335.

(3) BORMANS, *loc. cit.*

(4) Pour tous ces points, je renvoie à l'Introduction de M. BORMANS, pp. cxix-cxxiii, où l'on trouve d'instructifs et souvent réjouissants échantillons des faits de notre chroniqueur.

niqueur et si le sens historique lui fait défaut à un degré qu'on soupçonnerait à peine, par contre, il est doué d'une imagination qui ne le cède en rien à celle du plus inventif des conteurs. Disons-le catégoriquement : Jean d'Outremeuse n'est pas un chroniqueur ; il est, dans toute la force du terme, un romancier et pas autre chose. La forme favorite du roman, au moyen âge, c'était la chanson de geste : Jean d'Outremeuse est essentiellement un auteur de chansons de geste. C'est par les chansons de geste qu'il a débuté dans la carrière littéraire. Je n'énumérerai pas toutes celles dont il est l'auteur certain ou du moins probable (1) ; je me bornerai ici à en mentionner deux, à savoir *Jean de Lanson* et *Ogier le Danois*. Elles lui ont servi d'acheminement à son œuvre principale, la *Geste de Liège*, vaste élucubration poétique dont le caractère distinctif consiste en ce que, au lieu de célébrer un héros, elle prend pour sujet un pays. A part cette différence, la *Geste de Liège* ne se distingue en rien des autres chansons de geste, j'entends de celles de la décadence, car, écrivant à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, Jean d'Outremeuse présente à peu près tous les défauts et presque aucune qualité du grand genre poétique auquel nous devons la *Chanson de Roland* (2). La *Geste de Liège* est une œuvre d'imagination sur un sujet à noyau historique. Le noyau, ici, est un peu plus apparent, il affleure de-ci de-là, mais c'est tout ; pour le surplus, la *Geste de Liège* est une geste comme toutes les autres. Il est inutile de demander si l'auteur a voulu faire œuvre de poète ou œuvre d'historien. Ainsi posée, la question ne mériterait pas de réponse. En effet, il ignore si complètement les limites qui séparent l'histoire du roman, qu'il écrit du roman en croyant écrire de l'histoire, de même qu'il lui arrive de raconter de l'histoire tout en se persuadant qu'il fait du roman. Ces deux genres sont absolument identiques pour lui ; il ne s'est jamais demandé en quoi ils diffèrent. Qu'est-ce

(1) Il faut lire là-dessus les substantielles données de M. BORMANS dans son Introduction, pp. XII et suivantes.

(2) Cf. GASTON PARIS, *La littérature française au moyen âge*, p. 50.

qu'une *chanson de geste* dans la pensée des jongleurs médiévaux, sinon le récit d'aventures héroïques présenté avec tous les agréments de la composition littéraire ? Eh bien, l'histoire n'est pas autre chose dans l'esprit de Jean d'Outremeuse. Si vous vous avisez de lui dire que la *chanson de geste*, c'est de la fiction et que l'histoire, c'est de la réalité, il se récriera. Vous porterez atteinte à la dignité de son rôle de poète. Tous les poètes, tous les jongleurs n'ont-ils pas été unanimes à présenter et, dans une certaine mesure, à envisager leurs œuvres comme historiques ? N'ont-ils pas toujours protesté de leur sincérité, de leur véridicité ? N'ont-ils pas pris soin de citer leurs sources, qui est d'ordinaire quelque vieux manuscrit retrouvé dans la poussière d'une bibliothèque monastique ? On pourra dire qu'il n'y a là que des formules, qui sont de style en quelque sorte, des clichés poétiques sans portée, et j'y consens, mais c'est une preuve de plus de l'absence totale, chez nos vieux auteurs, de toute idée nette sur les confins de la fiction littéraire et de la réalité historique. L'histoire est pour eux exclusivement une mine à renseignements intéressants ; ce qu'ils y cherchent, c'est l'intérêt et non la vérité ; ils ne parviennent pas à se figurer qu'elle soit l'objet d'une science dont le premier devoir est de ne rien raconter qui ne soit arrivé : *ne quid falsi audeat ne quid veri non audeat dicere*. Si l'on veut comprendre quelque chose à leur état d'esprit, il faut se les figurer prenant vis-à-vis des faits historiques à peu près la même attitude qu'il y a un demi-siècle encore, avant que le programme des études folkloriques fût rédigé, prenaient vis-à-vis des légendes les amateurs qui en faisaient des recueils (1). Il leur eût semblé indigne d'eux et

(1) Par exemple, Hersart de la Villemarqué, pour citer le plus intéressant de tous. On pourrait aussi penser à bon nombre d'hagiographes du moyen âge, écrivant sans documents la vie de saints morts longtemps auparavant : ils développaient alors un certain nombre de thèmes connus, pouvant trouver leur application dans toutes les vies de saints et servant de toute manière à édifier les fidèles.

absolument sans intérêt de les reproduire telles qu'elles circulaient sur les lèvres du peuple. Sous cette forme, elles n'étaient à leurs yeux que des résumés secs et incolores auxquels ils se chargeaient de donner la vie et la couleur dans de brillantes amplifications littéraires. Il y aurait une injustice flagrante et un vrai manque de critique historique à les traiter, les uns et les autres, de menteurs et à leur contester la probité ; il suffit de constater l'idée différente qu'ils se font du domaine de l'histoire. Selon nous, il appartient à la science et relève du savant ; selon eux, il appartient à la poésie et relève du poète.

Telle est donc la disposition d'esprit dans laquelle Jean d'Outremeuse a écrit sa *Geste de Liège*. Il a trouvé devant lui un sujet ample et intéressant, qu'il a traité selon les lois du genre littéraire cultivé par lui, l'enrichissant de toutes les données que lui fournissait son imagination, le dramatisant et l'embellissant autant que cela lui paraissait requis, persuadé d'ailleurs que, en glorifiant son pays, il faisait œuvre de bon patriote et méritait la reconnaissance publique.

Il y a cependant entre les chansons de geste ordinaires et la *Geste de Liège* une différence notable. Celles-là, d'ordinaire, sont entièrement fabuleuses ou ne contiennent qu'une parcelle infinitésimale d'histoire. Celle-ci contient un noyau historique important qui va grossissant à mesure que les événements racontés par le poète se rapprochent du temps où il vit lui-même. Il les trouve, en grande partie, racontés dans des documents historiques qui ont été conservés, et ce serait se faire de son œuvre l'idée la plus fausse du monde que de supposer qu'il va ignorer ou contredire systématiquement ces données. Tout au contraire, elles lui fournissent de nouveaux thèmes, qu'il développe avec délices. Elles sont, dans son œuvre, des points de repère jalonnant l'itinéraire de sa narration, mais lui laissant une liberté entière d'en remplir les interstices avec ses fictions. Elles constituent le *minimum* indispensable de vérité historique pour que son ouvrage ne soit pas totalement fabuleux. Plus elles seront sommaires, plus sa fiction se déploiera à l'aise ; plus elles seront développées, moins il éprouvera le besoin de développer lui-même.

Tel est le caractère général de la *Geste de Liège*.

Si l'on veut bien se pénétrer de ces considérations, on ne s'étonnera pas d'entendre le poète répéter à satiété qu'il ne raconte rien que de véritable.

S'oreis vraie canchon qui a cascun doit plaire :

Onques ne fut plus vraie, depuis le temps Césaire (1).

Ce qui, à première vue, surprendra peut-être davantage, c'est de le voir oublier à chaque instant qu'il s'adresse à des lecteurs, et leur parler comme les jongleurs du XIV<sup>e</sup> siècle parlaient à leurs auditeurs :

Barons, or entendeis : que Jesus bin vos fache

Et pour le miez oïir vers moi tornés vos fache.

Car miex entent celuy, — bin — vulh cascun le sache —

Qui le parlant regarde, aussi plus soy solache

Que chis qui ne le voit et n'en at que la trache

Et li semble qu'il oïe parler dedens un sache (2).

Mais rien ne montre mieux le caractère tout conventionnel et purement livresque de la poésie de notre auteur que cet archaïsme. Tels, jusqu'au seuil du XIX<sup>e</sup> siècle, ces faiseurs de poèmes épiques qui débutaient ainsi :

Je chante ce héros qui règna sur la France.

La *Geste de Liège* s'ouvre par l'histoire fabuleuse des rois de Tongres, suivie elle-même de l'histoire non moins fabuleuse des évêques de cette ville et continuée par l'histoire entièrement imaginaire d'*Ogier le Danois*. C'est seulement à partir du IX<sup>e</sup> siècle que des éléments historiques en certaine quantité

(1) *Jean d'Outremeuse*, t. I, p. 589, et les divers passages cités par M. BORMANS, Introduction, p. XXXVII.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 599, et *passim*.

viennent se mêler à la fiction, se multipliant graduellement selon la formule énoncée ci-dessus.

On trouvera un résumé exact et consciencieux de tout le poème dans l'*Introduction* de M. Bormans. J'emprunte à cet érudit son appréciation finale, que je fais mienne :

« Cette analyse de la *Geste de Liège* fait assez comprendre ce que vaut ce poème au point de vue historique. Non seulement toutes les fables dont le moyen âge a entouré nos origines y ont trouvé place, mais encore les romans de chevalerie y ont déversé leurs rêveries, de façon à embrouiller d'une manière inextricable les huit premiers siècles de nos annales. Il est vrai qu'une fois sorti de la période légendaire des rois et des premiers évêques de Tongres, une fois débarrassé d'Ogier et de Charlemagne, l'auteur reproduit fidèlement (1) les faits que lui fournissaient les chroniques... mais en somme l'histoire ne trouve rien à glaner dans ce formidable amoncellement d'alexandrins... La *Geste* ne saurait donc, en aucune façon, être considérée comme un document historique (4). »

Or, — et voilà la constatation qui dominera toutes mes recherches — cette *Geste de Liège*, cette œuvre d'imagination pure, ce roman écrit avec des romans, ce poème fabuleux sur la non-valeur historique duquel il ne peut y avoir de doute, Jean d'Outremeuse s'est avisé un jour, peut-être pour augmenter le nombre de ses lecteurs, de le traduire en prose, et il a appelé cette paraphrase *Le Miroir des histoires*.

Et, ô ironie des choses ! malgré l'incontestable et évidente identité de la *Geste* et du *Miroir*, celui-ci a été pris pour un ouvrage historique, alors que sur la vraie nature de la *Geste* il n'y a jamais eu le moindre doute. Tel est le pouvoir des mots !

La seule différence entre le *Myreur* et la *Geste*, c'est que la *Geste* ne raconte que l'histoire liégeoise, tandis que le *Myreur* a la prétention d'être une histoire universelle. On pourrait, en empruntant aux médiévistes leur vocabulaire spécial,

---

(1) BORMANS, Introduction, pp. LVI-LVII. La fidélité est d'ailleurs très relative.

appeler le *Myreur* une « geste farcie et dérimée ». Les proportions de l'ouvrage primitif ont singulièrement augmenté, mais la nature du récit n'est en rien modifiée. *Myreur* et *Geste* sont équivalents. Celui-là reedit en prose ce que celle-ci avait raconté en vers. Ils sont conçus dans le même esprit et ils sont écrits dans le même style. Le *Myreur* n'est pas un ouvrage d'histoire, il est et il reste un roman.

C'est parce qu'il est un roman qu'il peut accumuler des absurdités que l'on ne tolérerait pas dans le moins recommandable des chroniqueurs, par exemple l'histoire d'Ogier le Danois enfermé pendant quatre siècles chez la fée Morgane et revenant sous Philippe-Auguste pour délivrer Paris assiégé par une armée de plus d'un million de Sarrazins (1), ou encore Baudouin IX de Constantinople épousant le diable qui lui est apparu sous forme de femme (2), ou encore Charlemagne mourant, en dépit d'Eginhard et des annalistes contemporains, à 157 ans (3), sans doute pour donner à peu près raison au roi Marsile de Saragosse qui, dans la *Chanson de Roland*, lui attribue deux siècles d'âge.

Toutefois, de ce que le *Myreur* est un roman, il ne s'ensuit pas qu'il ne charrie dans ses flots troublés un certain nombre de matériaux historiques. J'ai déjà dit, en parlant de la *Geste*, que notre auteur ne dédaigne pas ces matériaux, qu'il les lit et qu'il les utilise volontiers, un peu, pour employer une comparaison, comme Alexandre Dumas père faisait des mémoires sur lesquels il échafaudait ses romans historiques. Il traduit Hocsem ou le serre de près, non sans contresens. Il fait plus, il lui arrive de reproduire textuellement les sources documentaires qu'il a consultées, soit parce qu'il trouve ce procédé plus commode pour ses faibles moyens de traduction, soit parce qu'il espère augmenter son autorité de narrateur. C'est

---

(1) *Ly Myreur*, t. V, pp. 124 et suiv.

(2) *Ibid.*, t. IV, pp. 511 et 591.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 2.

ainsi qu'il reproduit, d'après Gilles d'Orval, des fragments du poème sur Notger, les épitaphes du peintre Jean, de Wolbodon, de Durand et de Réginard, la lettre de Wazon au prévôt Jean et celle du même prélat au roi de France, le fragment du diplôme accordé par Théoduin à la ville de Huy. C'est ainsi encore qu'à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle il prend l'habitude d'intercaler dans son texte des documents originaux, spécialement des diplômes en latin et en français (1). Malheureusement, il a plus d'une fois l'air de ne pas les comprendre; il en altère d'autres fois la date de manière à les rendre inintelligibles (2), et, enfin, ces documents font dans son texte l'effet de corps étrangers qui en déchirent le tissu. D'aucune manière il ne peut être permis d'en tirer un argument en faveur de l'historicité du *Myreur*. Celui-ci a beau être farci de tous les diplômes imaginables, il est et il reste un roman. Et j'apprécie beaucoup la sagacité de ce copiste du XV<sup>e</sup> siècle qui, excédé d'avoir à reproduire les innombrables fictions de notre prétendu chroniqueur, s'émancipe jusqu'à introduire dans le texte qu'il copie la réflexion suivante : « Mais je ne suy d'opinion d'icy escrire toutes ces guerres, qui semblent plutôt avoir été escriptes par Johan d'Oultremeuse... pour avoir passetemps en les lisant, qu'utilité ou édification, lequel passetemps se pouldroit facilement et avec moins de paines recouvrer pour quelque peu d'argent qu'on donne aux libraires, en achaptant ces histoires auprès d'eulx tant fréquentes, qui ne diffèrent guères à celles icy escriptes, assavoir de Charlemagne, Doolin, Ogier, les IIII fils Aymond et semblables (3) ». Le bon copiste ne savait pas lui-même jusqu'à quel point il disait vrai.

(1) On en trouvera la longue liste dressée — il y a 92 actes — par M. BORMANS, à la suite de son Introduction, pp. ccvii-ccxx.

(2) Ainsi, les deux diplômes qu'il reproduit l'un à la suite de l'autre avec la date de 1238 (*Ly Myreur*, t. V, p. 346) sont en réalité, l'un de 1176 (DE BORMAN, *Les évevins de la souveraine justice de Liège*, t. I, p. 26, et G. KURTH, *BIAL*, t. XXXV, p. 246, note 1), et l'autre de 1249.

(3) *Ly Myreur*, t. III, p. 6.

### CHAPITRE III.

#### Jean d'Outremeuse n'a pas d'autres sources que les sources existantes.

Je prévois une objection.

D'accord, me dira-t-on, Jean d'Outremeuse n'est qu'un romancier. Mais un romancier utilise des sources historiques, vous en convenez vous-même. Dès lors, quand il lui arrive d'en dire plus long que les documents aujourd'hui à notre disposition, avons-nous le droit de conclure, *a priori*, qu'il invente? N'y a-t-il pas lieu, au contraire, d'admettre plus d'une fois qu'il reproduit des sources aujourd'hui perdues?

L'objection est spécieuse, mais elle ne résiste pas à l'examen. A part les diplômes insérés textuellement dans sa chronique, *Jean d'Outremeuse n'a pas eu à sa disposition, pour écrire son MYREUR, d'autres sources historiques que celles que nous possédons encore aujourd'hui.*

Quels sont, dans la liste des septante-trois ouvrages consultés par lui que M. Bormans énumère dans son *Introduction* (1), ceux qui racontent l'histoire de Liège soit dans un récit suivi, soit par monographies?

Ce sont, outre certaines vies de saints, les suivants :

Heriger.  
Anselme.  
Gilles d'Orval.  
Jean de Hocsem.  
Jean de Warnant.  
Sigebert de Gembloux.  
*Les Annales de Saint-Jacques.*  
*La Chronique de Saint-Laurent.*  
*Le Triumphus de Bouillon* (2).

(1) BORMANS, *Ibid.*, pp. xcvi-cxvi.

(2) Je renvoie pour chacun de ces ouvrages au savant mémoire de M. l'abbé Balau.

Or, nous possédons toutes ces sources, bien plus, nous en possédons d'autres que Jean d'Outremeuse n'a pas connues ou du moins ne semble pas avoir utilisées; comme, par exemple, la *Chronique* du chanoine Levoid de Northof et les écrits de Jacques de Hemricourt, pour ne citer que les plus notables. Nous sommes donc plus riches que lui en fait de documents.

Mais, me dira-t-on, Jean d'Outremeuse a possédé d'autres documents aujourd'hui perdus, qu'il cite et auxquels il a évidemment fait des emprunts considérables. Tels sont tout d'abord la fameuse *Chronique des Vavassours*, puis celle d'Enguerrand de Bar et celle de Raoul de Léau, tous deux chanoines de Saint-Lambert, puis encore celles de Renkin de Velroux et de son fils Frédéric, celles d'Enguerrand de Geneffe et d'Oust de Haneffe, enfin, la *Chronique de Saint-Lambert* et celle des Dominicains de Liège.

Je réponds que ces sources historiques n'ont jamais existé, et qu'elles ont été purement et simplement inventées par Jean d'Outremeuse.

Commençons par la *Chronique des Vavassours*. Je sais bien que la réalité de cet ouvrage est admise sans contestation par tous les critiques: Wattenbach ne s'en défie pas (1), M. Bormans le place au premier rang des sources consultées par notre auteur (2) et admire le zèle qu'il a déployé pour se le procurer, Heller lui attribue une grande importance et se propose de lui consacrer un examen ultérieur, que la mort est venue empêcher; enfin, M. Fr. Franz écrit tout une dissertation très laborieuse pour parvenir, sinon à le retrouver, du moins, comme il dit: « à s'en rapprocher d'un pas » (3). Et cependant, la *Chronique des Vavassours* est une des plus audacieuses fictions

(1) WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, 6<sup>e</sup> édition, t. II, p. 423.

(2) *Jean d'Outremeuse*, éd. BORMANS. Introduction, p. xcviij.

(3) Um so jenem vorher genannten Werke Hugos von Petraponte einen Schritt näher zu kommen. F. FRANZ, *Die Chronica pontificum leodiensium*, Strasbourg, 1882, p. 5.

de Jean d'Outremeuse. « Il suffira, écrivais-je en 1900, de rappeler en quelques mots que, selon Jean d'Outremeuse (t. V, p. 123), la *Chronique des Vavassours* a été écrite par Hugues de Pierrepont sous la dictée d'Ogier le Danois qui, prisonnier de la fée Morgane depuis quatre cent et dix-huit ans, venait d'arriver en France sur l'ordre de Dieu pour délivrer le roi Philippe-Auguste, assiégé dans Paris par une armée d'un million deux cent mille Sarrazins. Ogier donc se mit en devoir de raconter à notre évêque tous ses exploits, avec ceux de Roland, d'Olivier et d'autres preux, et l'on peut bien se figurer les merveilles que le brave paladin, qui comptait alors plus de cinq cents printemps, dicta à son révérendissime et bienveillant secrétaire. Ce qui augmente le comique de la situation (est-il inconscient ou sommes-nous devant un mystificateur à froid?), c'est que, après avoir mis par écrit les belles choses qui venaient de lui être dictées, Hugues de Pierrepont, pour plus de sûreté, en donna lecture au paladin et lui fit corriger le texte. Le bon billet qu'il avait là! (4) » Le lecteur m'accordera sans doute que, après cela, point n'est besoin pour moi d'apporter d'autre preuve.

J'aborde la chronique d'Enguerrand de Bar. Celui-ci, écolâtre de Saint-Lambert vers 1187, et petit-fils du Renaud de Bar qui avait injustement ravi le château de Bouillon à l'église de Liège, aurait été chargé par le chapitre, après l'incendie qui consuma la cathédrale de Saint-Lambert en 1185, d'écrire une chronique de Liège pour remplacer celle qui avait péri dans l'incendie et qui commençait au temps de l'empereur Trajan. Mais il aurait trompé la confiance des chanoines et composé une œuvre mensongère dans laquelle, notamment, il aurait essayé de donner le change sur le rôle de son ancêtre dans l'affaire de Bouillon? Après avoir achevé sa *Chronique* en 1203, il aurait été pris de remords et, en 1215, sur le point de mourir, il aurait fait l'aveu de ses mensonges. Sur quoi le

(4) *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1900, p. 295.

chapitre de Saint-Lambert, indigné, aurait fait disparaître sa chronique, et elle serait restée cachée jusqu'après la mort de Hocsem (1).

Toute cette histoire n'est encore une fois qu'une audacieuse fiction. Il n'y a pas eu d'écolâtre de Saint-Lambert qui ait porté le nom d'Enguerrand de Bar (2). Je vais plus loin, et je dis qu'Enguerrand de Bar n'a jamais existé. Wassebourg, il est vrai, le cite encore chanoine de Saint-Lambert aux années 1187 et 1196 et en fait un fils de la comtesse Ermesinde de Luxembourg et de Thibaut de Bar (3). Mais Wassebourg est une autorité aussi suspecte que Jean d'Outremeuse, et on le voit bien ici. Ermesinde n'a eu de son mariage avec Thibaut de Bar qu'une fille, Isabelle, mariée à Waleran de Fauquemont (4). On pourrait soutenir que Wassebourg s'est trompé sur la mère d'Enguerrand et que celui-ci est issu d'un des deux précédents mariages de Thibaut : erreur, car de son premier mariage Thibaut ne laissa qu'une fille, Agnès, qui épousa Ferry II de Lorraine, et du second il n'eut, outre Henri le Blondel, son successeur, qu'une fille dont nous ignorons le nom et qui devint la femme de Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol (5).

---

(1) *Ly Myreur*, t. V, pp. 535-536. Là-dessus de Reiffenberg écrit avec componction : « N'y a-t-il pas quelque chose de respectable dans ces scrupules, d'un côté, et cette colère, de l'autre? On se faisait une haute idée alors des fonctions de l'histoire, etc. ». *Chronique de Philippe Mouskes*, t. I, p. CXXXV.

(2) Sans doute, entre l'écolâtre Lambert de Ciney, mentionné à la date de 1199, et Pierre, qui apparaît en 1229, il pourrait y avoir place pour un Enguerrand de Bar ; mais Jean d'Outremeuse est seul à le mentionner, et M. de Marneffe a raison de l'ignorer dans son *Tableau chronologique des dignitaires du chapitre de Saint-Lambert*. DE THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert*, t. I, pp. 186-188, ne connaît Enguerrand de Bar que par Jean d'Outremeuse.

(3) Voy. WASSEBOURG, *Antiquités de la Gaule Belgique*, fol. 343 v°, chartes 102, 105, 112.

(4) Voy. ERNST, *Histoire du Limbourg*, t. IV, p. 12. — BERTHOLET, *Histoire du Duché de Luxembourg*, t. IV, p. 303. — WÜRTH-PAQUET, *Publications de l'Institut du Grand-Duché de Luxembourg*, t. XIV, p. 70.

(5) MAS-LATRIE, *Trésor de chronologie*, col. 1553.

Passons à Raoul de Léau. Selon Jean d'Outremeuse, il aurait été doyen de l'église Sainte-Croix, grand docteur en théologie, grand poète et, en particulier, chroniqueur de mérite, « car à Trieve, à Maienche, à Collongne, à Messe et à Aix prist les hystoires de nostre pais, commençant à rois de Tongre qui là furent régnant et comment fut fondée Tongre et revenant jusqu'à saint Materne qui convertit Tongre al loy Jhesu-Crist ». Il aurait mené sa chronique jusqu'à Hugues de Pierrepont, dont il aurait été le contemporain, et l'aurait laissée, en deux livres, à son église Sainte-Croix. Un chanoine de Saint-Lambert, Gui Eudon, archidiacre d'Ardenne, en aurait pris une copie dont il aurait fait don au chapitre de Saint-Lambert. Mais l'original aurait été volé, et, quant à la copie, « il avient que puisedit oit des canoynes à Saint-Lambert qui estoient Brabechons, qui coparent les folhus à tous les costeis des chroniques ou ons parloit des meschiefs des Brabechons et de leurs desconfitures et grande occhision, tant qu'en la fin le libre fut destruis et mis a perdition, et tant que ons ne sait qu'ilh devient ». Heureusement, continue notre narrateur, Hugues de Pierrepont en avait tiré une copie de copie et en avait versé les renseignements dans la *Chronique des Vavasours* (1).

Tout cela est invention pure. Raoul de Léau est un personnage apocryphe : il n'y a jamais eu à Sainte-Croix de doyen de ce nom (2). Gui Eudon n'a pas plus existé que Raoul de Léau. L'histoire des feuillets coupés par les Brabançons n'est d'ailleurs qu'un doublet de celle des falsifications faites par le chanoine barrois et atteste que Jean d'Outremeuse est obligé souvent de se répéter, parce que le champ des inventions n'est pas illimité.

J'arrive à Renkin de Velroux et aux autres écrivains laïques

---

(1) *Ly Myreur*, t. V, p. 161.

(2) Voy. G. KURTH, art. *Raoul de Léau*, dans la BIOGRAPHIE NATIONALE, t. XVIII, p. 686.

qui nous auraient laissé l'histoire des familles de Dommartin et de Warfusée. Voici ce que nous en dit Jean d'Outremeuse :

« Or aveis cheauz qui sont issus des linages de Dommartin et de Warfusée tant seulement, non mie des autres linages de Hesbain, car ilh at mult de linages en Hesbain sens cheauz, et par le pays del evesqueit de Liège. Si fut commenchié à escrire l'an XI<sup>e</sup> et LIII li commencement desusdit jusque al an XI<sup>e</sup> LXXXVI par messire Renkin de Velroux, chevalier, et le laisat en l'engliese de Liège, où ilh avoit un fils canoine, qui fut nommeis Frederis, qui escript avant chu qu'il visquat, jusque al an XII<sup>e</sup> et XXVIII. Après recommenchat a escrire Renier de Foux, canoine de Liège, tout en avant le temps de sa vie jusques al an XII<sup>e</sup> et LXIII, puis le reprist Engorans de Geneffe, canoine de Liège, et escript jusques al an XIII<sup>e</sup> et IX, et puis escript messire Oust de Haneffe, fis à signeur de Haneffe, jusque al an XIII<sup>e</sup> et XXXIX et là morut ilh ; si ne fut nus qui escripsist, car li première escripture astoit cancellée tant que ilh fut restituée par les foymens deldit sire Oust de Haneffe, et puis fut mis en un libre, lequeil libre Lambers dis li avoigle copat fors une partie mult obscure et mie veritable (1). »

Encore une fois, tout cela est invention pure. Renkin de Velroux, Renier de Foux, Enguerrand de Geneffe et Oust de Haneffe sont des personnages fictifs, tout autant que les chroniques qui leur sont attribuées. Personne ne les a jamais connus, ils ne sont cités nulle part ; de leurs œuvres il n'existe pas la moindre trace (2). Lambert l'Aveugle fait partie du même monde fictif. Nous avons pour contrôler ici Jean d'Outremeuse un témoin bien précieux, c'est son contemporain Jacques d'Hemricourt, aussi scrupuleux et aussi véridique que Jean d'Outremeuse l'est peu. Or, Hemricourt, qui était par

(1) *Ly Myreur*, t. IV, p. 436.

(2) Les chanoines Frédéric de Velroux, Renier de Foux et Enguerrand de Geneffe brillent par leur absence dans les listes de DE THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert*.

sa position mieux à même que personne d'être bien renseigné sur le lignage de Dommartin-Warfusée et qui, de plus, a consulté toutes les sources, ne dit pas un mot de celles-ci et montre suffisamment par son silence qu'elles n'existent pas. Bien plus, les raisons pour lesquelles il déclare avoir fait son *Miroir des nobles de Hesbaye* en sont la preuve manifeste. Il dit dans sa préface qu'il y a de son temps très peu de personnes qui puissent nous renseigner sur les anciennes familles nobles du pays ; qu'il serait grand dommage de laisser perdre le souvenir de tant de braves chevaliers ; que c'est le motif qui lui a fait entreprendre son ouvrage, qui lui a coûté un travail considérable :

« Est cest ly movemens que m'at fait entreprendre de compiler chest ystoire et traytiet a grant travailhe ly compileirs et ordineurs de cest ovre, que puis le temps que parfaite cognissance vient en moy ay mis m'entente par plaisante affection d'enquerir aux anchiens la veriteit de ce que dit est, et moy suis en aucun pas radrechies aux coroniques delle grande engliese de Liège et ay eu l'avantage d'alcunes anchiennes escriptures, rolles et cedulles qui astoient en mains de mes predecesseurs et sont après leur decez en mes mains parvenus auzqueils je adjoste grant foid, partant que my dis predecesseurs peire et oncles ont toujours par caze de leurs offices hanteit compaigniet et servit les saingneurs, auzqueis ilh pooyent avoir apris partie de ce qui toche à cest mateire, ay tout ce qui gisoit en plusieurs partiz remis et adjoing ensemble en un traitiet et volume, avoek ce que je meisme en ay apris à vailhans et anchiens chevaliers et escuwiers du pays de Liège, que miez que nus autres savoient recorder les nations des Hesbegnons, assavoir a monsangnour Walthier Brunekien, à sangnour de Momal de ce nom, à monsangnour Johan le viez voweit de Liers, à Bietran, son freire, à Ernut d'Oborne, à Johan de Chantemerle, à Henry del Solier, Hombert Corbiaul de Holognoul, à Johan, son freire, et à plusieurs autres (1). »

(1) JACQUES DE HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hesbaye*, éd. Salbray. Bruxelles, 1673, pp. 1-3.

Voilà qui est concluant. Au temps de Jean d'Outremeuse, il y a eu à Liège un homme qui, par métier et par goût, connaissait mieux que personne l'histoire des nobles de Hesbaye; cet homme a pris la peine de nous renseigner minutieusement sur ses sources, et il se trouve que parmi celles-ci les Renkin de Velroux, les Renier de Fouz, les Enguerrand de Geneffe et les Oust de Haneffe ne reçoivent pas même l'honneur d'une mention. N'est-ce pas le cas de dire que la cause est entendue?

Qu'en est-il de la *Chronique de Saint-Lambert*?

Jean d'Outremeuse cite cinq fois un ouvrage de ce nom; il y a appris qu'Éracle a mis vingt et non trente chanoines à Saint-Martin (1); il y a trouvé la délimitation du comté de Brugeron (2); il y a lu que la bataille de Visé (1105) s'est livrée le jour de Noël (3), tandis que les autres sources la mettent au jeudi saint, il y a appris que dans la bataille de Wilderen l'évêque Alexandre conquiert l'étendard du comte de Louvain (4). Par contre, il a vainement cherché dans cette chronique la lettre de Wazon au prévôt Jean, qu'il a trouvée dans la *Chronique de Saint-Jacques* (5).

Il ne faut pas attacher la moindre importance aux déclarations de Jean d'Outremeuse, qui sont, si je puis ainsi parler, du pur verbiage, destiné à jeter de la poudre aux yeux. On pourrait croire que par *Chroniques de Saint-Lambert* Jean d'Outremeuse entend parler de la série qui formait les ouvrages de Heriger, d'Anselme, de Gilles d'Orval et de Hocsem (ou de Warnant). Mais non: ceux-ci, il les cite séparément, chacun sous son nom; il ne pourrait pas, d'ailleurs, leur attribuer ni les vingt chanoines de Saint-Martin (6), ni Noël comme date

(1) *Ly Myreur*, t. IV, p. 128.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 188.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 297.

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 347.

(5) *Ibid.*, t. IV, p. 232.

(6) Anselme dit trente chanoines (MGH, SS., t. VII).

de la bataille du pont de Visé (1); il ne pourrait pas dire qu'il n'y a pas trouvé la lettre de Wazon au prévôt Jean, puisque c'est seulement là (dans la chronique d'Anselme) (2) qu'elle est conservée et nullement dans une *Chronique de Saint-Jacques*, comme il l'affirme à tort. Il est vrai que c'est là qu'on raconte la prise de l'étendard de Brabant (3) et qu'on donne la délimitation du comté de Brugeron (4). En résumé, il n'y a rien à tirer de ces dires de Jean d'Outremeuse, et surtout il faut bien se garder de « reconnaître dans ces mentions l'œuvre collective des écolâtres de Liège, tenus en vertu de leurs fonctions d'écrire l'histoire de leur église (5) ». La seule chose certaine que nous tirons des citations de notre auteur, c'est que la prétendue *Chronique de Saint-Lambert* est une invention qui doit, de-ci de-là, servir à accentuer l'air scientifique de la compilation: cela fait un bon effet au lecteur de voir son auteur discuter ses sources!

La *Chronique des Frères prêcheurs* de Liège est une autre invention. Jean d'Outremeuse a beau la nommer de temps à autre et nous dire qu'elle contient beaucoup de choses qui ne se trouvent pas dans celle de Saint-Lambert (6). Ce ne sont là que des manières de parler: il n'y a jamais eu de chronique des dominicains de Liège; aussi bien notre auteur, qui affecte d'y trouver tant de choses, n'y renvoie jamais.

Il n'y a donc pas à le contester: Jean d'Outremeuse n'a pas connu d'autres sources historiques que nous, il en a même

(1) GILLES D'ORVAL dans III, 16, dans *Monumenta Germaniae historica*, t. XXV, p. 92, dit: « quinta feria ominicae coenae », ce qui est la date exacte.

(2) ANSELME dans CHAPEVILLE, t. I, p. 282.

(3) GILLES D'ORVAL, III, 23, p. 98.

(4) *IBID.*, III, 15, p. 91.

(5) BORMANS, Introduction, p. cx. Le texte invoqué par M. Bormans pour admettre que les écolâtres étaient tenus, en vertu de leurs fonctions, d'écrire l'histoire de leur église est une autre invention de Jean d'Outremeuse, t. I, p. 4.

(6) *Ly Myreur*, t. IV, p. 232.

connu moins que nous, et toutes celles qu'il allègue et qu'on veut tenir pour disparues ont été inventées par lui.

Il serait intéressant de fournir la vérification de ce qui vient d'être dit par une comparaison des récits de Jean d'Outremeuse et des sources existantes. Elles établiraient ce fait piquant, et à coup sûr démonstratif, que Jean d'Outremeuse ne nous donne pas d'autres renseignements qu'elles et que là où elles défont il fait également défaut. Ainsi, s'il est un événement historique important, c'est à coup sûr l'histoire des troubles qui ont marqué les débuts du règne de Jean d'Eppes et notamment celle de la fédération interurbaine de 1229. Gilles d'Orval ne nous en ayant rien dit, Jean d'Outremeuse garde également le silence. Il en est de même de la plus importante guerre que les Liégeois aient livrée à Henri de Gueldre, celle de 1269-1270 : elle est bien autrement riche en résultats que celle de 1254-1255, puisqu'elle a anéanti les principaux résultats de celle-ci (1). Or, Hocsem n'en ayant point parlé, Jean d'Outremeuse s'en tait également. Bien plus, il lit tellement mal Hocsem qu'il se persuade que la tour Sainte-Walburge resta debout : *si demerat ensi qu'il* (Henri de Gueldre) *n'en fist nul semblant*, écrit-il (2).

Il en est de même pour l'histoire de la guerre de 1307, qu'on devine si intéressante à travers la succincte relation de Hocsem (3). Si Jean d'Outremeuse avait des sources autres que nous, encore une fois, il aurait eu l'occasion de nous apprendre quelque chose sur un sujet si intéressant. Mais non : il se borne, comme toujours, à paraphraser Hocsem.

Je ne veux pas multiplier les exemples de ce genre pour ne pas augmenter outre mesure les proportions de ce mémoire, et je n'ai pas besoin, à tout prendre, de ce surplus de démonstration.

(1) Voy. G. KURTH, *La Cité de Liège au moyen âge*, t. I, p. 221.

(2) *Ly Myreur*, t. V, p. 381.

(3) HOCSEM dans CHAPEVILLE, t. II, p. 349.

Mais, me dira-t-on, Jean d'Outremeuse n'a-t-il pas pu trouver certains renseignements dans des diplômes aujourd'hui disparus? Sans doute, il peut avoir de temps à autre trouvé quelque renseignement inédit de ce genre dans un diplôme resté inconnu : un exemple m'en est fourni par l'histoire de l'église Saint-Jean-Baptiste de Liège, sur laquelle il a consulté un diplôme (1) que j'ai retrouvé et publié (2). Mais c'est là un cas des plus rares et relatif à des détails très accessoires. En réalité, l'immense majorité des diplômes ayant une vraie valeur historique nous a été conservée, et nous en connaissons plus que Jean d'Outremeuse n'en a connu (3). Ceux qu'il a reproduits dans son texte, il n'a pas su les utiliser, et souvent ils sont en contradiction avec ses récits (4). Il ne s'est d'ailleurs pas fait faute d'inventer des diplômes comme il a inventé des chroniques. C'est ainsi que, après avoir raconté le siège infructueux de La Roche en 1087 et la convention qui aurait été signée à la suite, il ajoute : « Et fut le pais fait tellement et saieleez des barons touz et del évesque premierement et del conte de La Roche, et ches lettres garde le tresolrier de Saint-Lambert engliese de Liège, bien et fermement (5) ». Tout le monde sait aujourd'hui que le siège de La Roche est une fable (6); le diplôme en est donc une aussi, et nous surprenons une fois de plus Jean d'Outremeuse en flagrant délit de fraude : il invente pour le plaisir, il invente pour étoffer sa matière. Il invente de même un autre diplôme, donné par Henri IV à Otbert et commençant par cette formule insolite : *In nomine sancte et individue Trinitatis feliciter amen*, par

(1) *Le Myreur*, t. V, p. 236.

(2) *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XIV (1903), p. 239.

(3) Par exemple, il n'a connu le diplôme de 1066 pour Huy que par Gilles d'Orval, et il n'y a rien compris (t. IV, p. 257).

(4) Cf. BORMANS, Introduction, p. CLVII.

(5) *Ly Myreur*, t. IV, p. 280.

(6) Cf. DELESCLUSE, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. IX (1895).

lequel aurait été confirmée la juridiction de l'Anneau du palais. Ce diplôme aussi, scellé d'or, est conservé, dit-il, par le chapitre de Saint-Lambert (1). Je ne doute pas qu'il faille considérer comme inventé encore le diplôme d'achat du château de Bouillon par Othbert, scellé d'or comme le précédent et comme lui conservé dans les archives de Saint-Lambert (2).

Je crois que le lecteur est pleinement édifié désormais sur les sources de Jean d'Outremeuse et que l'affirmation inscrite en tête de ce chapitre n'a pas besoin d'une démonstration plus ample.

#### CHAPITRE IV.

##### Les fictions de Jean d'Outremeuse.

Si, comme je l'ai démontré au chapitre précédent, Jean d'Outremeuse n'a pas eu à sa disposition d'autres sources que nous, tout ce qu'il prétend savoir de plus n'est que de la fiction pure. La conclusion est rigoureuse, et nous pouvons proclamer *a priori* que sa chronique est un roman. Un examen de celle-ci nous permettra de formuler la même conclusion *a posteriori*.

Rappelons-nous d'abord que l'apport original de Jean d'Outremeuse dans l'histoire de Liège est d'autant plus abondant que les autres sources sont plus parcimonieuses. Tant qu'il reste dans l'histoire des temps sur lesquels nous ne sommes qu'imparfaitement renseignés, il nous prodigue les informations personnelles, introduisant dans son récit jusqu'à des poèmes entiers, comme par exemple celui d'Ogier le Danois. De même, tant qu'il entretient son lecteur des faits qui se sont passés au delà des frontières de Liège, il trouve le moyen de nous raconter de vrais romans de chevalerie, comme

(1) *Ly Myreur*, t. IV, pp. 321-322.

(2) Voy. G. KURTH, *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne*, t. I, p. 85, où sont recueillis tous les témoignages relatifs à cet acte, certainement disparu avant l'époque de Jean d'Outremeuse.

celui du *Livre de Baudouin*, qui a passé tout entier dans sa chronique. Au contraire, dès qu'il s'agit de choses moins éloignées par le temps et par le lieu, la part de son apport personnel diminue. Au fur et à mesure qu'il se rapproche de son propre temps, il se contente de traduire et d'amplifier ses sources et de remplir les interstices de leurs récits. Si bien qu'il s'établit entre l'apport de ses sources et sa propre part d'information une relation de proportionnalité pouvant se formuler comme suit : *En contradiction avec les lois qui régissent l'historiographie, Jean d'Outremeuse connaît d'autant plus de choses inédites que les faits sont plus éloignés de lui, tandis que, plus il s'en rapproche, plus ses renseignements personnels diminuent.* Cette circonstance, absolument inexplicable s'il fallait considérer Jean d'Outremeuse comme un vrai historien, s'explique au contraire parfaitement si l'on ne voit en lui qu'un romancier. Là où l'histoire lui fournit des faits, il se contente de les amplifier ; là où elle se tait, il les invente de toutes pièces.

Ce n'est pas tout.

Sans parler ici de l'in vraisemblance interne des additions qu'il fait à ses sources, les renseignements complémentaires qu'il a la prétention de nous fournir sont généralement de ceux que l'histoire n'enregistre pas. Il sait les noms de tous les personnages, même les plus insignifiants, qui sont mentionnés par hasard dans les sources, même quand ils n'y ont pas joué le moindre rôle. Il a assisté à toutes les batailles et à toutes les escarmouches ; il les décrit dans le plus grand détail, ne nous faisant grâce d'aucun coup d'épée et dépeignant le tout à la manière épique des jongleurs. Il fait parler les personnages et sait tout ce qu'ils ont dit ; il a surpris leurs entretiens les plus secrets et nous les rapporte. Il sait tout ce qu'on a ignoré avant lui, ce qu'après lui on ignorera toujours : l'origine de toutes les villes et même de tous les villages, l'origine de toutes les familles connues. D'autre part, il a sur la météorologie un calendrier rétrospectif des plus complets : il nous dira année par année le temps qu'il

a fait au X<sup>e</sup>, au XI<sup>e</sup>, au XII<sup>e</sup> siècle et nous révèle des particularités extraordinaires. Il sait l'an, le jour, l'heure même d'événements dont la chronologie, pour les narrateurs les mieux informés, flotte dans le vague. En un mot, tout ce qui pour le reste des historiens se perd dans la nuit des temps et tout ce qu'au surplus ils ont dédaigné d'apprendre à leurs lecteurs, il le sait, lui, et il met un soin extraordinaire à nous le raconter.

Nous allons passer tout cela en revue.

#### 1. *Personnalité et noms des comparses.*

Je prends quelques exemples. A trois siècles de distance, Jean d'Outremeuse sait le nom du serf qui est devenu l'occasion de l'abolition de la mainmorte (1). Il sait les noms des individus qui furent favorisés de miracles pendant l'expédition des Liégeois contre Bouillon (2). Il sait celui de l'ouvrier dont l'imprudencence a causé l'incendie de Saint-Lambert en 1185 (3). Il sait le nom de la servante qui a laissé surprendre par les Liégeois la citadelle de Sainte-Walburge en 1269 (4), et ceux des deux époux dont la noce est devenue l'occasion de ce coup de main : lui s'appelle Jean des Marez, maître de Liège, elle s'appelle Aigletine et a pour père l'échevin Alard Pangnais (5). Il sait les noms de tous les auteurs et comparses des querelles de 1253 : le chanoine dont le domestique est la cause du conflit s'appelle Henri des Prez, le domestique lui-même s'appelle Gérard de Vinalmont, sa victime s'appelle Renier de Féronstrée (6). Il

(1) *Ly Myreur*, t. IV, p. 333. L'histoire n'est elle-même qu'une fable, et je le soupçonnerais volontiers d'en être l'inventeur, n'était que je la trouve aussi dans la *Chronique de 1402*, p. 128, qui ne paraît pas la lui avoir empruntée. Mais, dans tous les cas, il l'a singulièrement embellie, selon son habitude.

(2) *Ly Myreur*, t. IV, p. 375.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 472.

(4) *Ibid.*, t. V, p. 380. Il l'appelle Beautris li Hongrois, « singulier surnom, » écrit à ce sujet, sans penser à mal, le bon Borgnet.

(5) Le maître des Marez et l'échevin Alard Pangnois — ai-je besoin de le dire ? — n'ont jamais existé.

(6) *Ibid.*, t. V, p. 302.

nous révèle que le paysan qui avait volé la vache de Ciney s'appelait Enguerrand de Jalhet et le propriétaire de la bête, Rigaud de Corbion ; inutile de dire qu'il connaît aussi le nom du bailli du Condroz : c'était Jean li Envoisiet de Halleux, maire et échevin de Ciney (1). Parfois il se fait fort de nous apprendre dans le détail la composition de tout un collège ; ainsi il nous donne les noms des quatorze échevins qui composaient le tribunal de 1254 (2). Y a-t-il une œuvre d'art qui présente de l'intérêt, vite il nous en fera connaître l'auteur : les fonts baptismaux de Notre-Dame ont pour auteur Lambert Patras, la fontaine du marché de Huy est l'œuvre de Lambert le Cornu (3).

Naturellement, cette prétention de tout savoir lui vaudra plus d'une mésaventure. Des documents qu'il n'a pas connus viendront plus d'une fois le démentir, en nous faisant connaître le vrai nom des personnages auxquels il a cru pouvoir fabriquer un état civil imaginaire. Pour ne pas reparler ici de tous les cas, nous savons, par un diplôme du 15 novembre 1253 (4), que le prétendu chanoine Henri des Prez s'appelle en réalité Henri de Ferrières et que son domestique s'appelle Colin sans plus et non Gérard de Vinalmont : voilà donc la preuve manifeste que Jean d'Outremeuse a inventé les noms (5). Il a fait de même pour le prévôt de Saint-Lambert en 1253, dont il n'a pas trouvé le nom dans Hocsem et dans Warnant,

(1) *Ly Myreur*, t. V, p. 404.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 312.

(3) « En l'ain de l'Incarnation XII<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup>, fut fait à la fontaine de marchiet, à Huy, un bachin de metaul, et le fist un orfèvre de Liège qui oit nom Lambert le Cornus, et l'ovrat à lyons de metaule où li aigue couroit parmy. Encors y est-il et le puet ons enssi veir. » *Ly Myreur*, t. V, p. 168.

(4) Dans BORMANS et SCHOOLMEESTERS, t. II, p. 61.

(5) Cf. BALAU, *Comment Jean d'Outremeuse écrit l'histoire.* (BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, t. LXXI (1902), p. 244.)

et pour qui il a forgé le nom d'Arnoul de Bavière (1), fils du duc : nous savons par les diplômes qu'il s'appelait Jean de Condé. De même encore, sa liste scabinale de 1254 le met en mauvaise attitude vis-à-vis de l'érudition moderne. « Il est fâcheux pour Jean d'Outremeuse, écrit M. de Borman, que cette belle liste soit en contradiction avec les documents contemporains. Neuf au moins des échevins de 1254 sont connus, et aucun ne figure sur la liste de Jean d'Outremeuse ; aucun au surplus n'est chevalier (2). » Tous les jours, on verra grossir le catalogue des démentis infligés à notre chroniqueur par les documents. Il avait appelé Lambert Patras de Dinant l'artiste qui avait exécuté, entre 1107 et 1112, les fonts baptismaux de Notre-Dame pour l'abbé Hellin : le nom de cet artiste est connu aujourd'hui, c'est Renier de Huy, et Lambert Patras appartient au domaine des fictions (3).

Voici un autre exemple de ce genre de déconvenues réservées aux assertions de notre auteur : Hocsem raconte quelque part l'hilarité qui se déchaîna au chapitre de Liège, lorsqu'on y prit connaissance du diplôme de deux échevins de Francfort-sur-le-Mein attestant qu'Adolphe de La Marck avait fait devant eux le relief de sa principauté. Ces braves gens s'appelaient l'un Rindfleisch, l'autre Knoblauch : « le bœuf avec son assaisonnement », disaient les tréfonciers thiois (4). Jean d'Outremeuse emprunte l'anecdote à Hocsem et prend même la peine, cette fois, de le citer nominalement : *che dist maistre Johans de Hoquesemme canoïinne et escollastre del engliese de Liège, en ses cronicques* (5).

(1) *Ly Myreur*, t. V, p. 315.

(2) DE BORMAN, *o. c.*, t. I, p. 42.

(3) Cf. G. KURTH, *Renier de Huy, auteur véritable des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy de Liège et le prétendu Lambert Patras* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, 1903). Le même, *Note sur le nom de Lambert Patras* (même recueil, même année). Le même, *Encore Renier de Huy* (même recueil, même année).

(4) HOCSEM dans CHAPEVILLE, t. II, p. 369.

(5) *Ly Myreur*, t. VI, p. 204.

On aurait pu croire que, puisque cette fois sa source lui fournissait le nom de ses deux comparses, Jean d'Outremeuse se tiendrait satisfait : ce serait mal le connaître. Comme il veut à tout prix nous apprendre quelque chose de plus, il va nous dire les prénoms des deux échevins : Le premier, à l'entendre, s'appelle Godiscals Chair-de-Bœuf ; l'autre, Guyon l'Alliet. Jean d'Outremeuse joue de malheur. On possède le cartulaire de la ville de Francfort, et les deux échevins en question y figurent fréquemment, de 1315 à 1333 l'un, à 1340 l'autre ; or, Knoblauch (l'Alliet) s'appelle Jakob et non Guyon, et Rindfleisch (Chair-de-Bœuf) s'appelle Conrad et non Godescalc (1). Jean d'Outremeuse ajoute que, pour récompenser les deux susdits personnages, Adolphe de La Marck les appela à Liège et leur donna des places d'échevins. Cette histoire, en soi invraisemblable, est doublement démentie : 1° par la liste complète des échevins liégeois, où ils manquent ; 2° par le cartulaire de Francfort, où ils continuent de figurer jusqu'aux dates indiquées (2).

Bien entendu, la manie que je viens de caractériser oblige notre auteur à des efforts d'imagination considérables. Parfois le nom est ingénieusement trouvé, comme, par exemple, celui du prétendu chef des brigands exterminés, selon lui, par Notger : il l'appelle Henri de Marlagne (3). On sait que la forêt de Marlagne n'avait pas meilleure réputation que celle de Bondy, et voilà, par conséquent, un vrai nom de brigand. Celui de Boitbien, sergent de la ville de Huy, qui vint remplir un message à Fosse et à Liège, ne manque pas d'une certaine verve assez réjouissante (4).

Mais, plus souvent, notre auteur recourt à un procédé

(1) BÖHMER-LAU, *Urkundenbuch der Stadt Frankfurt*, t. II, table.

(2) Cf. DE BORMAN, *o. c.*, t. I, p. 116.

(3) *Ly Myreur*, t. IV, pp. 120-138.

(4) *Ibid*, t. VI, pp. 297 et 398. « Boitbien, dit le premier de ces deux passages, avait un gros panche. » Ce trait caractérise l'imagination souvent bouffonne et vulgaire de Jean d'Outremeuse.

moins onéreux : celui qui consiste à choisir dans les noms historiques ou dans ceux usités de son temps et à les antidater pour les attribuer à des personnages inconnus. C'est ainsi qu'un de ses contemporains, du nom de Patras, lui a fourni le nom du prétendu auteur des fonts baptismaux de Notre-Dame, dont il a été question ci-dessus, et que d'autres de ses compatriotes se sont vus introduire par lui dans l'histoire. Mais ce procédé n'est pas d'un usage toujours facile, et il faut bien puiser ailleurs encore. C'est alors dans ses lectures que Jean d'Outremeuse va renouveler son vocabulaire onomastique, par exemple lorsqu'il donne à un de ses personnages le nom de Lucanors qui est le titre d'un ouvrage fameux de la littérature espagnole du XIV<sup>e</sup> siècle. De pareils expédients ne sont pas sans réemplois nombreux : aussi voyons-nous qu'il nous présente jusqu'à quatre personnages différents qui s'appellent de ce nom livresque (1).

2) *Manie de tout dramatiser et de tout décrire.*

Jean d'Outremeuse raconte tous les faits, les plus lointains comme les plus rapprochés, en homme qui en a été le témoin oculaire ou auriculaire. Il faudrait analyser sa chronique page par page pour donner une idée de sa manière; je suis obligé, encore une fois, de me contenter de quelques exemples. C'est surtout la description des batailles qui excite sa verve : il les raconte toutes, sans exception, à la manière de la *Chanson de Roland*, en vrai auteur de *Gestes* qu'il est. Il ne nous fait grâce d'aucun coup d'épée et de lance, il nous dit les cris de guerre poussés par les combattants, leur nombre, le chiffre exact, à un homme près, des tués ou des blessés, souvent encore celui des prisonniers, et ainsi de suite. Voici l'exploit par lequel il fait débiter une prétendue bataille livrée en 920 par les Normands aux Liégeois : « Johains, li cuens de Huy, commenchat la guerre, car ilh assemblat le premier cop à

(1) *Ly Myreur*, t. II, p. 137; t. III, p. 47; t. IV, p. 323; t. V, pp. 406 et 427.

Ghidelfris, et sont assennés sor les escus; mains li païn brisat sa lanche et Johains le poindit si qu'ilh le passat quatre piés et l'abatit mort, puis trait l'espée et entrat en l'istour, si en ochist dois, puis escrie : « Les Preis! fereis, barons, li journée est nostre! (1) ». Il n'y a aucun trait de sa physionomie littéraire par lequel il trahisse plus complètement sa parenté avec les aèdes du moyen âge. Il sait qu'à la bataille de Wilderen, en 1130, à laquelle Gilles d'Orval, son bailleur de renseignements, n'a consacré que quelques lignes, les Brabançons eurent 4,814 morts et les Liégeois 408, et comme il se doute bien de quelque incrédulité de la part du lecteur, il ajoute : « Car li evesques les faisoit compter as prestres de cascon villes, cheais qui li faloient ». Le pauvre homme ne s'est pas douté que nous pousserions la curiosité jusqu'à vouloir apprendre par qui il connaît cette particularité, et sa prétendue preuve manque elle-même de preuve.

La statistique relative aux pertes subies de part et d'autre à la bataille de Steppes n'est pas moins curieuse; il faut la donner ici :

Brabançons tués par miracle . . . . .	6,400
Id. id. dans la bataille . . . . .	43,700
Barrois . . . . .	4,812
Gueldrois . . . . .	4,500
Cléviens . . . . .	460
TOTAL . . . . .	49,582
Liégeois tués . . . . .	415
Hutois . . . . .	63
Dinantais . . . . .	38
Fossois et Thudiens . . . . .	20
Lossains . . . . .	80
TOTAL . . . . .	316

(1) *Ly Myreur*, t. IV, p. 86.

Cette manière de nous apprendre ce qu'il ne faut pas savoir et ce que nous n'avons aucun intérêt à connaître l'amène à des précisions d'une insupportable puérilité. Croirait-on, par exemple, qu'il prétend savoir à quel prix voulait vendre sa bête le paysan de Jalhet qui devint la cause innocente de la fameuse guerre de la Vache? *Quinze sols, un gros pour six deniers* (1)! Qui voudra contester?

J'ai déjà dit que, pour dramatiser, Jean ne cesse de faire parler ses personnages. Le langage qu'il leur fait tenir est en tout celui des chansons de geste; c'est surtout dans les querelles qu'on peut s'en apercevoir. L'injure homérique jaillit spontanément de leurs lèvres à la moindre émotion; quels que soient leur rang social, leur caractère, leur dignité, ils manient tous avec la même volubilité le vocabulaire de la langue verte : *Calprenède et Juba parlent du même ton.*

Garchon puant, dit la comtesse de Hainaut à son fils (2).

Faux vilain, dit Henri de Gueldre à l'archiduc Thibaut de Plaisance (3).

Faux traître, dit Hugues de Pierrepont au duc de Brabant (4).

Vilain cornard, dit Adolphe de La Marck au comte Louis de Looz (5).

Fils à putain, dit le même à un messager qui lui apporte une mauvaise nouvelle (6).

Ribauds flairants, dit Hugues de Châlons aux membres des métiers de Liège (7).

---

(1) *Ly Myreur*, t. VI, p. 404.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 121.

(3) *Ibid.*, t. V, p. 383.

(4) *Ibid.*, t. V, p. 223.

(5) *Ibid.*, t. VI, p. 490.

(6) *Ibid.*, t. VI, p. 296. Un chevalier parlant à Édouard III d'Angleterre devant la reine, sa mère, lui lance la même injure. *Ibid.*, t. VI, p. 302.

(7) *Ibid.*, t. V, p. 531.

Orde sotté, dit Thibaut de Bar à la comtesse de Hainaut (1).  
Ordes putains, dit le duc de Brabant aux femmes de sa bonne ville de Louvain (2), etc.

3. *Abondance suspecte de renseignements géographiques, topographiques et météorologiques.*

Jean d'Outremeuse sait tout ce que tout le monde a ignoré avant lui et qu'il ne pouvait savoir lui-même, puisqu'il n'existait aucun témoin pour le lui révéler. Vous apprendrez chez lui, à un jour près, la date de la fondation des principales villes des Pays-Bas, comme Tournai, Amiens, Bruges, Douai, Cambrai, Gand. Pour nous en tenir au seul pays de Liège, il vous dira exactement et avec les détails les plus précis quand et comment furent fondées Tongres, Maestricht, Liège, Huy, Dinant et, en un mot, toutes les villes de la principauté. Il connaît tout aussi bien l'origine de chaque village; il vous dira le nom du fondateur et de la date.

Tongris, premier roi de Tongres, a naturellement fondé la ville qui porte son nom. Son successeur Humbris a fondé les villages de Hombroux, Ans, Hognoul et Hollogne-sur-Geer (3). Tongris II fonde Haccourt, Nivelles-sur-Meuse, Lixhe, Vottem, Haren, Othée, Awans, Houtain, Wonck, Eben, Roclenge, Milmort (4). Sedros fonde Taxandrine, qui depuis s'est appelée Visé, Tilff, Méry, Seraing, Halleux, Ciney, Tihange, Amay, Fosse, Thuin, Couvin, Walcourt. J'allais oublier Namur, qui s'appela d'abord Sedros, du nom de son fondateur (5). Lotringe fonde Limbourg, Jupille, Dolhain, Herstal, Chertal, Wandre, Fléron, Herve, Oupeye, Clermont, Berneau (6). Et cela con-

---

(1) *Ly Myreur*, t. V, p. 114.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 96.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 201.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 244.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 274.

(6) *Ibid.*, t. I, pp. 379 et 380.

tinue ainsi avec une aisance parfaite. Tout est tiré purement et simplement du cerveau de Jean d'Outremeuse, de même que les fondateurs eux-mêmes.

Et comme il sait l'origine de tous les villages, il sait aussi celle de toutes les églises qui l'intéressent. C'est à peine, par exemple, si l'histoire connaît avec certitude l'origine de deux ou trois des sanctuaires paroissiaux de Liège : lui, il n'en est pas un seul dont il ne puisse nous dire la date précise avec le nom et l'histoire du fondateur. Les historiens liégeois qui s'en voudraient de prendre au sérieux une seule des légendes étymologiques de la liste qui précède ne se font pas scrupule d'admettre celles de la catégorie que voici, toujours pour la seule raison que celles-là sont invraisemblables et que celles-ci, à première vue, ne choquent pas la vraisemblance. Encore une fois, c'est là un *criterium* illusoire ; chez Jean d'Outremeuse, les récits vraisemblables ne sont pas plus vrais que les autres ; il faut écarter en bloc tout ce qui ne s'appuie pas sur le témoignage d'une source antérieure.

Je suis en état, heureusement, de pouvoir, cette fois encore, justifier cette sévérité. Il est, en effet, plusieurs des sanctuaires liégeois dont l'origine réelle est connue : or, elle est en contradiction manifeste avec celle que leur attribue Jean d'Outremeuse (1).

Selon lui, l'église Saint-Adalbert aurait été bâtie par Notger en 996 : or, nous savons que le saint dont elle porte le vocable n'est mort qu'en 997.

Saint-Trond-et-Clément aurait été bâti par Albéron I<sup>er</sup> en 1122 ; point du tout : ce sanctuaire existait déjà en 1107.

Saint-Martin-en-Ile aurait été fondé en 1046 par Réginard : nullement, car Reginard était mort dès 1038.

---

(1) Je renvoie, pour la preuve de ce qui suit, à mes *Recherches sur l'origine des paroisses de Liège*. (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE DU DIOCÈSE DE LIÈGE, t. XVI [1907].)

Saint-Remi ne peut pas davantage avoir été fondé en 1148 par Nithard, puisque Nithard est mort en 1042.

Saint-Pholien n'a pas eu pour fondateur Eustache des Prez en 1190, car ce personnage n'a vécu que deux siècles plus tard.

Saint-Jean-Baptiste, dont Jean d'Outremeuse place la fondation en 1204, est mentionné dès 1189 comme existant de temps immémorial (1).

Encore un mot sur les phénomènes météorologiques et autres rapportés par Jean d'Outremeuse pour diverses années, et cela à partir des temps les plus reculés. Il est inutile d'insister sur le caractère illusoire de tels renseignements, lorsqu'ils ne sont pas consignés année par année par des contemporains, comme c'est le cas, par exemple, dans les annales de Renier de Saint-Jacques. Ce serait perdre son temps que de démontrer une vérité si évidente, et je la tiens pour acquise. Au surplus, notre chroniqueur n'entend pas se contenter d'indications banales ; il faut que ses excès de température viennent aboutir, d'ordinaire, à des résultats pittoresques ou piquants. En avril 877, « fist si grant vent et si orible à Liège, à X lieues altour, que prez toutes les cheménées des maisons chaïrent » (2). En 903, il plut tant à Liège que les maisons et édifices furent emportés et quantité de gens noyés (3). En 907, il y eut une telle famine en Allemagne que les parents mangeaient leurs enfants (4). En 935, il y eut en France et en Allemagne une espèce de danse de Saint-Gui qui faisait bondir et sauter les gens au cri de : Saint-Christophe et Saint-Liénart (5) ! En 975 naquirent à Amiens et à Genève des

---

(1) Voy. G. KURTH, *La Cité de Liège au moyen âge*, t. I, p. 302.

(2) *Ly Myreur*, t. IV, p. 14.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 76.

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 76.

(5) *Ibid.*, t. IV, p. 101.

monstres que notre chroniqueur décrit soigneusement (1). En 1037 mourut un certain Jean qui avait été écuyer de Charlemagne; il avait vécu 361 ans, « si que ons trouve ès chroniques » (2). En 1081, la corruption de l'air fut telle que tous les gens de moins de 30 ans moururent (3). En 1128, il naquit à Liège un monstre que Jean décrit avec une minutie de naturaliste et comme s'il l'avait vu (4). La même année, au mois d'août, il y eut une tempête accompagnée d'une telle puanteur que 17,000 personnes moururent à Liège (5). En 1159, à la Vesquecourt, une truie mit bas sept pourceaux dont l'un avait la plus belle figure d'homme qu'on pût voir; une historiette indécente, racontée à ce propos par Jean d'Outremeuse, est destinée à expliquer ce phénomène (6). En 1164 naquit à Venise un chat qui parlait comme un homme et qui chantait toutes les chansons qu'il entendait (7). Voilà quelques spécimens recueillis au hasard dans le seul volume IV du *Myreur*. Je saute tout le cinquième volume, mais je trouve jusque vers la fin du sixième des historiettes semblables. En 1326, il fit si froid que plusieurs Liégeois perdirent « leur membre naturel, sans jamais à garir » (8). Je suppose que le lecteur ne m'en demandera pas davantage et qu'il se tiendra pour suffisamment édifié.

(1) *Ly Myreur*, t. IV, p. 136.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 220.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 269.

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 340.

(5) *Ibid.*, loc. cit.

(6) *Ibid.*, t. IV, p. 442.

(7) *Ibid.*, t. IV, p. 447.

(8) *Ibid.*, t. VI, p. 313.

## CHAPITRE V.

### Aperçu des principales fictions de Jean d'Outremeuse.

L'examen critique des principales fictions de Jean d'Outremeuse sera, si je ne me trompe, la partie la plus intéressante et la plus instructive de ce mémoire. Je dis des principales, car s'il fallait les passer toutes en revue, on serait amené à écrire un livre presque aussi gros que le sien. L'entreprise, d'ailleurs, serait d'autant plus inutile que le caractère fabuleux des récits de Jean d'Outremeuse sur les siècles reculés n'a pas besoin d'être démontré. Au contraire, pour l'époque à laquelle il appartient lui-même, et en particulier pour le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle, il continue de faire autorité. C'est donc de ces siècles exclusivement qu'il sera question ici, et ma démonstration vaudra *a fortiori* pour les siècles précédents (1).

Mais avant d'aborder le sujet, j'ai besoin d'exposer rapidement le procédé suivi par Jean d'Outremeuse dans ses fictions. Ce procédé, c'est parfois l'invention pure et simple : j'en ferai connaître des spécimens. Mais, beaucoup plus souvent, pour ne pas dire presque toujours, c'est l'amplification. Les sources historiques lui fournissent des données. Il travaille à la manière de l'élève auquel son maître a donné un sujet quelconque à développer, ou encore de l'ouvrière qui brode sur un canevas. Nul ne profite plus ingénieusement que lui de tous les motifs, même les plus humbles en apparence, qui lui sont suggérés par son thème. Nul n'accroche avec plus d'art les décorations les plus abondantes aux fentes les plus exiguës de la vérité

(1) Pour ceux-ci, ai-je besoin de le dire? la démonstration serait d'ailleurs des plus faciles. Je me bornerai à rappeler la manière dont notre chroniqueur s'est permis de défigurer l'histoire de Notger par une série ininterrompue d'inventions bizarres et souvent saugrenues. Cf. mon *Notger de Liège*, t. I, pp. iv-v.

historique. Là où des imaginations plus lourdes ou plus paresseuses auraient passé distraites, la sienne est mise immédiatement en éveil par le moindre détail. Et le voilà qui invente ! Il le fait pour intéresser, pour faire consciencieusement son métier de romancier, étant incapable de concevoir l'histoire autrement que sous la forme du roman ou de la chanson de geste.

Il est peu de pages de l'histoire de Liège sur lesquelles nous soyons mieux renseignés que sur la guerre de 1212-1213 contre le Brabant. Deux contemporains parfaitement informés et, de plus, indépendants l'un de l'autre nous en ont laissé des relations étendues qui ont, si l'on peut ainsi parler, épuisé le sujet. L'un, c'est le moine Renier de Saint-Jacques, dans ses *Annales* (1), l'autre, c'est l'archidiacre Hervard, dans son *Triumphus sancti Lamberti in Steppes* (2). Les détails qu'ils donnent sont de nature à satisfaire le lecteur le plus exigeant, mais non Jean d'Outremeuse. Celui-ci a greffé sur leurs récits tout un roman que je résume succinctement.

Le pillage de Liège a pour prélude une grande victoire remportée par les Liégeois sur les Brabançons à Horion. Cinquante-deux chevaliers du lignage des Prez s'y distinguent, puis les Liégeois (victorieux) se retirent à Huy, où est leur évêque, tandis que les Brabançons (vaincus) pénètrent à Liège. Comment l'entrée des ennemis dans la Cité, malgré leur défaite, peut s'expliquer historiquement, c'est l'affaire du chroniqueur de nous le dire, mais il n'y pense pas.

Pendant le pillage de la Cité, un miracle se produit à Notre-Dame-aux-Fonts, où un soldat brabançon a pris le saint ciboire et jeté l'hostie consacrée à terre : « mains li sacrement

---

(1) *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XVI. L'ouvrage a été réimprimé en 1874, à Liège, par les soins de la *Société des bibliophiles liégeois*.

(2) *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XXV. Sur l'auteur, voy. G. KURTH, *L'archidiacre Hervard*, dans le BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, t. LXXII (1903).

salhit de terre sus l'auteil ». Ce même autel fut souillé par le sang d'un malheureux sacristain qui y fut tué, et l'on ne put faire disparaître les taches qu'après la bataille de Steppes, qui vengea l'Église de Liège. La femme de l'échevin Maillard, qu'un soldat brabançon voulait violer, l'attira dans sa chambre, lui fendit la tête d'un coup de hache et fit subir le même sort à trois de ses camarades « che dist li croniques (4) ».

On devine avec quelle fougue, avec quelle ampleur notre auteur décrit la bataille de Steppes. Il y a assisté, il a applaudi aux exploits des valeureux Liégeois, il a vu le comte de Looz couper bras et jambes, fendre les ennemis en deux, il a vu ondoyer les étendards, il a entendu les cris de guerre, il a compté le nombre des morts et celui des prisonniers, et il redit le tout dans cette langue des chansons de geste aux formules homériques stéréotypées, souvent même en alexandrins inconscients :

En le Warde de Steps fut li estours morteis.  
Le comte soy deffend com noble chevalier.  
Atant Rause li voweit brochat avant.  
Noblement soy deffendent les Ligeois.  
Atant vient là li comte de Looz.  
Atant sont en l'istour rentreis.  
Là vint brochant Tyri de Walecourt.  
La comenchat estour qui fut mult a dopteir.  
Li dus sentit l'angousse si est salhis arrière, etc.

Après la bataille, dix mille chiens tout noirs viennent dévorer les cadavres des Brabançons et étrangler tous ceux qui étaient occupés à les enterrer.

Mais là ne se borne pas la punition de ceux qui ont violé le sanctuaire de saint Lambert. Tour à tour, tous ceux qui ont une responsabilité personnelle dans ce crime sont atteints par le châtement céleste. Les Barrois, l'impératrice, le comte de Gueldre, le doyen de Tirlemont, le chapelain du duc de Bra-

---

(4) *Ly Myreur*, t. V, p. 31.

bant, les six chevaliers qui conseillent celui-ci, ses deux fils, son oncle, le duc Henri d'Ardenne, « qui est escorchés à coriois à Paris » (1), tous périssent de mort tragique. « Enssi prenoit saint Lambert ses venganches de jour à jour à grant planteit. »

Restent l'empereur Otton IV et le duc de Brabant, que saint Lambert s'est réservés pour la bonne bouche. Après avoir pris la peine d'apparaître à une sainte femme pour annoncer le châ-timent qu'il va tirer de ces deux principaux coupables, le saint exécute ses menaces : l'empereur Otton IV est tué honteusement, à la porte d'un château où il se réfugiait, par le châ-telain qui ne l'a pas reconnu ; son cadavre reste étendu toute la nuit sur un fumier. Quant au duc de Brabant, sa fin est plus ignominieuse encore. A Cologne, dans une réunion tenue par l'empereur et où il a menacé l'évêque Jean d'Eppes d'un nouveau sac de Liège, saint Lambert le frappe nuitamment de folie ; dans un accès de fureur, il court tout nu par le palais, tue plus de cent personnes et finit par être assommé par un marmiton (2). Cette fois, l'éditeur Borgnet lui-même n'y tient plus ; il trouve la mort du duc de Brabant « une des plus étranges inventions qu'on puisse lire », et il ajoute : « Dans notre pays, où chaque province avait sa vie propre, les chroniqueurs ne peuvent inspirer de confiance pour les faits où il existait conflit d'intérêt entre leurs compatriotes et les habitants d'une autre province. A ce sentiment vient encore ici se joindre le dessein bien évident d'exalter par-dessus tout la puissance du saint patron de Liège (3) ».

Hélas ! il n'y paraît que trop, même un historien aussi sérieux que Borgnet ne refuse sa confiance à Jean d'Outremeuse que pour les faits « où il y a conflit d'intérêt » entre Liège et Brabant. Il semble se résigner à croire tout le reste,

(1) *Ly Myreur*, t. V, p. 156.

(2) Sur toutes ces vengeances de Saint-Lambert que Jean d'Outremeuse énumère avec des accents de triomphe, lire *Ly Myreur*, t. V, pp. 44, 45, 53, 54, 55, 68, 157, 160, 175, 176 et 222.

(3) *Ly Myreur*, t. V, p. 223, note.

et de fait, c'est ici la seule réserve qu'il fasse sur tout le prodigieux ensemble de légendes relatives au sac de Liège, dont je viens de donner seulement les principaux échantillons.

Je passe à l'histoire d'Henri de Gueldre : c'est une de celles qui ont le plus excité la fantaisie de Jean d'Outremeuse.

On connaît déjà, par un excellent mémoire de M. l'abbé Balau, la bizarre invention qu'il a placée au seuil de cette histoire. Hocsem et Warnant nous ayant dit qu'après la mort de Robert de Thourotte (1247) les chanoines ne purent pas se mettre d'accord sur le choix de son successeur et que le siège épiscopal resta vacant pendant une année (1), aussitôt Jean d'Outremeuse de nous faire connaître les noms de « douze évêques » que le chapitre aurait élus dans une première séance, lisez de douze candidats qui se seraient partagé les suffrages des tréfonciers. Dans une seconde séance, on aurait éliminé dix candidats et Eustache de Réthel serait resté seul en présence de Henri de Gueldre.

Tout cela est de l'invention pure (2).

Je ne m'attarderai pas à démontrer le caractère fabuleux de tout ce que Jean d'Outremeuse ajouta à l'histoire de Henri de Dinant, telle que la racontent Hocsem et Warnant. Il me suffira de noter ici les principales de ces inventions, renvoyant à mes *Recherches sur Henri de Dinant* (3) les lecteurs désireux d'avoir sur ce tribun des renseignements exacts.

Sont inventés :

L'assertion que Henri de Dinant était le fermier de la maltôte (*Ly Myreur*, V, 286 et 315).

Le rôle attribué à Henri de Dinant dans l'affaire du valet de chanoine (*Ibid.*, 303).

Le conseil perfide donné par Henri de Dinant aux échevins et les suites de son intrigue (310, 313).

(1) HOCSEM, p. 275; WARNANT, p. 169.

(2) Cf. BALAU dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXI (1902), p. 235.

(3) Dans le *Bulletin de l'Académie royal de Belgique*, 1907.

L'épisode absolument oiseux de la dame de Gothem (324).

L'affaire de Henri de Dinant avec le prétendu Arnoul des Prez, et la prétendue bataille qui se serait livrée sur le pont des Arches, entre le lignage des Prez et les Liégeois (325).

L'intervention généreuse de ce même lignage en faveur de la Cité que Henri de Gueldre rêvait de détruire (329).

Le personnage d'Arnoul Escarbot et le rôle qui lui est attribué à l'occasion des négociations de la Cité avec Henri de Gueldre (333).

Considérant comme acquis les résultats auxquels je suis arrivé en ce qui concerne le rôle du célèbre tribun et la manière dont Jean d'Outremeuse nous le présente, j'aborde les épisodes les plus retentissants de la carrière de Henri de Gueldre, où l'on verra quelle part y revient à l'imagination de notre narrateur.

Tout le monde sait, grâce à la lettre vengeresse du pape Grégoire X reproduite par Hocsem, la vie scandaleuse de ce prince, qui finit par être déposé au concile de Lyon, en 1274 (4). On connaît aussi la manière barbare dont il se vengea, en 1281, de son successeur Jean d'Enghien, coupable d'occuper le siège qui lui avait été enlevé (2).

Ce fut d'ailleurs son dernier exploit : en 1285, il mourut, et Hocsem se borne à lui consacrer ces deux lignes : *Eodem anno Henricus de Monteforti dudum Leodiensis episcopus moritur, et apud Ruremonde cum suis patribus sepelitur.*

Voilà tout ce que le mieux informé des chroniqueurs liégeois du XII<sup>e</sup> siècle sait sur Henri de Gueldre pendant les onze années qui s'écoulèrent entre sa déposition et sa mort. Jean de Warnant n'en sait pas davantage : il raconte comme Hocsem la déposition de Henri de Gueldre, la mort tragique de Jean d'Enghien, à laquelle il se contente d'ajouter un seul détail (3),

(1) HOCSEM, pp. 298-304.

(2) Le même, p. 311.

(3) *La Chronique liégeoise de 1402*, pp. 221-222.

et pour raconter la mort d'Henri de Gueldre il emprunte les termes mêmes de Hocsem (4).

Jean d'Outremeuse, venant après ces deux chroniqueurs et écrivant plus d'un siècle après la mort d'Henri de Gueldre, n'avait donc pas d'autres renseignements sur ce personnage et devait, s'il avait travaillé en historien, se contenter de ceux qui lui étaient fournis, si sommaires qu'ils fussent. Mais un romancier ne lâche pas si facilement un évêque violateur de religieuses et père d'une multitude de bâtards. Il saura bien lui trouver une sortie de scène digne de sa carrière, et voici celle qu'il a imaginée.

Le 10 mai 1270, Henri de Gueldre, qui dînait chez Conon le Frison de Jupille, membre de la famille des Prez, viola Berthe, la fille de son hôte. Le lignage des Prez se plaignit au Chapitre et y exhiba la chemise de Berthe, portant la trace des outrages qu'elle avait subis. L'évêque dut fuir, poursuivi par les des Prez qui voulaient le tuer, mais l'archidiacre Thibaut les apaisa ainsi que le peuple qui s'agitait : il promit d'aller tout dire au pape et demanda qu'on lui donnât la chemise de Berthe, pour l'emporter à Rome. Peu de temps après, il fut élu pape lui-même et il déposa Henri. La description de la scène qui se passa entre celui-ci et le pape est curieuse; Jean d'Outremeuse y a assisté, n'en doutez pas; je n'extrais de son récit qu'un seul détail montrant jusqu'où, une fois en chemin, il a pu impunément pousser l'extravagance, pour ne pas dire la bouffonnerie. Donc, les Liégeois venus au concile de Lyon pour accuser leur évêque ont apporté « les chemises des pucelles qu'il avoit violeït » — il y en avait 45 — et ils les jettent aux pieds du pape en présence du coupable! (3)

Je passe à la mort tragique de Jean d'Enghien. Pour bien apprécier cette partie du récit de Jean d'Outremeuse, il faut se remémorer ce que dit Hocsem. Après avoir raconté que le

(4) Le même ouvrage, p. 225.

(2) *Ly Myreur*, t. V, pp. 382 et 385.

(3) *Ibid.*, t. V, p. 398.

L'épisode absolument oiseux de la dame de Gothem (324).

L'affaire de Henri de Dinant avec le prétendu Arnoul des Prez, et la prétendue bataille qui se serait livrée sur le pont des Arches, entre le lignage des Prez et les Liégeois (325).

L'intervention généreuse de ce même lignage en faveur de la Cité que Henri de Gueldre rêvait de détruire (329).

Le personnage d'Arnoul Escarbot et le rôle qui lui est attribué à l'occasion des négociations de la Cité avec Henri de Gueldre (333).

Considérant comme acquis les résultats auxquels je suis arrivé en ce qui concerne le rôle du célèbre tribun et la manière dont Jean d'Outremeuse nous le présente, j'aborde les épisodes les plus retentissants de la carrière de Henri de Gueldre, où l'on verra quelle part y revient à l'imagination de notre narrateur.

Tout le monde sait, grâce à la lettre vengeresse du pape Grégoire X reproduite par Hocsem, la vie scandaleuse de ce prince, qui finit par être déposé au concile de Lyon, en 1274 (4). On connaît aussi la manière barbare dont il se vengea, en 1281, de son successeur Jean d'Enghien, coupable d'occuper le siège qui lui avait été enlevé (2).

Ce fut d'ailleurs son dernier exploit: en 1283, il mourait, et Hocsem se borne à lui consacrer ces deux lignes: *Eodem anno Henricus de Monteforti dudum Leodiensis episcopus moritur, et apud Ruremonde cum suis patribus sepelitur.*

Voilà tout ce que le mieux informé des chroniqueurs liégeois du XII<sup>e</sup> siècle sait sur Henri de Gueldre pendant les onze années qui s'écoulèrent entre sa déposition et sa mort. Jean de Warnant n'en sait pas davantage: il raconte comme Hocsem la déposition de Henri de Gueldre, la mort tragique de Jean d'Enghien, à laquelle il se contente d'ajouter un seul détail (3),

(1) HOCSEM, pp. 298-304.

(2) Le même, p. 314.

(3) *La Chronique liégeoise de 1402*, pp. 221-222.

et pour raconter la mort d'Henri de Gueldre il emprunte les termes mêmes de Hocsem (4).

Jean d'Outremeuse, venant après ces deux chroniqueurs et écrivant plus d'un siècle après la mort d'Henri de Gueldre, n'avait donc pas d'autres renseignements sur ce personnage et devait, s'il avait travaillé en historien, se contenter de ceux qui lui étaient fournis, si sommaires qu'ils fussent. Mais un romancier ne lâche pas si facilement un évêque violateur de religieuses et père d'une multitude de bâtards. Il saura bien lui trouver une sortie de scène digne de sa carrière, et voici celle qu'il a imaginée.

Le 10 mai 1270, Henri de Gueldre, qui dînait chez Conon le Frison de Jupille, membre de la famille des Prez, viola Berthe, la fille de son hôte. Le lignage des Prez se plaignit au Chapitre et y exhiba la chemise de Berthe, portant la trace des outrages qu'elle avait subis. L'évêque dut fuir, poursuivi par les des Prez qui voulaient le tuer, mais l'archidiacre Thibaut les apaisa ainsi que le peuple qui s'agitait: il promit d'aller tout dire au pape et demanda qu'on lui donnât la chemise de Berthe, pour l'emporter à Rome. Peu de temps après, il fut élu pape lui-même et il déposa Henri. La description de la scène qui se passa entre celui-ci et le pape est curieuse; Jean d'Outremeuse y a assisté, n'en doutez pas; je n'extrais de son récit qu'un seul détail montrant jusqu'où, une fois en chemin, il a pu impunément pousser l'extravagance, pour ne pas dire la bouffonnerie. Donc, les Liégeois venus au concile de Lyon pour accuser leur évêque ont apporté « les chemises des pucelles qu'il avoit violeït » — il y en avait 45 — et ils les jettent aux pieds du pape en présence du coupable! (5)

Je passe à la mort tragique de Jean d'Enghien. Pour bien apprécier cette partie du récit de Jean d'Outremeuse, il faut se remémorer ce que dit Hocsem. Après avoir raconté que le

(4) Le même ouvrage, p. 225.

(2) *Ly Myreur*, t. V, pp. 382 et 385.

(5) *Ibid.*, t. V, p. 398.

malheureux prélat avait accepté un rendez-vous de Henri de Gueldre à Hougaerde, il continue en ces termes : « L'évêque, qui regardait à la dépense, était venu désarmé au rendez-vous avec une petite escorte. Il s'était logé dans une maison entourée d'eau appelée le Brul — c'était dans ma paroisse natale de Hougaerde — et il s'y croyait en sécurité. Mais la nuit il fut fait prisonnier par les satellites de Henri de Gueldre, jeté sur un cheval et emmené en hâte. La selle était petite et l'évêque avait de l'embonpoint; la course l'épuisa totalement. Son escorte le déposa à la porte du monastère de Heylissem et s'enfuit. Au point du jour, le prélat rendit le dernier soupir; c'était la septième année de son pontificat, le jour de la Saint-Barthélemy 1285 (24 août) » (1).

Tel est le récit de Hocsem. Pour comprendre comment il se fait que ce chroniqueur si laconique entre dans tant de détails, il faut savoir que l'événement s'est passé dans son village natal, *in parochia nativitatís meæ*, comme il dit lui-même en le relatant. Il avait 7 ans alors, et on comprend l'effet immense que dut produire sur son imagination d'enfant le trépas du prince-évêque de Liège, expirant sur les grands chemins à la suite d'un criminel attentat. Hocsem parle ici en témoin et sous la dictée d'une des plus fortes impressions de sa vie : c'est cela qui nous vaut le tableau résumé ci-dessus.

Ce tableau est loin d'avoir l'intérêt dramatique et la couleur pittoresque qu'il aurait présentés sous la plume d'un écrivain de talent, mais enfin, il suffit à l'histoire, et l'imagination du lecteur peut le reconstituer sans peine dans toute sa vérité, en s'aidant des données fournies par le chroniqueur.

Voici maintenant ce que l'épisode devient sous la plume de Jean d'Outremeuse.

Il éprouve d'abord le besoin de nous apprendre que le Brul, où avait logé Jean d'Enghien, était une bouverie et qu'elle appartenait à ce prince. Il sait aussi que Henri de Gueldre vint y surprendre le prélat avec 300 hommes d'armes — pas un de plus ni de moins. Et comme il a assisté à l'entretien nocturne

du ravisseur et de sa victime, il nous fait la faveur de nous le rapporter.

« Si enforchat (Henri) le Bruele et trovat l'evesque Johans et le prist par le manche et li dest : « Dams abbeis, vos esteis » chi à vos solas a petit proveanche, mains j'ay miés apparel- » hiet por vostre estat et portant vos venreis ave que moy ». Quant Johans l'evesque entendit che, si oit grant paour et dest : « Sire, je suy ychi venus por vos paier, car j'ay toudis » esteit vostre amis à l'encontre de mes gens, si vos prie » merchi et ne moy faisais vilonie ». Et Henri li dest : « Sires, vos teneis le siège qui jadis fut miens et vos l'occu- » peis, et portant vos envenreis ave que moy ». Et il le fait mettre sur un cheval à selle étroite, comptant l'emmener en Gueldre, mais le malheureux évêque tomba mort à terre près de Heylissem.

Et voici l'invention sangrenue par laquelle Jean d'Outremeuse espère corser la scène déjà bien assez macabre que raconte Hocsem :

« Et quant Henri veit che, si desquendit et le relevat, et puis fist alumeir de feu, si voit qu'ilh estoit mors, si en oit piteit et dest à ses hommes : « Par ma foid, ilh est mors et » que en ferons? » Et après tantoist il dest : « Bien en feray ». Atant le fist prendre et porteur à le porte de Helechines, et là l'ont apoié tout en estant, as matines sonent par nuit, puis ont escript tout le fait que je ay dit, et fut poiseis cel escript mis à l'anel de la porte del engliese de Helechines et puis s'en vont chevalchant. Mains quant li marlires se levat a matin et ovrit la porte, li evesques, qui estoit estendus amont le porte et bien apoié, quant li porte li fallit si chait jus a terre et amont les piés del marliers, si qu'ilh semlat a marlier qu'ilh le voisist embrachier, si crie et lait sa chandelle chaoir : « Habay, dest-il en fuant, veschy un lauron ». Adont acoururent pluseurs moynes, le mort homme ont troveit, se le voient richement vestit, et avoit une grant plaie qu'ilh s'avoit faite al cheoir; se quidoient les moynes que ly marlier li awist fait, se li ont fortement blameit et chis le noioit, et li

(1) HOCSEM dans CHAPEVILLE, t. II, p. 341.

uns des moynes aparchuit la lette qui pendoit al aneal, et le prist et le luit, si sorent le fait enssi qu'ilh estoit (1) ».

On a là, en raccourci, un aperçu de tout ce qui caractérise Jean d'Outremeuse : son perpétuel besoin de dramatiser, son talent de mise en scène et aussi le côté puéril et vulgaire de son imagination, qui s'accuse tout particulièrement dans la sottise fiction du billet attaché à l'anneau de la porte.

Après ce lugubre épisode vient — pour le soulagement et pour le plaisir des lecteurs — la scène finale du châtement. C'est un cousin de Berthe, c'est Radoux l'Ardenois des Prez, qui va être l'exécuteur des vengeances divines. Henri de Gueldre est venu avec deux cents hommes d'armes saccager le pays de Franchimont. Radoux lui court sus, et pendant que Thierry des Prez va fermer le chemin de la retraite à l'ennemi, il fond sur Henri et d'un coup d'épée lui fend la tête jusqu'aux dents. C'était, dit notre narrateur, entre Marché et Spixhe, près de Franchimont. Radoux eut, d'ailleurs, la générosité de renvoyer le corps par des prisonniers à Ruremonde, où il fut enterré (2).

Tout ce que je viens d'analyser, avec les innombrables détails pittoresques et dramatiques qu'il a fallu passer sous silence, n'a d'autre source historique, je le répète, que les quelques lignes de Hocsem et de Warnant rapportées ci-dessus. Ceux-ci ont fourni le canevas, Jean d'Outremeuse a mis la broderie.

Un autre canevas que les deux mêmes chroniqueurs ont fourni à Jean, c'est l'histoire de la guerre de la Vache. Cette histoire est déjà en bonne partie légendaire dans l'historique assez succinct qu'ils en présentaient : il est acquis aujourd'hui que la guerre a été causée par les hommages féodaux que des vassaux de Liège ont faits au comte de Namur (3). Jean d'Outremeuse n'a garde d'omettre la bonne aubaine, et le voici de nouveau en pleine chanson de geste, débutant par un tournoi,

(1) *Ly Myreur*, t. V, pp. 424-425.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 442.

(3) Voy. E. PONCELET, *La guerre dite de la Vache de Ciney* dans *BCRH*, 5<sup>e</sup> sér., t. III (1893).

inventant des dialogues, brassant des batailles, créant des personnages, précisant des dates, le tout avec une parfaite inconscience de son devoir d'historien. Naturellement, le beau rôle dans les rencontres guerrières appartient, comme toujours, aux des Prez : trois frères de ce lignage, Radoux l'Ardenois, Thierry et Stassin, assiègent Fallais; le duc de Brabant vient pour délivrer le château, mais les trois des Prez lui taillent des croupières : l'un d'eux lui tue son fils Henri, qui n'a jamais existé, les deux autres font subir le même sort à Clément, grand bailli du Brabant, et à Guy de Dalhem, personnages tout aussi imaginaires. Mais la palme de la bravoure revient, dans ce combat, à Guillaume Mauclerc de Hemricourt. Celui-ci n'est pas un personnage inventé; nous le connaissons par Hemricourt comme un preux chevalier (1), et Jean d'Outremeuse se borne, en vertu de l'adage qu'on ne prête qu'aux riches, à lui attribuer des exploits : il manque de tuer le duc, et celui-ci n'a rien de mieux à faire que de fuir devant le vaillant Liégeois. Notez que ce fuyard, c'est un des plus preux chevaliers de son temps, c'est-à-dire Jean 1<sup>er</sup> le Victorieux (2)!

Et dire que, en réalité, au témoignage des sources mêmes de notre auteur, le duc a fait lever le siège de Fallais par les Liégeois qui se sont retirés devant lui!

Il est difficile de se moquer davantage du lecteur. Faisons seulement remarquer, en passant, à quel point Jean d'Outremeuse trahit l'origine romanesque de son récit. Tout comme si les contemporains avaient reconnu que l'origine de leurs débats était une vache volée, il leur met dans la bouche, de temps à autre, des exclamations comme celles-ci : « Lais! le mal vaiche qui coste tant! — Hey, mal vaiche de Cigney, que tu me fais gémir! » Ou bien encore, il imagine cet épilogue : « Quant le roy entendit chu (l'histoire de la vache) se rist de la vaiche qui tant avait consteit (3) ». Ce roi, c'est Philippe III le Hardi,

(1) Voy. le *Miroir des Nobles de Hesbaye*, éd. Bayot et de Borman, pp. 170-176.

(2) *Ly Myreur*, t. V, pp. 409-411.

(3) *Ibid.*, t. V, pp. 410, 411, 415.

que notre chroniqueur a l'audace de faire venir en personne à Liège pour mettre fin à la guerre : ne trouvant pas les Liégeois, qui étaient au siège de Fallais, « celi roy chevalchat vers Falais par sa doulicheur et humiliteit, et les priaît humillement de metre le débat en sa main, et les Liégeois le firent volontiers » (1). On est tenté de redire ici avec le chansonnier : « Quel bon petit roi c'était là ! »

C'est un pur roman toujours que Jean d'Outremeuse nous raconte au sujet de l'origine des métiers de Liège, et ce roman — est-il besoin de le dire ? — figure à la première page de toutes les monographies qui leur sont consacrées. Leur origine, en réalité, est inconnue, et tout ce qu'on peut en dire, c'est que les premières mentions en sont faites dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle. Jean d'Outremeuse, lui, n'entend pas que nous ignorions ce qu'ignorent les sources. Il sait la date précise de la fondation des métiers, le nom de leur premier fondateur et les circonstances dans lesquelles ils ont surgi. Selon lui, c'est en 1297 qu'un maître de la cité, le patricien Henri le Paire, de Chênée, — il n'a existé que dans le *Myreur*, — conseilla aux ouvriers de se grouper en corporations et que furent fondés les douze premiers métiers. Le prince-évêque, Hugues de Châlons, indigné de cette initiative, fit comparaître devant lui Henri le Paire et les gouverneurs de métiers, les traita de « ribaux flairans » et ne se laissa apaiser que contre paiement d'une rançon de cent livres de gros, moyennant quoi il reconnut les métiers. Ceux-ci payèrent la dite rançon à raison d'un sol par tête, ce qui suppose, la livre contenant vingt sols, que les douze métiers comprenaient deux mille membres (2).

Pendant les nobles sont fortement opposés à la commune et ne veulent pas qu'il y ait des maîtres de la Cité (3). Mais le

(1) *Ly Myreur*, t. V, p. 445.

(2) *Ibid.*, t. V, pp. 530-532.

(3) Quelle preuve d'ignorance ! Jean d'Outremeuse se figure les *Maîtres de la Cité* comme ayant été les représentants de la plèbe et la commune comme une organisation démocratique opposée au patriciat ; il ne sait

Chapitre, qui est opposé aux patriciens, s'entend avec les métiers. Le prévôt du Chapitre, Jean del Change, fait venir les gouverneurs. Nous savons cela par Hocsem, que notre auteur suit pas à pas ; seulement, alors que dans Hocsem le Chapitre et les métiers s'entendent pour conclure une alliance défensive contre le patriciat, dans Jean d'Outremeuse la réunion perd immédiatement son caractère sérieux et tourne à l'amusette : le Chapitre fait venir les métiers pour leur accorder des armoiries : « une banire roige a un peron d'or en l'ensengne de chascun mestier », et, invention plus drolatique, « un poële de soie » pour mettre sur les mors à leurs exèques (1). » C'est ce poële qui va devenir l'enjeu de la lutte des classes à Liège : il s'agit de savoir si les métiers continueront de le posséder, ou si les patriciens indignés de cette espèce d'usurpation parviendront à le leur enlever. La guerre du poële, si je puis ainsi parler, fait l'objet de diverses scènes dramatiques où interviennent le Chapitre, le prétendu mambour Arnoul de Looz, les échevins, les nobles et notamment Jean Du Pont ; le peuple se réunit au marché et menace de faire un mauvais parti aux grands ; finalement, les métiers restent les maîtres de leurs poèles (2). Ainsi se termine par une nouvelle bouffonnerie tout le roman imaginé par Jean d'Outremeuse sur l'origine des métiers de Liège.

Je ne rappelle que pour mémoire les inventions de notre auteur au sujet des événements de 1302, qui eurent pour résultat l'entrée du parti populaire au Conseil communal de Liège. J'ai consacré à ces événements un travail spécial, où j'ai montré que tout ce que Jean d'Outremeuse croit pouvoir nous apprendre de plus que Hocsem est invention de sa part. Invention notamment ce dramatique épisode du jeune patricien qui veut prendre l'argent sur l'étal d'un boucher, et à qui celui-ci abat le poing avec sa « heppe ». On me dispensera de

pas que c'est le patriciat qui a créé la commune et qui en a été seul maître jusqu'en 1302 !

(1) *Ly Myreur*, t. V, p. 29.

(2) *Ibid.*, t. V, pp. 29-33.

revenir sur ces points, ma démonstration étant, je crois, acquise (1).

Mais l'histoire des troubles de 1312, dont je n'ai pas encore parlé, montre sous un jour trop éclatant le procédé de Jean d'Outremeuse pour que j'omette d'en présenter un aperçu critique. On connaît ces événements par le récit de Hocsem, qui est confirmé par Jean de Warnant et par la *Chronique de Saint-Trond* (2). Hocsem leur avait consacré un peu plus d'une page ; il ne faut pas moins de dix-huit pages in-quarto à Jean d'Outremeuse pour nous détailler le récit du *Mal Saint-Martin*. Fidèle à son procédé ordinaire, Jean d'Outremeuse reproduit tout ce qu'il trouve dans Hocsem, se bornant à dramatiser ce que Hocsem résume ; seulement, il y ajoute des épisodes de sa façon. Ces épisodes, ce sont : 1° la trahison de Jean Du Pont, maître de la Cité, sur laquelle se greffe la trahison du maître Goffin del Change ; 2° le stratagème de Marie de Fooz. Je les examine rapidement l'un et l'autre.

Jean Du Pont est un personnage historique. Maître de la Cité en 1312, il défend avec énergie l'autonomie du Conseil vis-à-vis des échevins, et il rallie ses collègues à son avis (3). Dans la nuit du 3 août, lors du terrible conflit entre les grands et le peuple à Saint-Martin, c'est lui qui, en faisant fermer la porte par laquelle les patriciens vaincus s'enfuyaient de la ville, décida de la journée et acheva leur extermination. Nous savons cela par Hocsem ; seulement, ce dernier nous l'apprend dans une incise assez équivoque que voici :

« Majores undique se videntes invasos, territi non immerito, cum multitudini resistere diutius non valerent, ad jam dictam ecclesiam (S. Martini) confugerunt, nam cum quidam ex eis per portam civitatis effugere niterentur, Johannes de

---

(1) G. KURTH, *L'entrée du parti populaire au Conseil communal de Liège en 1503*, dans *Bial*, t. XXXVI (1906).

(2) HOCSEM, p. 356 ; WARNANT dans la *Chronique liégeoise de 1402*, p. 263 ; *Chronique de Saint-Trond*, continuation troisième, éd. DE BORMAN, t. II, p. 245.

(3) Voy. l'acte du 9 janvier 1312 dans *Jean de Stavelot*, p. 264.

Ponte magister civitatis electus a populo, qui praevaricator se cum majoribus junxerat, portam hoc non sustinens observavit (1). »

Dans ce passage, comme dans beaucoup d'autres, la gaucherie du style de Hocsem est cause d'une certaine obscurité ; néanmoins, on devine suffisamment ce qu'il veut dire. Au fort de la lutte entre grands et petits, le maître de la Cité, Jean Du Pont, qui avait eu le tort, bien qu'élu du peuple, de faire cause commune avec les patriciens, est pris d'un remords : il fait fermer la porte de la ville pour empêcher les grands de se sauver, et facilite ainsi la victoire du parti populaire, qui est le sien. Mais quelle est la trahison dont il s'était rendu coupable auparavant ? Hocsem, pressé par sa narration, ne prend pas le temps de nous le dire et nous abandonne à nos conjectures.

C'est plus qu'il n'en faut à l'imagination de Jean d'Outremeuse pour reconstruire de toutes pièces la longue histoire des trahisons de Jean Du Pont. Comme Ganelon dans la *Chanson de Roland*, Jean Du Pont n'est pas un traître, il est le traître, il trahit par nature, par vocation, par nécessité. La série de ses trahisons remonte haut. La première se place en 1309.

En cette année, comme nous l'apprenons par Hocsem (2), le prince-évêque, Thibaut de Bar, avait sur les bras, au sujet du château de Mirwart, une guerre avec le comte de Hainaut, qui était venu assiéger Thuin. Un arbitrage intervint et on s'arrangea : Mirwart resta au comte, mais en fief du prince-évêque de Liège. Sur ces données de Hocsem, Jean d'Outremeuse brode l'amplification suivante :

Selon lui, au moment où les Liégeois se mettent en campagne pour aller délivrer Thuin, le maître Jean Du Pont, gagné par l'argent de la comtesse de Hainaut, essaye de les faire rester chez eux en soutenant que le siège de Thuin vient d'être levé. On s'informe de la chose à Thuin même, on

---

(1) HOCSEM, p. 356.

(2) Id., p. 350.

apprend qu'il a menti, et on part. Ce fut sa première trahison : elle lui valut une telle impopularité, s'il en faut croire le chroniqueur, qu'il abandonna son métier, celui des vignerons, se fit recevoir dans celui des merniers et alla s'établir en Mernierrue. « Adons fut li peuple yreis contre Johans du Pons, mains che estoit un vens, car ilh les faisoit teilement bien croire sa faulseteit que li forfais fut oblieis (1). »

Le siège de Thuin fut levé parce que les assiégeants avaient peur de la nombreuse armée du prince-évêque et aussi grâce aux démarches de l'archevêque de Trèves. Mais, par un nouveau mensonge auquel de nouveau les naïfs Liégeois ajoutèrent foi, Jean Du Pont parvint à perpétrer une seconde trahison en décidant l'armée liégeoise à repartir de Thuin avant que les assiégeants se fussent tous retirés. Le prince-évêque est désespéré et supplie les Liégeois de rester ; ils aiment mieux en croire un traître avéré que leur souverain et ils persistent à partir.

Cette seconde trahison, continue notre auteur, fut découverte d'une manière inattendue. La comtesse de Hainaut, à qui Jean Du Pont avait promis qu'il empêcherait les Liégeois d'aller au secours de Thuin, fut irritée de ce qu'il n'avait pas tenu sa promesse : elle lui écrivit une lettre pour le lui reprocher. Le messager, qui avait sur sa boîte les armes du Hainaut, tomba sur un patricien de Liège à qui il demanda l'adresse du maître ; le patricien le conduisit chez le prince-évêque, qui ouvrit la lettre. On devine le reste : Jean Du Pont doit avouer, fait des excuses et... accuse le sire d'Agimont d'avoir été son entremetteur. Là-dessus, fureur du prince-évêque de Liège, qui va avec son armée assiéger Agimont et brûler la tour du château. Cette fois, c'est une trahison à la double puissance dont Jean Du Pont se rend coupable, et le lecteur se demande pourquoi un tel luxe d'inventions. En définitive, qu'est-ce qui a poussé le chroniqueur à insérer, au

(1) *Ly Myreur*, t. V, p. 119.

moins inutilement, semble-t-il, une trahison dans une autre, et que vient faire ici l'histoire du sire d'Agimont ?

Je suis, cette fois, en état de répondre à la question. Jean d'Outremeuse, qui amplifie Hocsem, a été amené à introduire Jean d'Agimont dans l'histoire de Jean Du Pont par cette phrase de sa source, à côté de laquelle je place la traduction qu'il en donne :

Anno Domini 1308 Theobaldus episcopus obsedit castrum de Agimont et ejusdem terrae villam de Givey conflagravit : tandem castrum redditur, majori turre combusta.

L'evesque... a Givey est venus et tout l'embrasat, puis assist Agymont; XL jours y fut et puis le conquestat *le nuit l'Ascension en novel ain* (1) : la grant thour ilh ardit et puis revint (2).

Donc, d'après Jean d'Outremeuse, toujours mieux informé que ses sources, l'expédition contre Agimont fut déterminée par les révélations de Jean Du Pont et pour punir le prétendu complice de celui-ci. Malheureusement pour Jean d'Outremeuse, la relation de cause qu'il établit ici entre l'accusation et l'expédition est purement imaginaire : en effet, dans Hocsem, l'expédition contre Agimont eut lieu en 1308 et l'expédition de Thuin en 1309. Il n'était donc pas possible à un historien sérieux de faire de celle-ci la cause occasionnelle de celle-là ; mais rien ne montre mieux les procédés de notre romancier : avec un sans-gêne absolu, il intervertit l'ordre des deux faits. Sans doute, il se disait qu'on n'y viendrait pas voir, et il a eu raison pendant des siècles.

Tels sont, d'après Jean d'Outremeuse, les antécédents de Jean Du Pont, maître de la Cité. Après un tel tissu de trahisons, qui n'a pas empêché le peuple de lui garder sa confiance et d'en faire le maître de la Cité en 1311, on ne sera pas

(1) Les mots soulignés sont de l'invention de Jean d'Outremeuse, qui a, comme on sait, la prétention de connaître la date exacte de tous les événements.

(2) Voy. Hocsem, p. 350, et *Ly Myreur*, t. VI, p. 124.

étonné de voir cet élu du parti populaire conspirer avec les grands contre les petits.

Les échevins lui donnent tant d'or et d'argent qu'il jure de mettre le peuple à bas et de rendre les grands plus forts qu'ils n'ont jamais été. Il s'entend avec le maieur Goffin. Celui-ci est un personnage historique, mais dont nous ne connaissons guère autre chose que le nom (1). Heureusement, Jean d'Outremeuse peut nous renseigner par lui-même sur ses faits et gestes. Les deux compères donc, Du Pont et Goffin, ont dans la maison de ce dernier, en Féronstrée, près de la porte Hasseline, une entrevue nocturne dans laquelle ils arrêtent le plan du coup de main des grands sur la Cité. Goffin y participe ; il est blessé grièvement dès le début et quatre hommes le reportent chez lui ; mais en route ils sont rencontrés par une bande de drapiers qui achèvent le malheureux maieur : son cadavre, jeté dans la boue, est dépecé ; on cloue à la porte de sa maison ses pieds, ses mains et sa tête. Encore une invention greffée sur une autre, comme tout à l'heure ! Les historiens liégeois qui se sont apitoyés sur le sort de l'infortuné maieur me sauront gré de leur apprendre que, selon toutes les apparences, il sera mort dans son lit.

Nous revenons au traître en chef. La lutte des patriciens et des plébéiens continue sur le Marché d'abord, sur le Mont Saint-Martin ensuite. Jean Du Pont, voyant les grands sur le point de succomber, les sauve en obtenant du peuple, par ses artifices, qu'il cesse la lutte ; mais bientôt elle recommence malgré toutes les ruses de Jean Du Pont pour l'empêcher. Les grands essayent de fuir par la porte Saint-Martin ; indignés, ils menacent Jean Du Pont de lui faire un mauvais parti s'ils en échappent, car il les a trahis. D'autre part, le peuple n'est pas moins persuadé qu'il est victime d'une nouvelle trahison du perfide maître, et il lui fait également entendre des

(1) Il apparaît dans des actes de 1309 à 1314 ; voy. DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. I, p. 388.

menaces. Pris entre deux feux et voyant tout perdu, le misérable imagine alors de se retourner contre les nobles : « Nous boirons tous à un hanap, leur dit-il, et il ferme la porte ». C'est pour les grands la mort, car ils succombent tous sous les coups des petits ou ils périssent dans la tour de Saint-Martin, à laquelle le peuple met le feu. Quant à Jean Du Pont, il tombe lui-même entre les mains du peuple : « Avouez tout, lui dit un maître, son collègue (1), et on tâchera de vous sauver ». Là-dessus le malheureux raconte toute l'histoire de ses trahisons. Et, comme la tendance bouffonne de l'imagination de notre chroniqueur reparait dans chaque occasion au milieu des circonstances les plus graves, le voici qui fait appeler le clerc de la Cité, Jean de Ville, à qui « on demande instrument de tout ». Et lorsque tout est mis par écrit, Jean du Pont est écartelé par le peuple, puis on met le feu à la tour (2).

Toute cette interminable histoire des trahisons réitérées de Jean Du Pont, je le répète, est une invention de Jean d'Outremeuse et la simple amplification des six mots de Hocsem : *qui praevaricator se cum majoribus junxerat*.

Je passe à l'épisode de Marie de Fooz. Les nobles, acculés à Saint-Hubert, se sont réfugiés dans les maisons du voisinage ; ils y sont poursuivis et massacrés. Une de ces maisons appartenait à une dame nommée Marie de Fooz, fille de Goffin de Fooz et mère de Jean de Louvain. Elle accueille plus de cent cinquante patriciens (3), qui se réfugient dans un hangar de sa cour. Pour dépister le peuple, Marie de Fooz fait cuire quantité de viandes dans quatre chaudières, défonce plusieurs

(1) Jean d'Outremeuse est pris ici au piège de ses propres inventions. Le maître dont il parle ici ne pouvait être qu'un patricien, puisqu'en 1312 il y avait toujours un maître plébéien et un maître patricien. Mais si le maître patricien a pris part à l'échauffourée, c'est dans les rangs des grands qu'il se sera trouvé.

(2) *Ly Myreur*, t. VI, pp. 166-171.

(3) Il dit, page 170, cent cinquante, et page 171, deux cent cinquante.

tonneaux de vin, dresse des tables et invite les combattants populaires à venir boire et manger chez elle. Ils ne s'en firent pas prier, et comme quelques-uns d'eux lui demandaient si elle n'avait pas de nobles cachés dans sa maison, elle leur offrit tranquillement de visiter toutes les chambres, protestant qu'ils n'y trouveront que des amis. Ce sang-froid sauva les nobles réfugiés chez elle en plus grande quantité que dans toutes les autres maisons réunies (1). Encore une fois, l'histoire est inventée, bien que Jean d'Outremeuse affirme parler d'après une chronique : « Mains li cronique dist que les alcuns des nobles les plus vallans se sont buteis et muchieis en une maison de chis vinable », etc. Cette tentative de donner du crédit à une fiction en inventant un témoignage a porté malheur à Jean d'Outremeuse : comme la chronique en question n'a jamais existé, il reste établi qu'il a inventé et le témoignage et le témoin.

Les guerres d'Adolphe de La Marck fournissent à Jean d'Outremeuse des thèmes non moins fructueux à développer. Les prouesses de l'évêque à la bataille de Nierbonne et notamment l'épisode de son combat singulier avec Ameil de Bovenistier (2) sont de ces morceaux de bravoure qu'on est sûr de rencontrer dans le *Myreur* chaque fois qu'il s'agit de bataille, et qui sont rédigés invariablement d'après le type fourni par les Chansons de Geste, sans aucun souci de l'exactitude historique. Je ne m'y arrêterai pas, non plus qu'à l'histoire de Pierre Andricas, devenue un véritable roman sous la plume de Jean d'Outremeuse, comme je l'ai montré il y a quelques années dans un travail spécial (3). Mais on me permettra d'insister davantage, à cause de l'intérêt qu'il présente au point de vue de la méthode, sur l'épisode d'une prétendue assemblée des villes liégeoises à Fexhe, en 1328.

(1) *Ly Myreur*, t. VI, pp. 169-172.

(2) *Ibid.*, t. VI, pp. 422-432.

(3) *Pierre Andricas et la loi de murmure à Liège*, BARB, 1907, pp. 651-673.

Cette année (1328), après Pâques, nous dit Hocsem, les Liégeois renvoyèrent aux Hutois le traité de confédération fait à Fexhe (1316) entre les bonnes villes, parce que, comme disaient leurs envoyés, les Hutois n'avaient pas observé ce pacte. En effet, ils toléraient que les brigands qui avaient fait prisonniers les ambassadeurs de Liège circulassent librement dans leur ville. Les Hutois eurent beau s'excuser : les envoyés de Liège déchirèrent publiquement le traité, et, leur en rendant les morceaux, ils déclarèrent que les Liégeois tenaient les Hutois pour des ennemis mortels (1).

Ce passage, qui ne laisse rien à désirer en fait de clarté, reçoit une éclatante confirmation de la *Chronique de Saint-Trond*. Voici comment s'exprime celle-ci :

« En 1328, les Liégeois députèrent à Huy pour se plaindre de ce que les Hutois avaient violé le pacte de Fexhe, conclu entre la Cité et les bonnes villes, attendu qu'ils toléraient que ceux qui avaient fait prisonniers les ambassadeurs liégeois circulassent en paix dans leur ville et qu'ils y donnaient asile à l'évêque. C'est pourquoi, déchirant la lettre dudit pacte, les Liégeois défièrent la ville de Huy (2) ».

On va voir ce que Jean d'Outremeuse fait du passage si clair de Hocsem :

« En chesti an meismes, en mois de may, furent les Liégeois à Fexhe a un parlement, car ilh avoit là mandeit le conseilhe des bonnes vilhes ; si passat a chu que les bonnes vilhes revoieront à Huy tous leurs letres de confederation, car ilh dient que les Hutois ne tinent riens de chu qui est ens escript, car ilh portoient et favoient le sire encontre eaux et soffroient aleir aval Huy cheaux qui avoient malvoisement pris leurs ambassadeurs. Et quant chez de Huy se vorent excuseir, le messagir des letres ne le vorent nullement accepteir ains desquironent les letres del confederation et s'en allont leurs voies, et deffiaient cheaux de Huy si que anemis capitals (3). »

(1) HOCSEM dans CHAPEVILLE t. II, 395.

(2) Édition DE BORMAN, t. II, p. 257.

(3) *Ly Myreur*, t. VI, p. 422.

Faisons remarquer d'abord que Jean d'Outremeuse a voulu combiner les renseignements de nos deux textes : les mots relatifs à l'asile fourni à l'évêque par les Hutois ainsi qu'au défi lancé par les Liégeois ne se trouvent que dans la *Chronique de Saint-Trond*. Mais le fait d'avoir pu disposer de deux sources également claires ne rend que plus mauvais le cas de Jean d'Outremeuse. On voit, d'ailleurs, comment il en est venu à forger sa réunion de Fexhe. Dans la phrase : *Leodienses litteras confederationis inter bonas villas apud Fexhe Hoiium remiserunt*, au lieu de rattacher les mots *inter bonas villas et apud Fexhe à confederationis*, il les a fait dépendre de *remiserunt*, et il a ainsi obtenu ce double contresens : « Les Liégeois, réunis avec les bonnes villes à Fexhe, renvoyèrent », etc.

Ainsi se trouve introduite dans l'historiographie, de par Jean d'Outremeuse, une *assemblée générale des villes liégeoises à Fexhe en 1328*. Et — je prie le lecteur de remarquer cette variante — ce ne sont plus les seuls Liégeois, ce sont toutes les villes du pays qui rompent l'alliance avec Huy.

Le lecteur se dira sans doute — comme j'ai fait moi-même dans le premier moment — que nous sommes ici devant une simple bévue de Jean d'Outremeuse. Mais non : il a assez bien lu sa source pour la comprendre, et s'il a fabriqué la *réunion de Fexhe*, c'est qu'il l'a bien voulu. En effet, dans un autre endroit de sa chronique, il rapporte exactement le fait relaté ci-dessus (non, il est vrai, sans l'orner de détails imaginaires). Le fait se serait passé, selon lui, en 1327, c'est-à-dire un an avant sa date réelle.

Mécontente des Hutois qui ont prêté main forte au prince dans sa lutte contre Fosse et qui abritent les Waroux, Liège leur envoie faire des représentations. Ils répondent très fièrement, et alors Pierre Andricas propose de rompre toute alliance avec eux. Colin de Sanson s'y opposant, on décide de convoquer le peuple en assemblée générale. En attendant, Andricas et le parti d'Awans travaillent les métiers et les gagnent à leurs vues; tout ce qu'obtiennent les gens sages, Colin de Sanson, Jean Hanoset et le chevalier Baré, c'est que l'on

convoquera d'abord une journée à Engis pour faire la paix; si elle échoue, alors seulement on renverra l'alliance aux Hutois. La réunion d'Engis a lieu, mais elle échoue à cause des partis Awans et Waroux, et alors Colin de Sanson, qui avait été d'avance désigné par les Liégeois pour cette mission, s'en va à Huy. Le peuple se réunit le lendemain aux Frères Mineurs; là Colin lit le traité d'alliance et requiert les Hutois d'y rester fidèles. Les Hutois font une réponse insuffisante, Colin en prend acte et adjure de nouveau l'assemblée. Celle-ci, travaillée par les Waroux, ayant persévéré dans son attitude, Colin prend la lettre « aux mains et aux dents, « *en fit plus de cent pieches, et puis le gettat sur les Hutois et apres chu en sont partis* ». Plus tard, les Hutois se ravisent et envoient leur messenger Boitbien (!) à Liège, mais c'est trop tard; les Awans s'opposent à toute réconciliation, et Colin de Sanson, l'un des maîtres, prend la lettre des Hutois et *en fist plus de cent pieches et les gettat à terre*, ce qui était, comme on voit, répondre du tac au tac. Pierre Andricas ne voulut pas laisser à son collègue l'honneur d'avoir maltraité le document et il en foula aux pieds les morceaux.

Par cet exemple, le lecteur est en état de se faire une idée assez exacte des procédés d'amplification et d'invention de Jean d'Outremeuse. La phrase de Hocsem rapportée ci-dessus lui fournit le thème d'une *rupture des Liégeois et des Hutois*. Ce thème, il le développe en plusieurs actes :

Acte I. — *En 1327, les Liégeois décident de rompre l'alliance avec Huy, et ils envoient dans cette ville Colin de Sanson, qui s'acquitte de ce message*. L'acte est précédé d'une délibération préalable à laquelle prennent part contradictoirement Andricas, Hanoset, Baré, et d'une réunion des villes à Engis, où l'on ne parvient pas à s'entendre sur la paix. La scène qui se passe à Huy est le point culminant de ce premier acte.

Acte II. — *Les Hutois, se repentant un peu tard de leur rupture avec les Liégeois, envoient à Liège leur messenger pour*

*raccomoder les choses.* Cet acte est traité un peu sommairement : le nom du messenger, Boitbien, répand une nuance de comique sur l'épisode ; pour le rôle attribué aux Awans, il doit faire pendant à celui que les Waroux ont joué à Huy : c'est pour Jean d'Outremeuse une des lois de la composition littéraire.

Acte III. — *Liège, non content d'avoir rompu avec Huy, décide les autres villes de la principauté à suivre son exemple.* De là l'assemblée de Fexhe, où les envoyés de Huy essaient vainement de conjurer la rupture. On remarquera qu'ici encore se vérifie la loi des pendants : ces mêmes Hutois, qui au premier acte ont si fièrement repoussé l'alliance, se dépen-sent maintenant en efforts superflus pour la maintenir.

Mais, me demandera-t-on, dans quel but Jean d'Outremeuse en agit-il ainsi ? La réponse est simple : il veut étoffer son roman historique, il veut intéresser son public, il se dit que deux lignes de vérité empruntées à Hocsem seraient sèches et rebutantes, mais que dix pages de fictions brodées sur ces deux lignes auront de la vie et de l'intérêt. Et, à son point de vue, il a doublement raison. Non seulement il a intéressé ses contemporains ainsi que la postérité, mais il est parvenu à faire prendre ses inventions pour de l'histoire (1).

J'ai dit plus haut qu'outre l'amplification, Jean d'Outremeuse pratique aussi de temps à autre l'invention pure et simple. Celle-ci, naturellement, ne peut se donner libre carrière que dans l'histoire la plus reculée ; pour ce qui concerne les temps plus rapprochés du sien, elle est obligée de se limiter, de se blottir, si je puis ainsi parler, dans les coins obscurs de l'historiographie. Ne pouvant ici inventer de toutes pièces des événements d'ordre public, parce qu'il surgirait trop de

(1) FISEN, t. II, pp. 69-71 ; HENAUX, t. I, p. 381 ; POLAIN, t. II, p. 14 ; DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 437. — FOULLON, t. I, p. 400, est le seul, cette fois comme en plus d'une autre rencontre, à faire un exposé d'historien.

témoins pour le démentir, Jean d'Outremeuse place ses fictions dans le domaine de l'histoire privée. C'est ainsi, par exemple, qu'il imagine des querelles de lignages : matière féconde et d'un contrôle difficile. La guerre des Maillard contre les lignages des Prez, de Saint-Servais et Yerteis, est, sous ce rapport, la pièce de résistance du festin dont nous régale le chroniqueur.

Les Maillard étaient une famille patricienne de Liège qui avait fait peu de bruit dans le monde jusqu'au jour où il plut à Jean d'Outremeuse de leur forger une célébrité (1). Honnêtes bourgeois que nous trouvons établis en Sauvenière depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, ils habitaient à l'extrémité de ce quartier, du côté de Saint-Lambert, une maison qui, dans la Paix des Clercs de 1288, sert à délimiter le terrain situé devant la cathédrale et qu'il est défendu d'encombrer : « *Et est accordeit, dit l'article 29 de cet acte, que li plache wyde qui siet sur la rivière de Muese, entre le Pont d'Ilhe et la maison Mailhar dell Savenier, ne doit estre encombrée de hallez, de boucherie ne d'autres chouses, se ce n'est par le consentement de nous le grand englise devandite (2)* ». Est-ce ce texte qui a enflammé l'imagination de notre chroniqueur, ou avait-il une raison personnelle pour tirer la famille Maillard de son obscurité, il n'importe : le fait est qu'après sa propre famille, il n'y en a aucune qui joue un rôle plus brillant dans sa chronique. A l'entendre, dès 1212, sept membres de ce lignage, sept frères et tous chevaliers, étaient échevins de la Cité. Il est à peine besoin de dire que le consciencieux historien des échevins de Liège ne connaît pas un seul de ces sept personnages (3), pas même celui à qui l'héroïsme de sa

(1) Sur différents membres de la famille Maillard mentionnés au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle, voir les tables du Cartulaire de Saint-Lambert et de Val Benoit.

(2) BORMANS, *Recueil des Ordonnances de la principauté de Liège*, t. I, p. 70.

(3) DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*. Ses listes scabinales ne commencent pas avant 1244.

femme a valu dans Jean d'Outremeuse une célébrité factice (1). Tout aussi inventés sont quatre autres Maillard qui auraient été échevins en 1234 (2) et les Maillard qui auraient porté la bannière du prince-évêque dans une prétendue guerre contre les Limbourgeois (3).

Cette famille d'échevins apocryphes a eu un jour sur les bras, à entendre notre chroniqueur, rien moins que trois guerres contre d'autres lignages : l'une avec les des Prez, l'autre avec les Saint-Servais, la troisième avec les Yerteis. Dans la querelle avec les Saint-Servais, huit membres de ce lignage périrent. Celle avec les des Prez a pour cause une stalle du chœur de Saint-Pholien, dans laquelle allait s'asseoir un parent des Maillard ; ce fut une lutte sanglante qui, elle aussi, coûta beaucoup de vies humaines. Si ces guerres sont des inventions, les familles qui les font sont au moins authentiques : mais en est-il de même des Yerteis ? Il y a eu, du temps de Jean d'Outremeuse, une famille de ce nom qui nous est connue, grâce au hasard qui a fait conserver par des diplômes de 1401 et de 1410 la mention de deux de ses membres (4), mais elle a été très humble, et le chroniqueur lui fait, encore une fois, une illustration de fantaisie. Selon lui, les Yerteis « sont de nobles gens et cousins à ceux de Saint-Servais et d'Ile ; l'un d'eux, Simon Yerteis, n'a pas moins de trente-trois enfants portant armes (5) ». Les Maillard ont fort à faire, obligés qu'ils sont de tenir tête aux Saint-Servais qui viennent les attaquer par la haute Sauvenière, et aux Yerteis qui les assaillent de face, venant de leur habitation en Ile. Un jour, le vendredi 9 octobre, les Yerteis, au nombre de vingt-six et déguisés en frères Prêcheurs, passent la Meuse en bateau pour assaillir

(1) Voy. ci-dessus, p. 45.

(2) DE BORMAN, *op. cit.*, t. I, p. 41.

(3) *Ly Myreur*, t. V, p. 227.

(4) PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de Saint-Pierre*, pp. 124 et 144.

(5) *Ly Myreur*, t. V, pp. 559 et 560.

les Maillard à l'improviste. Un de ceux-ci les reconnaît ; il avertit les siens ; dès que les prétendus religieux débarquent, on les reçoit rudement et ils doivent fuir. Voulant rendre à leurs ennemis la monnaie de leur pièce, deux Maillard s'en vont le lendemain, vêtus d'un sarrau de toile par-dessus leur armure et portant des bottes de paille sur le dos, les offrir en Ile. Deux des Yerteis viennent pour acheter les bottes ; les Maillard se jettent sur eux l'épée à la main, les fendent en deux et repartent tranquillement. Voilà un spécimen des histoires de famille que Jean d'Outremeuse invente pour diversifier et égayer sa « matière ».

Je citerai un autre exemple où Jean d'Outremeuse nous apparaît dans le vrai rôle d'un poète, tirant des moindres faits le sujet de créations poétiques. Vers le milieu du siècle passé, on découvrit sur le rivage de l'Atlantique à Newport, aux États-Unis, un squelette complètement armé qui remontait à une époque antérieure à la découverte de l'Amérique. Qu'était ce squelette, et que révélait-il ? Longfellow se chargea de le dire à ses compatriotes. Il y avait à Newport une vieille construction de forme circulaire qu'on appelait communément le Vieux moulin à vent (*the old windmill*). Immédiatement l'imagination du poète créa un rapport entre cette ruine, dont il fit un fort du haut moyen âge, et le squelette que l'on venait de découvrir. Et il écrivit alors ce merveilleux poème *The Skeleton in armour* qui, pour la puissance d'évocation, l'intensité de l'intérêt dramatique et la splendeur de la langue, peut être considéré comme un des chefs-d'œuvre de la poésie moderne. Le squelette, selon le poète, était celui d'un *viking*, réfugié en Amérique avec celle qu'il aimait, et qui avait construit la tour. Ses exploits et ses amours, inventés par le poète, ont une telle vérité de vie et de couleur, que l'histoire rivaliserait difficilement avec la fiction. Eh bien, ce que Longfellow a fait au XIX<sup>e</sup> siècle, Jean d'Outremeuse a essayé de le faire au XIV<sup>e</sup>, dans des conditions presque identiques. Je dis *a essayé*, car je parle simplement ici du procédé et je ne compare nullement le chef-d'œuvre du poète et le récit du chroniqueur. En 1326,

done, pendant qu'on faisait des travaux de pavement près de l'église Sainte-Croix, on découvrit un grand nombre de squelettes, dont beaucoup avaient à côté d'eux leurs épées. C'était le cimetière mérovingien de Liège qui reparaisait à l'improviste après plusieurs siècles d'oubli. Naturellement, comme il arrive chaque fois que l'archéologie exhume un cimetière (1), l'imagination populaire ne s'avisait pas de cette explication et vit là un champ de bataille : les squelettes étaient ceux de Dodon et des meurtriers de saint Lambert (2). Jean d'Outremeuse, lui, conclut aussi au champ de bataille, seulement, il voulut cette bataille aussi dramatique que possible et il imagina alors l'histoire que voici :

Rollon, le duc des Normands, était en Italie avec son frère Godefroi, quand on lui apprit que les villes de Cologne et de Liège, récemment détruites par ses guerriers, étaient rebâties plus belles qu'elles n'avaient jamais été. Aussitôt il revint droit sur Liège avec quarante mille hommes, pour la détruire une seconde fois. L'évêque Francon l'apprend et rassemble une armée de quinze mille hommes. Le 13 mai 920, les Normands, par le bois de Glain, descendent sur Liège et arrivent près de l'église Saint-Pierre. Là s'engage entre chrétiens et païens une bataille que Jean d'Outremeuse, comme toujours, décrit avec la précision d'un témoin oculaire. Les des Prez font merveille, naturellement, mais ils ont affaire à des adversaires redoutables et beaucoup plus nombreux qu'eux ; finalement, sur la prière de l'évêque, le Ciel s'en mêle ; la sainte Vierge, saint Pierre et saint Lambert descendent dans une « blanche nuée » et font éclater une tempête de feu sur la tête

---

(1) Cf. la controverse sur le cimetière de Voulon, où l'on imagina au XVIII<sup>e</sup> siècle de voir le champ de bataille de Voeladum (Vouillé) et la légende sur l'origine des sarcophages des Aliscamps, près d'Arles, qui auraient été créés miraculeusement par Dieu pour renfermer les corps des héros chrétiens tombés dans la bataille de ce nom.

(2) *Ly Myreur*, t. VI, p. 311.

des païens, qui périssent tous : « Furent si enclouz del tempieste qu'ilh furent tous tempesteis et mors, qu'ilh ne escappat nient un tout seulh homme, et de chevaux atant en fut que li liz en fut touz pleins, et *la grande voie des chars qui astoit mult profonds astoit près emplies*; et n'i oit onques cristoiens ochis del tempieste, tos les mors sont Sarazins, et les ont laissiet la et geteit sus del terre, *que ons ne les ostat onques armes ne espéex*, et là furent lonctemps jusqu'à l'an mille III<sup>e</sup> et XXVI, que li tietre de saint Pire fut enwalleis (nivelé) et paveis, ensi que vos oreis (1) ».

Les mots soulignés par moi ont pour but, comme le lecteur le devine, d'indiquer le lien par lequel Jean d'Outremeuse s'efforce de rattacher la prétendue bataille de 920 à la découverte de 1326, qu'ils doivent expliquer, et il faut ajouter que Jean d'Outremeuse, toujours entraîné par la tendance de son esprit à bouffonner, gâte lui-même l'effet de sa narration par une invention des plus équivoques. Ne pouvant pas donner un démenti à l'histoire, qui nous montre Rollon continuant le cours de ses exploits bien des années après cette prétendue bataille, Jean d'Outremeuse est obligé de le faire échapper, seul, à la catastrophe miraculeuse qui a détruit son armée de quarante mille hommes, et voici comment il explique la chose : « Rollo astoit en bois alleis à cheste fois pour faire qu'ilh ne pooit faire faire par altruy (2) ». On ne saurait se débarrasser avec plus du sans-gêne de difficultés qu'on s'est créées à plaisir, à force de fictions.

Naturellement — et ce dernier exemple le montre à suffisance — l'imagination de Jean d'Outremeuse a des limites et le champ de ses inventions est borné. Pour pallier ce défaut, il recourt à des procédés qui doivent, tout en étoffant ses récits, lui permettre de faire des économies d'inventions et de

---

(1) *Ly Myreur*, t. IV, pp. 85-87.

(2) *Ibid.*, p. 87.

donner un air de vraisemblance à ce qu'il invente. Un de ses procédés les plus curieux, c'est l'emploi du doublet. Il consiste à calquer ses épisodes fictifs sur des épisodes réels, auxquels il emprunte la plupart de leurs caractères historiques, puis, pour dépister le lecteur, à placer ces décalques avant les épisodes décalqués (1). Lisant d'abord le décalque, vous n'y trouvez rien qui puisse vous choquer, puisqu'il n'est que la reproduction de quelque chose de parfaitement historique, et vous lui donnez droit de cité. Quand vous lirez plus loin l'épisode réel, si vous vous apercevez de la ressemblance, vous n'êtes pas tenté de le révoquer en doute puisque vous le trouvez garanti par les sources, et l'idée vous vient encore bien moins de retourner au décalque pour le soumettre à un nouvel examen, attendu qu'il est déjà classé et admis par vous comme un récit authentique. J'ai reconnu ce procédé et j'en ai recueilli un certain nombre d'exemples dans le petit tableau suivant, qui est fort loin d'être complet.

*Faits historiques attestés.*

En 1015, à la bataille de Florennes, Lambert de Louvain combat, portant des reliques dans son sein. Les ayant laissé tomber, il est tué.

En 1053, la ville de Huy est prise et brûlée par Baudouin V, comte de Flandre, et par son fils Baudouin VI, alliés du duc Godefroi le Barbu.

*Doublets forgés par Jean d'Outremeuse.*

En 998, à la prétendue bataille de Huy, Lambert de Louvain combat, portant des reliques dans son sein « en un philateir, qui ne le laissoient ochire. » (*Ly Myreur*, t. IV, p. 162.)

En 998, la ville de Huy est attaquée par les Brabançons. (*Ly Myreur*, t. IV, p. 168.)

(1) Pas toujours : certaines fois, il place les décalques après, mais c'est l'exception.

*Faits historiques attestés (suite).*

En 1071, les moines de Stavelot viennent à Liège avec la chässe de saint Remacle. Au retour, ils s'arrêtent pour dire la messe sur la rive droite de la Meuse dans une prairie; en souvenir de ce fait, on bâtit peu après une église en l'honneur de saint Remacle. (*Triumphus S. Remacii* dans *MGH*, SS. t. XI.)

En 1071, la comtesse Richilde de Hainaut inféode son comté à l'évêque Théoduin.

En 1338, Édouard III d'Angleterre est nommé vicaire impérial par Louis de Bavière.

En 1349, les flagellants apparaissent à Liège.

En 1162, l'empereur Frédéric Barberousse s'empare de Milan, la détruit et donne une part du butin à ses feudataires.

Vers 1050, des Liégeois vont à Saint-Jacques de Compostelle pour obtenir des reliques de saint Jacques. Ils sont reçus par le roi, qui leur fait un grand éloge du pays de Liège. Récit contem-

*Doublets forgés par Jean d'Outremeuse (suite).*

En 977, les moines de Stavelot viennent en Hesbaye avec la chässe de saint Remacle; au retour, ils passent par Amercœur où ils se reposent; mais comme ils ne peuvent plus soulever la chässe, ils font vœu d'y édifier une église en l'honneur de saint Remacle. (*Ly Myreur*, t. IV, p. 137.)

En 993, le comte de Hainaut, vaincu par Notger, offre de lui vendre son pays, et Notger achète Fosse et Thuin. (*Ly Myreur*, t. IV, p. 160.)

Notger est nommé vicaire impérial par Otton Ier. (*Ly Myreur*, t. IV, p. 153.)

En 1045, des flagellants apparaissent à Liège du temps de Réginard, qui les fait lier deux à deux et les fait jeter dans la Meuse. (*Ly Myreur*, t. IV, p. 228.)

En 1112, l'empereur Henri V s'empare de Milan, la détruit et donne une part du butin à l'évêque Othert de Liège. (*Ly Myreur*, t. IV, pp. 309 et suiv.)

En 1216, l'évêque Hugues de Pierrepont va à Saint-Jacques de Compostelle; il y est reçu par le roi, qui lui fait un grand éloge du pays de Liège. (*Ly Myreur*, t. V, p. 168.)

Faits historiques attestés  
(suite).

porain conservé par Gilles d'Orval, II, 6. (*MGH, SS.*, t. XXV, pp. 82-84.)

Jean Du Pont est maître de Liège en 1312. Le comte Arnoul de Looz revendique la mambournie la même année.

En 1253, Henri de Dinant, un patricien, excite le peuple contre les grands.

En 1302, le chapitre de Saint-Lambert exhorte le peuple à garder la Cité la nuit et traite avec les métiers pour résister ensemble aux grands.

En 1203, les Hutois s'emparent de la barque de Hugues de Pierrepont et la traînent jusqu'au milieu du marché : ils viennent plus tard faire amende honorable au prince. (*RENIER, Annales Sancti Jacobi.*)

En 1301, les villes liégeoises envoient au pape les chemises sanglantes des gens d'église tués par les partisans de l'évêque Hugues de Chalon à Bléret et à Pousset. (*La Chronique liégeoise de 1402*, p. 245.)

Doublets forgés par Jean  
d'Outremeuse (suite).

Jean Du Pont est maître de Liège en 1302. Le comte Arnoul de Looz est mambour la même année. (*Ly Myreur*, t. V, p. 117.)

En 1296, Henri de Paire, un patricien, excite le peuple contre les grands. (*Ly Myreur*, t. V, pp. 530-531.)

Henri de Paire exhorte le peuple à garder la cité la nuit et à s'organiser par métiers pour résister aux grands. (*Ly Myreur*, t. V, p. 530.)

En 1114, les Hutois traînent la barque d'Obert jusqu'au milieu du marché de Huy; ils doivent, pour leur punition, la traîner à travers la Hesbaye jusqu'à Liège au Palais, et rebâtir celui-ci à leurs frais en déposant la barque dans les fondements. (*Ly Myreur*, t. IV, p. 323.)

En 1270, le lignage des Prez exhibe en séance du Chapitre de Saint-Lambert la chemise de Berthe, fille de Counele Frison, portant les traces des violences qu'elle avait subies de la part de Henri de Gueldre. (*Ly Myreur*, t. V, p. 382.)

En 1274, les Liégeois qui accusent Henri de Gueldre au concile

Faits historiques attestés  
(suite).

A une date inconnue, mais antérieure à 1319 (voir Foullon, t. I, p. 394, d'après lequel il faut corriger Gobert, t. I, p. 153), un Gilles Corbesier fonde l'hospice de Saint-Julien à Liège. (Corbesier veut dire cordonnier, et il semble que le nom désigne la profession du personnage.)

Le pelletier Pierre Andricas joue un rôle politique à Liège dans le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle.

Doublets forgés par Jean  
d'Outremeuse (suite).

de Lyon, jettent aux pieds du pape « les chemises des pucelles qu'ilh avoit violeit », au nombre de quarante-cinq. (*Ly Myreur*, t. V, p. 398.)

En 1215, un cordonnier de Féronstrée, nommé Jean Ganoir, fonde l'hospice Saint-Jean-Baptiste à Liège. (*Ly Myreur*, t. V, p. 159.)

Notez que l'hospice Saint-Jean-Baptiste existait déjà en 1189. (*KURTH, La Cité de Liège au moyen âge*, t. I, p. 302.)

Le pelletier Andricas assiste en 1255 au siège de Neufchâteau sur Amblève, sous Henri de Dinant. (*Ly Myreur*, t. V, p. 322.)

## CHAPITRE VI.

### Certaines catégories spéciales de fictions.

La béate admiration de Jean d'Outremeuse pour la noblesse et pour la richesse est l'origine d'une bonne partie de ses inventions. Tous les personnages qui se sont distingués d'une manière ou de l'autre dans l'histoire de Liège doivent avoir été nobles; il serait indécent qu'ils ne l'eussent pas été. Jean d'Outremeuse délivre des lettres de noblesse à tous les évêques qui ont occupé le siège épiscopal de Liège, même ceux qui ont été de petite naissance, même à ceux qui sont d'origine servile, comme Durand. Il est manifeste que l'histoire de celui-ci a scandalisé notre narrateur : un évêque qui est fils de serf ! Et

vite il met bon ordre à cela : Durand est fils d'un chevalier de Provence, et, pour compenser ce qui peut lui manquer du côté de la noblesse, il est le plus grand clerc du monde (1) !

Mais, pour des princes-évêques de Liège, la simple noblesse ne suffit pas : il faut qu'ils aient été tous, à tout le moins, fils de roi, de duc ou de comte. Jean d'Outremeuse accorde généreusement des promotions à ceux d'entre eux qui ne peuvent pas se vanter d'une origine éclatante, et il parvient à nous constituer de la sorte une liste d'évêques de Liège, depuis saint Hubert jusqu'à Otbert, où les deux trônes et la plupart des grands fiefs de France et d'Allemagne sont représentés. Un seul évêque, à part Durand, n'a pas été gratifié d'un lignage illustre, et je ne sais pas pourquoi : c'est Francon, le vainqueur des Normands, « fils d'un vassesseur de petit lignage (2) ». Mais du moins, tout comme Durand lui-même, il a une compensation : il est un « des grands docteurs en théologie qui sont au monde ».

Au surplus, je prie le lecteur de remarquer que dans la liste qui suit, à part le seul Henri 1<sup>er</sup>, les évêques dont on connaît l'origine s'en sont vus dépouiller pour en recevoir une autre : c'est le cas, notamment, pour Étienne, pour Richer, pour Baldéric 1<sup>er</sup>, auxquels notre auteur aurait pu laisser leur lignée sans déroger à son principe : rien ne montre mieux son sans-gêne vis-à-vis des textes historiques, et combien chez lui les droits de la fiction sont supérieurs à ceux de l'histoire.

S. Hubert, prince mérovingien.

S. Florbert, son fils.

Fulchaire, fils du comte de Louvain, t. II, p. 487.

Agilfrid, frère du duc de Bourgogne, t. II, p. 518.

Gerbaud, fils du duc de Bohême, frère de l'archevêque Turpin et du duc Thiry d'Ardenne, t. III, p. 6.

(1) *Ly Myreur*, t. IV, p. 214.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 37. Peut être a-t-il confondu l'évêque Francon avec l'écolâtre du même nom, qui était célèbre au XI<sup>e</sup> siècle.

Walcaud, fils du comte de Boulogne, t. III, p. 336.

Pirard, fils du comte de Bar, t. IV, p. 16.

Hircard, fils du comte de Savoie, t. IV, p. 22.

Francon, « fils d'un vavasseur de petit lignage, mais un des grands docteurs en théologie qui sont en monde », t. IV, p. 37.

Étienne, fils du comte de Sayne, t. IV, p. 89.

Richer, fils du comte de Huy, t. IV, p. 98.

Hugues, fils du comte de Bar, t. IV, p. 110.

Farabert, fils du comte de Saint-Pol, t. IV, p. 111.

Rathier, fils du comte de Vianden, t. IV, p. 115.

Baldéric 1<sup>er</sup>, fils du comte de Mons, t. IV, p. 118.

Eraele, fils du duc de Pologne et petit-fils par sa mère du duc de Saxe, t. IV, 119.

Notger, fils du duc de Souabe et neveu d'Otton 1<sup>er</sup>, t. IV, p. 132.

Baldéric II, fils du comte de Loos, t. IV, p. 182.

Walbodon, fils du comte de Berg, t. IV, p. 201.

Durand, fils d'un chevalier de Provence, « mais en monde n'oit plus grant clerc », t. IV, p. 214.

Réginaud, fils du marquis de Brandebourg, t. IV, p. 218.

Nithard, fils du comte de Gueldre, t. IV, p. 231.

Wazon, neveu du comte de Flandre, t. IV, p. 231.

Théoduin, fils du duc de Bavière, t. IV, p. 248.

Henri, fils du comte de Toul, t. IV, p. 266.

Otbert, fils du marquis de Brandebourg et neveu du roi Henri, t. IV, p. 286.

A partir de saint Frédéric, successeur d'Otbert, Jean d'Outremeuse se tient tranquille : tous les évêques de Liège sont choisis désormais dans des lignages assez illustres pour que le chroniqueur n'éprouve pas le besoin de rehausser l'éclat de leur naissance par ses officieuses fictions. Nous pouvons donc passer au Chapitre de Saint-Lambert.

De même que les évêques, les chanoines de Saint-Lambert sont tous de naissance illustre, et il ne suffit pas à Jean d'Outremeuse de leur accorder, avec l'histoire, la simple noblesse.

« Nuls ne pooit estre s'il n'astoit nobles de tos costeis et s'ilh n'avoit une coste de duc ou de roy, et ly altres de comtes et de barons (1). » En 992, dans la guerre supposée de Notger contre le Hainaut, on voit marcher sous l'étendard de Saint-Lambert cinquante chanoines « qui tous sont gentilhommes, fils de roi ou de duc ou de comte (2) ».

C'est cela qui faisait la puissance du Chapitre et aussi la prospérité de la ville de Liège.

Quand une guerre éclatait, les chanoines faisaient venir de leur pays des hommes d'armes qui défendaient la principauté « et astoit li paiis dôbteis ». De plus, les prébendes canonicales de Saint-Lambert n'avaient pas grande valeur; elles ne rapportaient pas plus de 100 sols (3) ou dix livres de gros (4), mais chaque chanoine tirait bien de son patrimoine 1,000 ou 2,000 ou 3,000 florins par an, qu'il dépensait dans la Cité (5). Naturellement, des chanoines de si haute origine ne s'astreignaient pas trop rigoureusement aux devoirs de leur charge; ils ne prenaient que les ordres mineurs et reentraient dans le monde quand cela leur convenait. Jean d'Outremeuse admire et regrette vivement le régime qui vient d'être décrit; la preuve, c'est qu'il en attribue la suppression à l'un des plus grands ennemis de l'Église de Liège, à ce Renaud de Bar, qui s'empara par trahison du château de Bouillon. Renaud, ayant convoqué tous les cardinaux à prix d'argent, obtint du pape que, désormais, tout chanoine prendrait au moins le sous-diaconat et serait tenu de résider au

---

(1) *Ly Myreur*, t. IV, p. 104. Par une bizarre contradiction, il ajoute : « mains quant ilh astoient frans gentils, si valoit ancors », t. IV, p. 104.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 159. Il convient qu'il y a une exception depuis Notger : six chanoines sont dispensés d'être de première noblesse s'ils sont docteurs en théologie ou en droit. *Ibid.*, t. IV, p. 142.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 104.

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 365.

(5) *Ibid.*, t. IV, pp. 104 et 365.

moins la moitié de l'année. Ce fut pour le Chapitre de Saint-Lambert une vraie catastrophe, car aussitôt les deux fils de l'empereur Lothaire, qui en faisaient partie, résignèrent leur canonicat et leur exemple fut suivi par plus de vingt de leurs collègues qui, comme eux, refusèrent de prendre les ordres sacrés. Telle fut l'origine de la décadence et du Chapitre et de l'église de Liège. « Et si vous dis, quant li conte de Lovain destruite Liège, s'ilh awist à Saint-Lambert de teis canoines, ilh ne l'osast avoir penseit (1). » Toutefois, ajoute immédiatement notre narrateur : « accordont y oit lonc temps de fils de dus et de contes ensi que vous oreis ». Je croirais faire injure au lecteur si je prenais la peine de démolir cette historiette, dont l'extravagance saute aux yeux. Jean d'Outremeuse n'en a guère inventé qui fasse moins d'honneur à son sens moral et à son intelligence des choses religieuses, puisque, d'après lui, l'obligation faite aux chanoines de Liège de prendre les ordres est la cause de la décadence de leur Chapitre, qu'il faut être l'ennemi du pays pour la leur imposer, et qu'il faut que le Sacré Collège ait été corrompu à prix d'argent pour rappeler aux tréfonciers les devoirs de leur profession!

Ces affirmations aussi générales qu'audacieuses sur l'éclat du Chapitre de Saint-Lambert dans les premiers siècles n'ont pas suffi à Jean d'Outremeuse; allant plus loin, il a voulu les justifier en nous apportant, à cinq reprises, des listes complètes des chanoines de Saint-Lambert pour les années 938, 998, 1106, 1130 et 1305. Ces cinq listes sont apocryphes — est-il besoin de le dire? — mais elles n'en sont pas moins intéressantes à étudier.

Celle de 938, qui comprend un total de quarante chanoines, est assez piquante, parce qu'elle permet de constater les économies d'imagination auxquelles a dû s'astreindre notre narrateur. Pour ne pas devoir multiplier outre mesure les titres, il groupe ses chanoines par pelotons de trois ou quatre

---

(1) *Ly Myreur*, t. IV, pp. 365-366.

auxquels il donne chaque fois une commune origine, au mépris de toute vraisemblance et de toute histoire.

Charles, fils de l'empereur Charles le Gros, prévôt.  
Arnoul, son neveu, doyen.  
Louis, fils du roi Charles le Simple.  
Lohier, frère du précédent.  
Charles, son neveu.  
Jean, Ogier, Thiry et Radoux, fils du duc d'Ardenne, « d'oune porture ».  
Ogier, Rigaud et Guillaume, fils d'Ogier, comte de Huy.  
Ogier, Richard et Albéron, fils de Henri, comte de Sayne.  
Gaitier et Guyon, fils du comte de Clermont.  
Ogier, Pierre et Hue, fils d'Ogier, duc de Bourgogne.  
Gures, fils du duc de Souabe.  
Jean et Simon, fils du comte de Boulogne.  
Bérard, fils du comte de Moha.  
Rause et Ogier, fils du comte de Valois.  
Ogier et Enguerrand, fils du comte de Bar.  
Roland, fils du comte de Franchimont.  
Bastin, Ogier et Roland, fils du comte de Montjardin.  
Richard et Basin, fils du vavasseur de Chèvremont.  
Gortans et Charles, fils du comte de Viane <sup>(1)</sup>.

En 998, le Chapitre, composé pour lors de soixante membres, n'est pas moins brillant : qu'on en juge !

Louis, prévôt, frère du roi Lothaire de France.  
Renier, doyen, fils du roi de Navarre.  
Hue et Ogier, fils du roi d'Aragon.  
Jean d'Estringonde et Sohier, fils du roi de Hongrie.  
Thiry, écolâtre, et Gaitier, fils du duc de Bavière.  
Clément, fils du duc de Bohême.

---

<sup>(1)</sup> *Ly Myreur*, t. IV, p. 104.

Guy et Vincent, fils du duc d'Orléans.  
Galerant, fils du duc de Bretagne.  
Simon, fils du duc de Berry.  
Guy, Bouchard et Laurent, fils du duc de Lorraine.  
Guillaume, fils de Charles, duc de Normandie.  
N. ., fils du duc d'Ardenne.  
Frédéric, fils du duc de Saxe.  
Alexandre et Gaufroï, fils du comte d'Anjou.  
Henri, fils du comte de Saint-Pol.  
Baldéric, fils du comte de Loos.  
Guy, Franque et Albert, fils du comte de Vianden.  
Radoux et Bonivent, fils du comte de Bar.  
Jean, fils du comte de Sayne.  
Robert et Vergelin, fils du marquis de Franchimont.  
Nogier de Luxembourg, Obert, Guyon et Franque, fils du comte de Clermont.  
Richard, fils du comte de Moha.  
Eudon et Hubert, fils du comte de Gueldre.  
Jean, Thiry et Guy, fils du comte de Cambrésis <sup>(1)</sup>.

En 1106, c'est toujours la même splendeur : le Chapitre contient quatre fils de roi, dix-sept fils de duc, trente et un fils de comte : « ensi avoit LII nobles canoinez à Saint-Lambert », sans compter les six chanoines-docteurs nommés par Notger, ce qui fait un total de cinquante-huit.

Charles, fils de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France.  
Henri, fils de Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre.  
Ogier, fils du roi de Danemark.  
Oudon, fils du roi de Sicile.  
Luitpold, fils du duc d'Autriche.  
Wenceslas, fils du duc de Bohême.

---

<sup>(1)</sup> *Ly Myreur*, t. IV, p. 170.

Naime, fils du duc de Bavière (1).  
Henri, fils du duc de Saxe.  
Gérard, fils du duc de Lorraine.  
Hugues et Jean, fils du duc de Bourgogne.  
Herman, Frédéric et Philippe, fils du duc de Souabe.  
Geoffroi, fils du duc d'Orléans.  
Ogier et Godefroi, fils du duc de Berry.  
Jean, Édouard, Charles et Ogier, fils du duc de Lancastre (2).  
Henri et Herman, fils du comte d'Anjou.  
Lambert, Gérard et André, fils du comte de Gueldre.  
Guillaume, Bron et Nicolas, fils du comte de Juliers.  
Albert, Florent et Pierre, fils du comte de Hollande.  
Ogier, Gui et Beuves, fils du comte de Louvain.  
Gauffier et Perceval, fils du comte de Flandre.  
Paul, Jacques et Etienne, fils du comte de Foix.  
Auguste, fils du comte de la Marche.  
Enguerrand, fils du comte de Saint-Pol.  
Gui et Guillaume, fils du comte de Namur.  
Servais, Ogier et Baudouin, fils du comte de Savoie.  
Louis et Brice, fils du comte de Poitiers.  
Conrad, fils du comte de Blois.  
Adolphe et Arnoul, fils du comte de Vianden (3).

En 1130, le chapitre contient soixante membres, dont six docteurs; restent cinquante-deux chanoines dont l'illustre

---

(1) Les textes portent Nalme. Je restitue Naime, nom du paladin de Charlemagne qui est nommé duc de Bavière dans la *Chanson de Roland*. On remarquera, pour plus d'un autre nom de la liste, que Jean d'Outremeuse a suivi le même procédé, assez fait pour inspirer une confiance provisoire à un lecteur naïf : le duc d'Autriche s'appellera naturellement Léopold, et le duc de Bohême, Wenceslas.

(2) « Chis dus de Lancastre avoit bien XXX fis, touz d'oune seule moilhier dont ilh avoit quatre à Liège canoinnez et VII à Colongne et les autres avoit en Engleterre. » *Ly Myreur*, t. IV, p. 300.

(3) *Ibid.*, t. IV, pp. 299-300.

origine ne le cède en rien à celle de leurs devanciers; qu'on en juge :

Lothaire et Anselme, fils de l'empereur Lothaire.  
Thibaut, fils du roi de Hongrie.  
Ogier et Godefroi, fils du roi de Danemark (1).  
Philippe, fils du roi de France.  
Philippe et Gui, fils du roi de Navarre.  
Gui, fils du roi ou duc de Bohême.  
Bertrand et Naimon (2), fils du duc de Bavière.  
Guillaume, fils du duc de Saxe.  
Gui, fils du duc d'Ardenne.  
Charles et Gureit, fils du duc de Lorraine.  
Francon, fils du duc d'Autriche.  
Dos, fils du duc de Normandie.  
Charles, Pierre et Hugues, fils du duc de Bourgogne.  
Louis et Baré, fils du duc de Berreils (3).  
Godefroi, fils du comte de Louvain.  
Segnis de Peys (*sic*), fils du comte de Moha.  
Simon et Baudouin, fils du comte de Hainaut.  
Renier, fils du comte de Looz.  
Gui, fils du comte de Savoie.  
Albéron, fils du comte de Gueldre.  
Notger, fils du comte de Flandre.  
Pierre et Ogier, fils du comte de Sayne.  
Gaitier, fils du comte de Vianden.  
Rogier, fils du comte de Limbourg.  
Arnoul, fils du comte de Clermont.  
Henri et Albert, fils du comte de Namur.  
Henri, fils du comte de Luxembourg.

---

(1) « qui sunt d'oune porture », *Ly Myreur*, t. IV, p. 344. Ogier, archidiaque de Famenne, fut ensuite roi de Danemark. *Ibid.*

(2) Même observation que ci-dessus, p. 82, note 1.

(3) Un manuscrit porte : Berilz. C'est sans doute Berry.

Jean, Arnoul et Gérard, fils du comte de La Roche.

Ogier, Frédéric et Roland, fils du comte de Berg.

Paul et Laurent, fils du comte de Treschie (1).

Pierre, fils du comte de Boulogne.

Louis et Gui, fils du comte de Provence.

Beuves de Waha « qui ne fut pais li plus vilains » (2).

De ces quatre listes, celle de 1130 a eu une singulière fortune : elle a suscité toute une bibliographie et partagé les historiens en deux camps, selon qu'ils en admettaient ou rejetaient l'authenticité. L'authenticité en a été admise :

Par Brusthem (dans Chapeville, t. II, p. 76);

Par Desroches, *Epitome historiae Belgicae*, p. 81 ;

Par Dewez, *Histoire générale de Belgique*, t. II, p. 196,

Et défendue par le doyen Devaulx dans ses mémoires manuscrits conservés à l'Université de Liège. Elle a même pu faire illusion à un homme de la valeur de Möser, qui en tire des conclusions dans son *Osnabrückische Geschichte*, t. II, p. 93.

Par contre, elle a eu l'honneur d'une réfutation de Leibniz, *Accessiones historicae* à la suite du *Chronicon Johannis Vitodurani*, et elle a été repoussée par Fisen, note manuscrite citée dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. III, app., p. 19 ;

Par Foullon, *Historia populî leod.*, t. I, p. 261 ;

Par Bouille, *Histoire de la ville et du pays de Liège*, t. I, p. 153 (3).

Par Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. III, p. 79 ;

Implicitement par Borgnet, *Jean d'Outremeuse*, t. IV, p. 346 ;

(1) Troyes ?

(2) *Ly Myreur*, t. IV, pp. 344-346.

(3) Bouille ajoute : « Jacques Middendorp fait à peu près un même » dénombrement : parmi les académiciens de la ville de Malines, il » compte neuf fils de rois, vingt-quatre princes et vingt-neuf comtes ». Et c'est, selon le même Middendorp, de l'Académie de Malines que tous ces illustres personnages ont passé successivement dans le Chapitre de Saint-Lambert. On voit que les fictions de Jean d'Outremeuse sont fécondes.

Par de Theux, *Le Chapitre de Saint-Lambert*, t. I, p. 130.

La défense qu'en a présentée en dernier lieu Lavallée dans l'appendice I du susdit tome III de Ernst serait considérée, si elle était écrite de nos jours, comme une mystification digne de faire pendant à celles de Jean d'Outremeuse.

Combien nous devons savoir gré à Renaud de Bar, c'est-à-dire à Jean d'Outremeuse, de la démarche faite prétendument en cour de Rome en 1138 ! Sans cet heureux événement, notre narrateur ne se serait pas privé de nous communiquer encore plus d'une liste des soixante chanoines de Liège aussi authentique que les précédentes. Mais le voilà condamné, de par la bulle du pape qu'il regrette si fort, à constater la diminution du Chapitre de Saint-Lambert, et il ne nous donnera plus qu'une seule fois le catalogue de ses membres, sous l'année 1305. A cette date, écrit-il, « les canoynes de Liège adonc estoient tous de sang royal, excepteis les alguns qui estoient del noble chevalerie de paiis (1) ». Parmi ceux-ci étaient vingt-trois fils de comte, le reste étaient des *fiis de vavassours* au nombre de douze, « et si oit des Lumbars nobles, gentilh et frans, mains je n'ay mie troveit leurs noms (2) ». Cette fois, la liste n'est apocryphe qu'en partie : elle contient des personnages qui furent réellement chanoines de Saint-Lambert et dont Jean d'Outremeuse a eu connaissance par ses sources, où ils jouent un rôle.

Ce que j'ai dit des évêques et des tréfonciers s'applique aussi, dans une mesure diminuée, aux autres personnages qui jouent un rôle dans l'histoire de Jean d'Outremeuse. A moins que ce ne soient des gens méprisables ou odieux, — auquel cas il ne leur conteste pas la bassesse de leur extraction, allant même jusqu'à la leur attribuer sans raison, — il les gratifie

(1) *Ly Myreur*, t. IV, p. 72.

(2) Cette affectation d'ignorance s'explique : du moment que les personnages en question n'ont pas d'origine illustre, il ne vaut pas la peine de les nommer, et alors on ne se donne pas celle de fabriquer leurs noms.

tous, en général, d'une origine nobiliaire. Et quand il lui arrive, très rarement d'ailleurs, de n'en pas faire des nobles, alors il leur accorde au moins la richesse, car la richesse, pour Jean d'Outremeuse, c'est une noblesse encore, et le pauvre Lambert le Bègue, ne pouvant être élevé jusqu'à la noblesse, peut-être à cause de son sobriquet par trop plébéien, recevra une compensation sous la forme de beaux biens au soleil. « Chis Lambers astoit uns hons loials, et si astoit forment riches de grandes possessions, et astoit sa maison belle et grande, et grant jardin, oultre le pont d'Avroit, devant le hospital des Coquins : là avoit le plus bel lieux et le plus grant et sollassant qui fust nulle part : ilh n'astoit arbre ni vigne de herbe nulle part que ons ne recovrast en son jardin, qui merveusement astoit grans : et avoit cens et rentes tant qu'à mervelhez, plus que II ou III riches chevaliers, et se govrenoit solonc chu (1). »

## CHAPITRE VII.

### Jean d'Outremeuse et la famille de Pré.

Une des plus énormes mystifications de Jean d'Outremeuse, et celle qui encore aujourd'hui a le plus de crédit, c'est celle qu'il se permet à l'occasion de la famille de Pré. Cette mystification est double : 1° en se forgeant une fausse généalogie, il parvient à s'y rattacher ; 2° il forge à cette famille une histoire absolument fabuleuse, lui faisant jouer les rôles les plus glorieux dans l'histoire de Liège depuis les temps les plus reculés. Je me propose de faire la preuve de cette double mystification.

La famille de Pré (*del Preit, de Prato*), et non Des Prez, semble tirer son nom de l'endroit qu'elle habitait Outre-Meuse et où fut ensuite la chaussée de Pré, aujourd'hui la

(1) *Ly Myreur*, t. IV, p. 455.

rue Chaussée-des-Prez. C'était alors un des six vinâves de la cité. Les de Pré y avaient leurs résidences ; ils y avaient fondé l'église Saint-Pholien (1) ; leurs tombes se trouvaient dans les divers sanctuaires d'Outre-Meuse, notamment à Cornillon et au Val des Écoliers. On a retrouvé en 1883 la maison de l'un d'eux, Jean del Preit, échevin de Liège, qui, en 1347, demeurait « devant le puche Saint-Folhin (2) ». Cette maison joignait à celle de Radoux de Colonster, lui-même un de Pré et père de l'échevin Herbert de Pré (3).

Hemricourt parle à diverses reprises du lignage de Pré (4). Il portait, nous dit-il, *lozangé d'argent et d'azur*, et une branche de la famille, celle à laquelle appartenait le sénéchal de Pré, ajoutait à ces armes *un chef de gueules*. A cette branche se rattachaient les Colonster, les Henroie, les Neuvices, les Chabot, les Charneux, tous portant le même chef de gueules. Les deux branches étaient bien distinctes : celle qui portait les armes pleines du lignage fournissait des membres au parti des Awans, l'autre au parti des Waroux.

Le plus ancien membre connu du lignage de Pré est Lambert (*Lambertus de Prato*) ; il apparaît dans des actes de 1082 à 1112, où il est qualifié de *dapifer* (en 1107 *senescalcus*), de *familia ecclesiae*, de *familia Sancti Lamberti* (5).

La sénéchalerie de la principauté de Liège resta dans sa famille et se transmet de père en fils à ses descendants : Wéry I (1116-1157) (6), Wéry II (1159-1208), Wéry III

(1) L'inscription reproduite par GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. I, p. 250, et où on lit *de Pratis*, est apocryphe.

(2) Charte des Dominicains de Liège.

(3) GOBERT, t. I, p. 252, et BORMANS, *BCRH*, 5<sup>e</sup> série, t. I, p. 282, voient dans ce Jean del Preit le père de notre chroniqueur. Il n'en est rien, comme il apparaîtra plus loin.

(4) *Guerre des Awans et des Waroux*, éd. Salbray, pp. 347, 355 et 356.

(5) Je tire ces données de chartes inédites de Saint-Jean, de Sainte-Croix et de Saint-Jacques, ainsi que de BORMANS et SCHOOLMEESTERS, t. I, p. 48, et de (Thimister) *Cartulaire de Saint-Paul*, p. 3.

(6) Sur *Les sénéchaux de Liège*, voir E. PONCELET, dans *BSAHL*, t. XI (1897), pp. 315-330.

(† 1263) Wathy, N....., et Jean, qui mourut sans postérité mâle en 1340. Ses filles, appauvries, portèrent la sénéchalerie héréditaire dans d'autres familles.

Wéry I avait réuni les fonctions de sénéchal et d'avoué; il laissa ces dernières à son fils cadet Thierry, qui les exerça de 1147 à 1189. D'autres membres de la famille ont exercé des dignités capitulaires ou scabinales. Je mentionne l'échevin Jean (1351-1354), écuyer, fils de Thierry le jeune, chevalier, mort en 1298. Nous possédons le testament de Jean, qui laisse à sa femme sa maison « séante elle chaulcie de Preit (1) ». Herbert de Pré, écuyer, fut aussi échevin de Liège de 1351 à 1353; il avait été maître de la Cité en 1342-1343, et en cette qualité il avait signé la *Lettre de Saint-Jacques* (2).

Voilà ce que nous savons de plus important au sujet de la famille de Pré. Jean d'Outremeuse a voulu que le lignage auquel il se rattache fût le plus illustre du pays, et il lui attribue l'histoire la plus glorieuse dont puisse se flatter une famille. Rien ne s'est passé à Liège où un de Pré n'ait joué le rôle principal, ou du moins le plus honorable. Je passe rapidement en revue l'histoire de tout point fictive dont le lignage de Pré se voit gratifié dans le *Myreur des Histors*.

Et d'abord, voyez quel est le point d'attache que le chroniqueur trouve pour la généalogie de ce lignage. Il existe à Paris une abbaye de Saint-Germain-des-Prés : c'est de là qu'il tire son nom (3)! Ces prés, au milieu desquels s'élève ladite abbaye, ils appartiennent à Clovis, comte de Paris, qui s'appelle de ce chef Clovis des Prez. Voilà, pris sur le vif, le procédé favori de notre auteur en matière d'inventions! Clovis donne sa fille Aigletine à un certain Raoul, duquel naît un fils du nom de Jean : il hérite du comté et de la terre des Prés que lui lègue son grand-père, à condition qu'il portera ses armes, *d'azur semé de croix d'or*, « car chu estoient les droites armes

(1) DE BORMAN, t. I, pp. 204-203.

(2) *Id.*, t. I, p. 203.

(3) *Geste de Liège* à la suite du *Myreur*, t. II, p. 667.

des Preis (4) ». Jean épousa Catherine d'Anjou et devint père de Radoux des Prés. Celui-ci fut nommé « petit voué de Liège » par Ogier le Danois, qui était cousin de sa femme (2). Ce Radoux des Prés a toute une histoire fabuleuse qui est mêlée à celle non moins fabuleuse d'Ogier le Danois; je note qu'il transforme « en prés » le bois qui s'étendait depuis Saint-Michel en Sauvenière jusqu'à Avroy (3). L'un de ses descendants, qui s'appelle, lui aussi, Radoux des Prés, est celui que Notger emmène en Allemagne pour faire détruire son château en son absence; il le dédommage d'ailleurs en lui offrant un échange : « Rien ne perderéis, car Robers li mienc neveur at noble héritage delà Meuse, où ilh at plus de preis qu'en vostre; sens faute vos l'aureis trestout (4) ». Ainsi est fait : Radoux devient possesseur des prés d'Outre-Meuse, « et le nommat on le vilhe de Preis et chu affïn que ons sache que chis des Preis le edifait et furent les premiers habitans là (5) ».

Et désormais il ne se passera plus à Liège aucun événement de quelque importance sans que les des Prez y jouent le rôle le plus éclatant. Roland des Prez donne son nom au Roland Goffe de la Sauvenière, parce qu'il y a péri (6). Radoux des Prez accompagne le prince-évêque Réginard à la guerre de Champagne (1040) (7) et est encore avec Othert au siège de Milan en 1112! Ogier des Prez, fils de Radoux, est un des trois Ogier qui combattent contre les trois Roland. *Il porte le droit blason des Preit; chest un escut d'azur semeit de croisettes d'or*. Il conquiert l'écu de Roland de Savoie : *d'argent à un aigle de*

(1) *Ly Myreur*, t. III, p. 68. Ce sont, nous dit-on plus loin, les armes des Houffalize, qui sont des cadets des des Prez (t. III, p. 78).

(2) *Geste de Liège*, à la suite du *Myreur* t. II, pp. 667-668.

(3) *Ly Myreur*, t. III, p. 9.

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 145.

(5) *Ibid.*, t. IV, p. 146.

(6) *Ibid.*, t. IV, p. 161.

(7) La date est aussi fausse que le reste.

sable à deux têtes, et le donne à son vinâve (1). Il est « *li plus poisans, preux, victorieux, hardi chevalier de France et d'Allemagne* » (2).

Son fils Eustache, avoué, est digne de lui : le lignage n'a pas moins de cinquante-deux chevaliers sous les armes dans la guerre de 1212 contre le Brabant (3), et c'est un Baudouin des Prez qui est aux côtés du prince-évêque Hugues de Pierrepont dans ces jours mauvais (4). Les des Prez s'entremettent comme arbitres entre les échevins et Jean d'Eppes (5).

C'est surtout sous le règne de Henri de Gueldre que les des Prez se distinguent. Arnoul des Prez, maieur et échevin de Liège en même temps que maréchal de la principauté, « qui fut le plus puissant del-Citeit » et son fils Radoux, pour lors âgé de 20 ans, sont les héros de tout ce qui se passe alors d'important à Liège. C'est Arnoul qui le premier investit Henri de Dinant, et c'est Radoux qui le frappe de son couteau (6). L'émeute éclate, les des Prez, suivis des échevins, se réfugient dans leur vinâve d'Outre-Meuse, où ils sont poursuivis par le peuple; une bataille a lieu sur le Pont-des-Arches : les des Prez tuent plus de deux cents Liégeois (7). Et cependant les des Prez aiment la cité de Liège, car, lorsque Henri de Gueldre vient tenir son plaid à Vottem et jure qu'il détruira la ville rebelle, ce sont les des Prez, Arnoul et Radoux en tête, qui se jettent en pleurant à ses pieds et le supplient d'avoir pitié. Et Henri de Gueldre les écoute (8). Peu après, le prince-évêque va faire le siège de Louvain et soixante chevaliers du lignage des Prez l'accompagnent. Radoux des Prez y tue le

(1) *Ly Myreur*, t. IV, p. 317. Notez ce combat des trois Ogier contre les trois Roland, dicté au chroniqueur par une réminiscence de l'histoire romaine.

(2) T. IV, p. 315.

(3) T. V, p. 27.

(4) T. V, p. 73.

(5) T. V, p. 208.

(6) T. V, p. 325.

(7) T. V, p. 325.

(8) T. V, pp. 329-330.

duc de Brabant, mais a la douleur de voir son père Arnoul tomber sous les coups du comte de Flandre (1). Après avoir rendu les plus grands services à Henri de Gueldre, Radoux des Prez devint son ennemi mortel à cause du viol de sa cousine Berthe, et c'est lui qui fera périr sous ses coups le prévaricateur (2).

Tel est le lignage des Prez, glorieux entre tous les lignages liégeois. Et c'est à ce lignage que notre chroniqueur, par une nouvelle fiction plus audacieuse encore que les précédentes, a imaginé de se rattacher. Pourquoi? Parce qu'il est ou s'appelle d'Outremeuse, et qu'il a supposé là un premier élément de vraisemblance. Il part d'Arnoul des Prez dont il vient d'être question, et qui, selon lui, fut maieur, échevin et maréchal de Liège sous le règne de Henri de Gueldre. Cet Arnoul des Prez, est-il besoin de le dire, n'a jamais existé. Nous avons la liste des échevins de Liège sous Henri de Gueldre : il n'y figure pas (3). Nous avons aussi celle des maieurs : on ne l'y trouve pas davantage (4). Nous avons encore celle des maréchaux : il y brille par son absence (5). Au surplus, Jean d'Outremeuse se soucie tellement peu de vérité historique que, oubliant la triple qualité attribuée par lui à son héros, il prétend qu'en 1259 Henri de Gueldre fit un nouveau maieur,

(1) T. V, pp. 363-365.

(2) T. V, p. 442.

(3) DE BORMAN, t. I, pp. 41, 42 et 385.

(4) Le même, t. I, p. 385.

(5) PONCELET, *BIAL*, t. XXXII. Voici, d'après cet érudit, la liste des maréchaux de Liège sous Henri de Gueldre :

Lambert de Solier, 1248-1249.

Gérard de Berlo dit de Héron, 1253-1254.

Jean de Beaufort, 1259-1260.

Arnoul de Rixingen, 1259-1262.

Fastré de Ferme, 1261-1277.

Henri de Petersheim, 1267.

Anselme d'Izier, 1268.

Nicolas de la Heid de Flémalle, 1269.

Fastré de Berlo, 1269.

Robert de Ferme, 1273-1276.

Jacques de Saint-Martin, et un nouveau maréchal, Antoine de Rahier (1).

L'imaginaire Arnoul des Prez a pour fils l'imaginaire Radoux, mentionné ci-dessus, et que notre chroniqueur revendique comme son arrière-grand-père. Je n'ai pas besoin de démontrer au lecteur que ce personnage n'a aucun droit à l'existence et que ses prétendus exploits appartiennent au domaine de la fable; il suffit de constater que, pour le chroniqueur, il est « li plus gentil homme du pais de Liège et li plus preux (2) ».

Radoux a un fils Nicolas (3), grand-père de Jean d'Outremeuse. Maître Nicolas l'Ardenois des Prez, docteur en droit et en décret, est un personnage qui vient ajouter à la gloire militaire de sa famille l'illustration de la science et des arts de la paix. Il était, cela va sans dire, « li miedre clerc qui fust en son temps au monde, de droit et de lois docteur, et estoit chevaliers et estoit philosophe et maistre d'art (4) ». Créé official par Jean de Flandre en 1283, Nicolas des Prez fut l'auteur de la *Paix des Clercs* et des *Statuts synodaux* de 1288, c'est-à-dire des deux actes législatifs les plus importants de l'époque et qui constituent le principal titre de gloire de Jean de Flandre (5). Nicolas des Prez a-t-il existé? Je n'en puis pas douter; on ne voit pas comment Jean d'Outremeuse aurait pu se donner un grand-père fictif; ses proches ne l'auraient pas toléré, ses contemporains auraient pu le traiter de menteur, et la piété filiale suffisait pour qu'il respectât l'identité du père de son père. Je crois donc à la réalité de Nicolas des Prez et de ses dix-sept enfants; je crois aussi, pour la même raison, qu'il a été docteur en droit civil et en droit canon et qu'il a rempli à Liège des fonctions judiciaires. Quant à la paternité de la *Paix des Clercs* et des *Statuts synodaux* qui lui est attribuée par

(1) *Ly Myreur*, t. V, p. 329.

(2) T. V, p. 364.

(3) T. V, pp. 442 et 443.

(4) T. V, pp. 443, 446 et 462.

(5) G. KURTH, *La Cité de Liège au moyen âge*, t. I, p. 240.

son petit-fils, ce n'est qu'une audacieuse fiction dictée par la vanité de famille, qui vient ici collaborer avec l'imagination romanesque.

Un des fils de Nicolas, Jean d'Outremeuse, fut le père de notre chroniqueur. Il est le personnage le plus obscur de toute la lignée. Par une exception unique, c'est le seul des Prez qui passa à travers la vie sans avoir fait retentir son siècle du bruit de ses exploits et de ses mérites. Son fils se borne à nous dire qu'il épousa dame Maron Pellage, fille de Colard Pellage et descendante de Renier de Velroux (1).

Ce mutisme n'a rien qui doive étonner: il n'en pouvait être autrement. Jean d'Outremeuse pouvait se forger impunément une série de glorieux ancêtres, il ne lui était pas donné de forger l'illustration de son père, que tous ses contemporains connaissaient. La plus élémentaire prudence imposait donc à notre chroniqueur le silence significatif qu'il garde à l'endroit de son père, dont il ne nous fait pas même connaître la profession, apparemment parce qu'elle était trop modeste pour que le fils en tirât vanité. Cela est fort digne de remarque et vient confirmer ce que nous avons dit plus haut.

Jean d'Outremeuse n'a pas seulement inventé la généalogie par laquelle il prétend se rattacher au lignage de Pré. J'ai cru longtemps que l'idée lui en avait été suggérée par son nom de des Prez, mais, après avoir bien étudié son cas, je suis aujourd'hui convaincu que ce nom même, il l'a inventé, et qu'il ne s'est jamais appelé que Jean d'Outremeuse. D'abord, on ne voit pas la raison du double nom qu'il s'attribue; ensuite, et surtout, lui-même n'a pris et ses contemporains ne lui ont jamais donné que le nom de Jean d'Outremeuse. Une seule fois il a eu l'audace de s'affubler de celui de des Prez: c'est dans l'en-tête de sa chronique. « Nous, Johans des Preis dit d'Oultremeuse, clers ligois, publes des autoriteis apostolique et imperial et del court de Liège notaire et

(1) *Ly Myreur*, t. IV, p. 435. Il est probable que cette généalogie est truquée également.

audiencier, et par la grâces de Dieu et del majesteit imperial nobles contes palatin (1). »

A part cette unique fois, il ne s'appelle que Jean d'Outremeuse dans les diverses rencontres où il a l'occasion de parler de lui-même, et son copiste Jean de Stavelot ne le nomme jamais autrement (2). Il en est de même dans les documents contemporains : c'est toujours Jean d'Outremeuse tout court, ce n'est jamais Jean des Prez d'Outremeuse qu'ils le nomment.

Ainsi dans les comptes de Saint-Lambert, en 1395, on lit : *Johannes de Ultramosa pro domo sua claustrali juxta hospitale in claustro X modios* (3). De même dans l'obituaire de la paroisse Saint-Michel où sa mort est rapportée au 25 novembre 1400 : *Anno Domini MCCCC die sancte Katherine obiit magister Johannes de Ultra Mosam*, et plus loin : *Com. Catherine Martial, quondam uxor[is] Johannis de Ultra Mosam* (4). De même la charte d'Arnoul de Hornes, en 1386, ne le nomme pas autrement que *maître Johan d'Outremeuse* (5).

Voilà qui est clair, et l'on ne persuadera à personne que si Jean d'Outremeuse avait réellement porté le nom patronymique de des Prez, il l'eût laissé tomber si facilement, puisque c'était ce nom qui était pour lui le principal moyen d'établir sa parenté avec le lignage de Pré.

Il est d'ailleurs à remarquer que l'existence d'une famille d'Outremeuse est fréquemment attestée dans les actes : Alluwan d'Outremeuse en 1197 (6); 1252, Thomas et Jean

(1) *Ly Myreur*, t. I, p. 4; t. V, p. 4.

(2) Voici les divers passages du *Myreur* où Jean d'Outremeuse est mentionné, soit par lui-même, soit par son copiste Jean de Stavelot : t. I, pp. 4 et 588; t. III, pp. 6 et 402; t. IV, p. 435; t. V, pp. 1, 22 et 162; t. VI, pp. 72, 584, 596, 626, 637, 657 et 696. — *Chronique de Jean de Stavelot*, p. 46.

(3) BORMANS, *Jean d'Outremeuse*, Introduction, p. X, note 2.

(4) Le même, p. XII, note, et *BCRH*, 5<sup>e</sup> série, t. I (1891), p. 282.

(5) G. KURTH, *La Cité de Liège au moyen âge*, t. II, p. 333.

(6) CUVELIER, *Cartulaire de l'abbaye de Val Benoît*, pp. 4 et 30.

d'Outremeuse (1); 1269, Louis et Henri d'Outremeuse (2); Henri d'Outremeuse, chanoine de Saint-Pierre, en 1294 (3); Jean d'Outremeuse, chanoine de Saint-Pierre, en 1390 (4); Gilles d'Outremeuse, propriétaire d'une maison rue Tête-de-Bœuf (5), et ainsi de suite (6). Si, comme l'affirme notre chroniqueur, son grand-père a eu dix-sept enfants, il est infiniment probable que la plupart des porteurs de ce nom, sinon tous, appartiennent à sa famille et qu'ils doivent prendre dans son arbre généalogique la place qu'il y a si audacieusement donnée aux de Pré.

Voici, pour résumer ce qui vient d'être dit, la filiation de la bourde colossale dont je crois avoir fait justice :

1. Notre chroniqueur s'appelle d'Outremeuse. Cela atteste que sa famille est originaire du faubourg de Liège désigné par son nom.

2. Or, la célèbre famille de Pré est également originaire de ce faubourg, où sont ses biens patrimoniaux et ses fondations.

3. Cette coïncidence donne à Jean d'Outremeuse l'idée de se rattacher à ladite famille, et, en conséquence, il prend, une seule fois, il est vrai, le nom de Jean des Prez d'Outremeuse.

4. Pour justifier cette usurpation de nom, il se fabrique une fausse généalogie.

5. Une fois entré dans la famille de Pré, il glorifie celle-ci en lui fabriquant toute une histoire imaginaire commençant au VI<sup>e</sup> siècle avec Clovis des Prez, propriétaire des terrains de Saint-Germain-des-Prés, et traversant toute l'histoire de Liège pour la falsifier presque irrémédiablement.

(1) HENRI PIRENNE, *Le livre de Guillaume de Ryckel*, p. 243.

(2) *Charte inédite de l'église Sainte-Croix*.

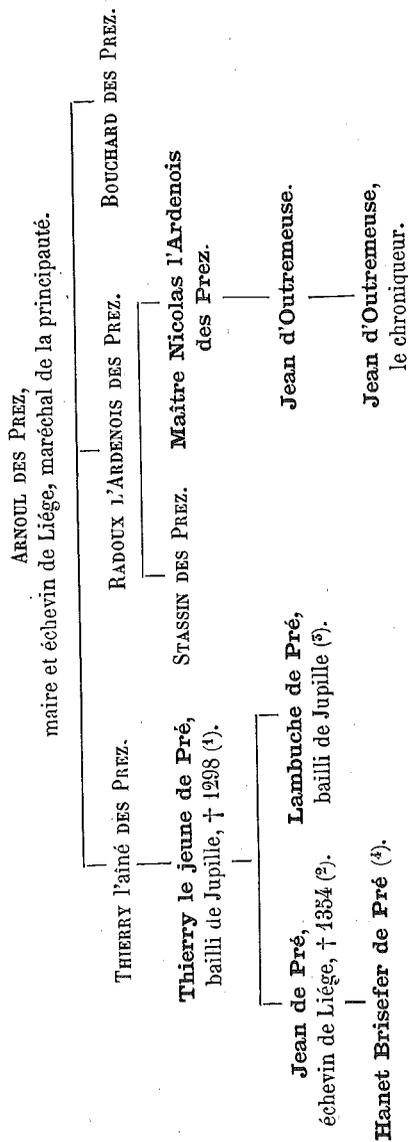
(3) GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. II, p. 640a.

(4) PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre*, p. LXXVIII.

(5) GOBERT, t. I, p. 333b.

(6) Le nom figure aussi à Dinant et à Huy. Voy. BORMANS, *Jean d'Outremeuse*, Introduction, p. IX, et PONCELET, *Fiefs d'Adolphe de La Marck*, p. 284.

## Fausse généalogie de Jean d'Outremeuse.



Les personnages dont les noms sont imprimés en caractères gras sont réels. Les autres sont inventés.

(1) DE BORMAN, *Les Échevins*, t. I, p. 204.

(2) *Idem*, t. I, pp. 204 et 202.

(3) *Bulletin de la Société de littérature wallonne*, t. IX, p. 397

(4) DE BORMAN, t. I, p. 202.

## CHAPITRE VIII.

### Jusqu'à quelle date s'étendent les fictions de Jean d'Outremeuse.

C'est, comme on le voit, l'histoire tout entière de Liège que Jean d'Outremeuse a adultérée tant dans l'ensemble que dans le détail.

Chaque fois qu'on étudie un point déterminé, on rencontre ses fictions.

Donnez un coup de sonde où vous voudrez, vous obtiendrez le même résultat.

Ici se pose une question assez intéressante. Jusqu'à quelle époque de l'histoire de Liège vont les inventions de Jean d'Outremeuse? Ne peut-on pas croire que pour les années les plus rapprochées de lui, celles sur lesquelles il était mieux renseigné et pour lesquelles il était le plus facile de le contrôler, il aura renoncé à inventer et se sera contenté de redire ce que lui ont appris et les documents et sa propre expérience? Avant de répondre à cette question, je ferai remarquer que nous ne possédons pas la fin de la chronique de Jean d'Outremeuse et que son livre III et dernier — le quatrième étant perdu — s'arrête à l'année 1340 (1). Or, j'ai eu l'occasion de constater qu'il a placé en l'année 1328 la fiction de l'assemblée des villes liégeoises à Fexhe. Il va sans dire que les batailles de Nierbonne et de Hoesselt sont racontées par lui d'après le plan de toutes les batailles épiques et qu'il les a notablement enrichies de détails imaginaires. Le complot de Pierre Audicas est traité comme un roman; cela nous mène jusqu'en 1331.

L'histoire des neuf années qui s'écoulent de 1331 à 1340 ne fournit pas à Jean d'Outremeuse de ces sujets éclatants sur

(1) Voy. *Ly Myreur*, t. VI, p. 626.

lesquels il aime à broder : ce sont de menus faits diplomatiques ou militaires qu'il raconte d'après Hocsem, tout en ayant soin de faire parler les personnages et de savoir des détails que Hocsem ne savait pas. Mais ce n'est pas tout, et je vois que dans son livre IV, qui racontait les événements allant de 1340 à la fin du siècle, il a continué, bien que dans des proportions moindres, d'inventer et de broder (1). L'histoire de la bataille de Vottem (1347), telle que la raconte d'après lui Fisen, n'est que le développement de quelques lignes de Hocsem; on y reconnaît d'emblée sa manière.

Voici ce que nous lisons sur cette bataille dans Hocsem : « Le soir, les Liégeois vont occuper Vottem; ils y restent jusqu'au mercredi suivant. La forte armée de l'évêque les attaque et tue quantité de gens sans défense : procureurs, prêtres et clercs. Mais les Liégeois et les Hutois opposent une résistance énergique et, enfin, l'armée du prince se retire vaincue, laissant sur le terrain un grand nombre de nobles guerriers ». Suit l'énumération d'un certain nombre de ces victimes (2), parmi lesquelles le sire de Fauquemont reçoit une mention spéciale. Je prie le lecteur de noter ce détail.

Voici maintenant, d'après Fisen (3) reproduisant Jean d'Outremeuse (4), un rapide résumé des événements tels que les décrit ce dernier.

Sachant que le prince veut venir siéger et justicier à Vottem, les Liégeois, pour l'en empêcher, décident de faire garder chaque jour cette localité par un poste de huit ou dix hommes de chaque métier. Un jour, le bruit se répand à Liège que le poste est attaqué par une forte armée. On crie aux armes, mais on n'ose pas exposer les bannières sans celles des maîtres; alors Jean Flémalle, maître plébien, expose la sienne. On part alors, et on trouve les gens du poste occupés à jouer et à se reposer.

---

(1) L'histoire de la *Lettre des XXII* dans FISEN, II, p. 97<sup>o</sup>, *supra*, est absurde, c'est du Jean d'Outremeuse tout pur.

(2) HOCSEM dans CHAPEAUVILLE, t. II, p. 482.

(3) FISEN, II, pp. 107-109.

(4) *Id.*, II, p. 108, ligne 3, le cite comme source.

Les Liégeois, furieux, condamnent au pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle les auteurs du bruit.

Cependant les chanoines, les échevins et les patriciens fuient de la ville. Sommés de revenir, ils déclarent qu'ils le feront lorsqu'on aura puni, aux termes de la lettre de Saint-Jacques, ceux qui ont fait courir les Liégeois aux armes. On leur répond que le peuple s'est mis en campagne sur la foi des maîtres. Henri Solier, maître patricien, l'ayant contesté, est déposé et banni, et on lui donne pour successeur Bartole Baré.

La Cité écrit en vain à l'évêque pour avoir la paix. Alors elle prend des résolutions viriles : les métiers sortent sous le commandement de Raze de Waroux et de Bertholet d'Okier. Les Hutois sont convoqués. Les troupes de Velroux se tiennent dans le camp et brûlent Villers-l'Évêque, puis elles rebroussement chemin sur Vottem et le fortifient au moyen des matériaux de la maison d'un échevin proscrit (1). Les Liégeois occupent Vottem et les Hutois Xhovémont. Le jour fixé par Englebert, les deux armées sont en présence.

Waleran de Fauquemont, ami du peuple de Liège, essaie de le sauver. Après avoir obtenu la permission de l'évêque, il s'avance avec quarante chevaux et invite successivement les Liégeois, puis leurs maîtres, à une entrevue à Milmort. Il essaie deux refus consécutifs et revient dans le camp de l'évêque. Le sénéchal de Brabant arrive sur ces entrefaites et veut persuader à l'évêque de prendre un maître pour arbitre. L'évêque refuse : il y a des rois dans le camp qui seraient mieux qualifiés pour cela.

Le lendemain, un dominicain dit la messe de bon matin et l'armée du prince se met en ordre de bataille. Un certain nombre de Liégeois se sauvent, effrayés, les autres restent bravement. Au moment d'en venir aux mains, le sire de Fauquemont essaie encore une fois d'amener le prince à la

---

(1) D'un seul échevin! De pareilles extravagances attestent chez Jean d'Outremeuse une certaine tendance à la bouffonnerie dont il serait facile de relever nombre de traces dans sa chronique.

paix; le prince s'irrite et lui reproche d'être corrompu par l'or des Liégeois. Fauquemont proteste et demande à combattre au premier rang.

Ici se place la proscription des chefs liégeois rebelles par les échevins. Cette proscription ne peut pas se faire au Perron, parce que les Liégeois jettent des traits : on se retire près du moulin à vent hors de leur portée, et on en proscrit quarante-deux.

L'armée du prince est partagée en trois corps de bataille. Ici vient l'énumération des principaux chevaliers.

Le sire de Fauquemont, qui tantôt jouait un si noble rôle, va contourner l'armée liégeoise et, l'attaquant par derrière, tue quantité de prêtres, de vieillards, de femmes et d'enfants. Parmi les meurtres commis, il y a celui d'une femme enceinte, à laquelle on arrache son fruit des entrailles. Un prêtre le baptise, mais il est tué lui-même pendant qu'il écoute la confession de la mère mourante.

Jean l'Aveugle attaque les Hutois qui crient *Saint Mengold!* Cinq métiers de Liège viennent à leur secours et mettent l'ennemi en fuite.

Fauquemont se jette maintenant sur les guerriers de Liège qui crient *Notre-Dame et Saint-Lambert!* ayant à leur tête les deux maîtres. Il descend de cheval pour se jeter sur eux; les drapiers soutiennent le choc avec deux autres métiers. Les Liégeois l'emportent, Fauquemont est tué par un drapier; les siens sont mis en fuite.

Alors les femmes de Liège accourent et offrent le vin aux vainqueurs. Les Liégeois font une rentrée triomphale dans la Cité.

Les Hutois repartent le lendemain et on vient annoncer aux Liégeois qu'ils sont attaqués et entourés par l'ennemi. Les Liégeois se précipitent à la rescousse, mais apprennent que les Hutois sont déjà rentrés chez eux.

Ce rapide résumé montre que Jean d'Outremeuse a voulu profiter de sa dernière bataille pour donner un suprême échantillon de son savoir-faire. Il est inutile de dire que tout

ce que je viens de raconter est inventé par lui. Il est inutile aussi de faire remarquer l'ineptie foncière de ses inventions. Jamais Jean d'Outremeuse n'a inventé plus de détails oiseux; jamais ses développements ne nous ont fait plus longtemps piétiner sur place; jamais ils n'ont moins fait corps avec l'action ni n'ont pu être enlevés plus facilement sans rien faire perdre au récit. Les deux mystifications dont les Liégeois sont les victimes avant et après la bataille, invention oiseuse! Les vaines tentatives du sire de Fauquemont et du sénéchal de Brabant pour procurer la paix, inventions oiseuses! Le rôle d'abord généreux et ensuite odieux de Fauquemont atteste à quel point la psychologie de Jean d'Outremeuse est pauvre et montre combien il s'aventure à force de vouloir toujours savoir le nom de tous les acteurs. L'épisode macabre de la femme enceinte qu'on éventre et du prêtre tué en la confessant est une de ces idées saugrenues qui rappelle la main coupée de Piron de Neuvise et le pourceau qui le happa. Je m'arrête pour ne pas abuser de la patience du lecteur, bien que je sois loin d'avoir tout dit.

Est-ce là au moins le dernier exploit de Jean d'Outremeuse? Non: je trouve encore dans Fisen (1) le récit d'une prétendue émeute qui aurait éclaté à Liège en 1357 et que je dénonce sans hésiter comme une invention de notre auteur, parce que je le reconnais à ces caractères essentiels: l'épisode est oiseux, il y a des détails grotesques, et c'est l'assassinat d'un membre de la famille des Prez qui est l'occasion de l'émeute. Ce dernier trait équivaut à une signature.

Je ne poursuivrai pas cette recherche, qui me mènerait facilement jusqu'en 1360, et je conclus que les inventions de Jean d'Outremeuse se sont étendues, bien qu'avec une intensité toujours décroissante, jusque vers les années dont il a été le contemporain (2). Sans doute, parlant de choses du temps

(1) FISEN, II, p. 120.

(2) Je me demande si la description de la bataille de Bäsweiler (1371), telle qu'on la lit dans FISEN, II, p. 125, ne provient pas encore de Jean d'Outremeuse.



de sa jeunesse, il comptait sur la disparition des principaux témoins et se disait qu'on ne le démentirait pas. Au reste, ne pouvant plus inventer des faits d'ordre public, il se dédommage dans le domaine privé. L'une des plus curieuses fictions de cette catégorie est celle qui consiste à prétendre qu'il a reçu les confidences de Jean Mandeville mourant, qui l'aurait créé son exécuteur testamentaire. Il lui aurait révélé qu'il était comte de Montfort, en Angleterre, seigneur de l'île de Campdi et du château de Pérouse. Ayant eu le malheur de tuer dans sa patrie un comte qu'il ne nomme pas, il se serait imposé la pénitence de parcourir les trois parties du monde. Voilà ce qu'Abry déclare avoir lu dans un manuscrit de Jean d'Outremeuse (1). Comme on sait aujourd'hui que le prétendu Mandeville, qui s'appelait en réalité Jean de Bourgogne, n'a pas voyagé et a inventé tous ses voyages, on pourrait admettre qu'il a encore mystifié Jean d'Outremeuse lui-même. Mais une pareille hypothèse est très peu vraisemblable : on ne ment pas sur son lit de mort, et M. Pirenne, dans sa notice sur Mandeville, a parfaitement raison de donner de l'historiette la seule explication qu'elle comporte : les confidences faites par Mandeville mourant à Jean d'Outremeuse ont été purement et simplement inventées par ce dernier (2) !

Je n'hésite pas un instant à classer également dans le domaine des fables une autre histoire où notre chroniqueur figure dans une attitude héroïque ou du moins intéressante. On lit dans Fisen qu'en 1383, Arnoul de Hornes, sachant que les partisans de l'antipape Clément VII avaient juré la mort de Jean d'Outremeuse, lui donna l'hospitalité dans son palais épiscopal, pour le mettre à l'abri de leurs attaques et pour lui rendre plus facile sa tâche de chroniqueur. Et le bon Fisen, après avoir rapporté ce fait sur la foi de Jean d'Outremeuse lui-même, ajoute pieusement : *Habe, lector, quam ei fidem habeamus,*

*quem jam dudum sequimur potissimum rerum gestarum scriptorem* (1).

Non, non : Jean d'Outremeuse ne fera croire à personne que les partisans de l'antipape Clément avaient juré sa mort ; il n'était pas un personnage assez considérable pour cela, et c'est le seul besoin de se faire valoir qui lui a dicté ce récit apocryphe. Si quelqu'un conservait le moindre doute à ce sujet, il ne douterait plus après un autre passage où Fisen, également sur la foi de Jean d'Outremeuse lui-même, nous apprend que celui-ci avait reçu ordre du pape Urbain VI de jeter en prison tous les Clémentins de Liège (2). Il n'est pas possible d'inventer des choses plus bouffonnes, et l'on n'exigera pas de moi la démonstration en règle du caractère mensonger de ce renseignement. Jean d'Outremeuse continue bravement en déclarant qu'à la mort d'Urbain VI, les tréfonciers, se souvenant de la mission qu'il avait reçue de ce pape, lui demandèrent de la remplir parce qu'ils craignaient des troubles. Mais il aurait refusé, alléguant que ses pouvoirs étaient expirés à la mort du pontife qui les lui avait donnés, et que peut-être Boniface IX ne les renouvellerait pas. Sur quoi le Chapitre se serait décidé à nommer une commission présidée par son prévôt, avec charge de poursuivre les Clémentins (3). *Credat Judaeus Apelles !*

C'est donc jusque dans les dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle que se sont répandus les mensonges historiques de Jean d'Outremeuse, se raréfiant, il est vrai, au fur et à mesure qu'ils approchent de l'époque contemporaine et finissant par se réfugier dans la pénombre de la vie privée quand ils n'osent plus défigurer les événements publics.

---

(1) FISEN, II, p. 142b.

(2) Id., II, p. 149.

(3) Id., II, pp. 149-150.

---

(1) BORMANS, Introduction, p. cxxxv.

(2) *Biographie nationale*, t. XIII, col. 319-320.

### Conclusion.

Ma démonstration faite, je voudrais maintenant, pour finir, répondre à quelques questions d'intérêt général que se posera naturellement tout lecteur.

Et d'abord, ce romancier qui se prend ou qui veut se faire prendre pour un historien est-il un phénomène isolé, ou bien n'est-il qu'une des manifestations d'un certain état d'esprit dont on trouverait d'autres spécimens autour de lui?

J'avoue que je ne possède pas une connaissance suffisamment étendue de l'historiographie du XIV<sup>e</sup> siècle pour répondre complètement à cette question.

Je rencontre bien dans Jacques de Guyse († 1399), contemporain de Jean d'Outremeuse, un écrivain qui, comme lui, écrit une histoire universelle en langue vulgaire au moyen de sources qui sont en grande partie inventées soit par lui-même, soit par d'autres, mais là s'arrête la ressemblance, et les deux physionomies littéraires sont trop distinctes pour qu'il y ait grand intérêt à les rapprocher.

Il faut penser bien moins encore à Jacques de Königshofen, le chroniqueur strasbourgeois. Sa seule ressemblance avec Jean d'Outremeuse, c'est qu'il a, comme celui-ci et comme Jacques de Guyse, entrepris le premier d'écrire une histoire universelle en langue vulgaire, avec sa petite patrie au centre. Mais, s'il reproduit textuellement ses sources au point de passer parfois pour un plagiaire, il ne les invente pas, et le principal trait de ressemblance avec Jean d'Outremeuse ne se rencontre pas dans sa physionomie.

Il faut, je crois, renoncer à donner un pendant à l'écrivain liégeois : sa conception de son rôle est trop spéciale, trop personnelle pour ne pas lui appartenir en propre. Aucun autre chroniqueur ne s'est fait, sur la place de la fiction dans l'historiographie, des idées d'un genre aussi particulier : il reste, à ce point de vue, seul de son espèce, autant que je suis en mesure d'en juger.

Il n'en est pas moins intéressant de replacer Jean d'Outremeuse dans son milieu historique pour le comprendre. Le XIV<sup>e</sup> siècle est celui où l'histoire se démocratise tout comme la vie communale : on va écrire pour le grand public et non plus pour une élite intellectuelle ; on emploiera donc la langue nationale et non la langue savante ; on aura un public moins exigeant et moins sévère, qui ne se préoccupe pas beaucoup de la vérité et qui tient surtout à ce que l'on charme son imagination ou son cœur. Les écrivains qui se chargeront de cette tâche seront eux-mêmes des hommes qui n'ont pas reçu la culture intellectuelle dans les écoles latines, et dont le savoir consiste principalement en lectures d'œuvres écrites en langue vulgaire. Cette qualité du public d'une part, de ses écrivains de l'autre, entraîne fatalement une décadence de l'historiographie, et ce qui n'était possible auparavant qu'à l'état d'exception, à savoir la confusion du genre poétique avec le genre historique, devient au contraire très fréquent.

Jean d'Outremeuse représente donc la crise de l'historiographie dans le moment où elle sort des régions savantes pour s'adresser à la foule. Il la représente à son état le plus aigu et le plus exceptionnel, je le répète, mais, enfin, il en est l'incontestable manifestation. Et c'est pour cette raison qu'il garde un véritable intérêt. S'il faut désormais cesser de voir en lui la source principale de l'histoire du moyen âge liégeois, il reprend dans l'histoire du développement intellectuel de la société médiévale la place que lui refuse la science historique. Et qui sait si, en faisant les constatations qui remplissent ce mémoire, je n'ai pas, en définitive, augmenté l'importance de notre héros ? Il n'est plus, c'est vrai, l'historien autorisé d'un petit peuple, mais il devient le type le plus caractéristique de l'historiographie laïque à ses débuts.



## NOTES

---

### I.

A la page 9, dernier paragraphe, il faut, au lieu de *René de Huy*, lire *Renier de Huy*. La faute d'impression que j'ai laissée passer par mégarde m'est d'autant plus sensible que la confusion des noms de René et de Renier est plus fréquente chez les érudits belges : elle revient d'une manière régulière, notamment, dans la *Table chronologique* de Wauters. René (*Renatus*) appartient au vocabulaire de l'onomastique latine; Renier (*Reginharius*), au contraire, est de provenance germanique; il n'y a rien de commun entre les deux noms.

### II.

Je m'aperçois que j'ai oublié de placer en tête de ce mémoire l'explication des sigles que j'ai employés. Je répare ci-dessous cette omission :

**BARB.** = *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Classe des lettres et des sciences morales et politiques.*

**BIAL.** = *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.*

**BCRH.** = *Bulletin de la Commission royale d'histoire.*

**BSAHL.** = *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.*

**MGH., SS.** = *Monumenta Germaniae historica, Scriptores.*

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — La place de Jean d'Outremeuse dans l'historiographie liégeoise. . . . .	3
CHAPITRE II. — Jean d'Outremeuse est un romancier et non un chroniqueur . . . . .	40
CHAPITRE III. — Jean d'Outremeuse n'a pas d'autres sources que les sources existantes . . . . .	49
CHAPITRE IV. — Les fictions de Jean d'Outremeuse . . . . .	30
CHAPITRE V. — Aperçu des principales fictions de Jean d'Outremeuse . . . . .	43
CHAPITRE VI. — Certaines catégories spéciales de fictions . . . . .	75
CHAPITRE VII. — Jean d'Outremeuse et la famille de Pré. . . . .	86
CHAPITRE VIII. — Jusqu'à quelle date s'étendent les fictions de Jean d'Outremeuse . . . . .	97
Conclusion . . . . .	104
Notes . . . . .	106

---